

> Plantes à parfum,
aromatiques et médicinales

> juin 2016

Données et bilans

Filières plantes à parfum, aromatiques et médicinales Panorama 2015



Filières plantes à parfum, aromatiques et médicinales Panorama 2015

Table des matières

Edito	9
1. La production française	10
1.1 Sources et méthodes.....	10
1.1.1 Déclarations au titre des paiements à la surface des aides de la politique agricole commune (PAC)	10
1.1.2 Recensement agricole (RA 2010).....	10
1.1.3 Inventaires du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)	10
1.1.4 Organisations de producteurs (OP).....	10
1.1.5 Agence Bio	11
1.1.6 APAL.....	11
1.1.7 Prodaron.....	11
1.2 Surfaces et nombre d'exploitations	12
1.2.1 Toutes PPAM	12
1.2.2 Les plantes aromatiques	14
1.2.3 Les plantes médicinales	15
1.2.4 Les plantes à parfum	15
1.3 Volumes et valeurs commercialisés	19
1.3.1 Plantes aromatiques et médicinales.....	19
1.3.2 Les plantes à parfum : huiles essentielles.....	21
1.4 La production de lavandes de population sous AOP.....	25
1.5 La place de la production bio en PPAM.....	26
1.5.1 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations	26
1.5.2 Localisation des PPAM bio	27
1.5.3 Surfaces moyennes en PPAM bio	28
1.5.4 Les conversions.....	28
1.5.5 Les plantes	29
1.5.6 Contraintes sur les productions de PPAM bio	30
1.5.7 L'organisation de la filière bio	30
1.5.8 Part de la cueillette	30
1.6 Les fleurs de Grasse	30
1.6.1 Volumes et prix	31
1.6.2 Fleur d'oranger bigaradier	32
1.6.3 Rose Centifolia	32
1.6.4 Feuille de violette.....	33
1.6.5 Jasmin	33
2. Les débouchés des PPAM (l'aval).....	35
2.1 Sources des données.....	35
2.2 Considérations générales.....	36
2.3 Secteur médicinal.....	36
2.3.1 Le marché du médicament.....	37
2.3.2 Le marché de la phytothérapie	38
2.3.3 Le marché de l'homéopathie	38
2.3.4 Le marché de l'aromathérapie.....	38
2.4 Secteur des compléments alimentaires.....	38
2.5 Secteur agro-alimentaire	39
2.5.1 Le marché mondial des épices et aromates.....	40
2.5.2 Le marché des arômes.....	40
2.5.3 Le marché du frais.....	40
2.5.4 Le marché des plantes aromatiques surgelées.....	40

2.5.5 Le marché des plantes aromatiques sèches	40
2.5.5.1 Plantes aromatiques sèches conventionnelles	41
2.5.5.2 Plantes aromatiques sèches issues de l'agriculture biologique	41
2.5.5.3 Cas particulier des herbes de Provence.....	41
2.6 Secteur des détergents, parfumerie, cosmétique.....	42
2.6.1 Le marché des matières premières naturelles de la parfumerie	43
2.6.2 Le marché des détergents.....	43
2.6.3 Le marché de la cosmétique	43
2.6.4 Le marché de la parfumerie.....	44
2.7 Secteurs vétérinaire et phytosanitaire	45
2.7.1 Secteur vétérinaire	45
2.7.2 Secteur phytosanitaire.....	45
3. Le commerce extérieur.....	46
3.1 Méthode et limites	46
3.2 La balance commerciale.....	47
3.2.1 Les plantes médicinales en l'état.....	47
3.2.1.1 Importations.....	47
3.2.1.2 Exportations.....	50
3.2.1.3 Soldes.....	52
3.2.2 Les plantes aromatiques	52
3.2.2.1 Considérations générales.....	52
3.2.2.2 Importations.....	52
3.2.2.3 Exportations.....	58
3.2.2.4 Soldes.....	59
3.2.3 Ensemble des plantes en l'état.....	60
3.2.3.1 Résultat global du solde du commerce extérieur des plantes en l'état	60
3.3 Fournisseurs et clients de la France dans le commerce des PPAM	62
3.3.1 La provenance des importations françaises de plantes en l'état.....	62
3.3.2 La destination des exportations françaises de plantes en l'état	64
3.3.2.1 Part des échanges intra et extra communautaire des exportations françaises	65
4. Annexes.....	68

Index des tableaux

Tableau 1 : Évolution des surfaces françaises depuis 2010 par grandes catégories « PAC »	12
Tableau 2 : Évolution du nombre de producteurs depuis 2010 par grandes catégories « PAC »	12
Tableau 3 : Répartition par département des superficies des PPAM hors lavande et lavandin	13
Tableau 4 : Répartition par département du nombre de producteurs hors lavande et lavandin	13
Tableau 5 : Répartition et évolution des superficies de lavande et lavandin en ha	16
Tableau 6 : Répartition des volumes (t) lavande et lavandin de 2012 à 2014	17
Tableau 7 : Répartition par département des lavandes et lavandins	18
Tableau 8 : Recensement du nombre de plantes et de produits	20
Tableau 9 : Évolution de la production d'huile essentielle de lavande et lavandin (en t)	21
Tableau 10 : Les prix des huiles essentielles de lavande et lavandin	23
Tableau 11 : Évolution des surfaces plantées et du nombre de producteurs inscrits	25
Tableau 12 : Évolution du nombre de producteurs demandant la conformité de leur produit	26
Tableau 13 : Détail des surfaces en conversion en 2014	29
Tableau 14 : Évolution des volumes (t) et prix en €/kg de la production de fleurs de Grasse de 2004 à 2014	34
Tableau 15 : Marché français de l'industrie pharmaceutique en 2014	37
Tableau 16 : Prix des plantes aromatiques fraîches - MIN de Rungis - année 2014	40
Tableau 17 : Évolution du marché des matières premières	43
Tableau 18 : Évolution du marché des détergents	43
Tableau 19 : Évolution du marché de la parfumerie	44
Tableau 20 : Évolution annuelle des importations françaises de plantes médicinales en volume, valeur et prix moyen/kg	48
Tableau 21 : Évolution annuelle des exportations françaises en volume et valeur	51
Tableau 22 : Évolution du solde du commerce extérieur en valeur	52
Tableau 23 : Détail du solde du commerce extérieur - 2014	52
Tableau 24 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix/kg	52
Tableau 25 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix/kg	53
Tableau 26 : Évolution des importations en volume et prix moyen par kilo	53
Tableau 27 : Évolution des importations en volume et en prix moyen/kg par pays producteur	54
Tableau 28 : Apports dans les organisations de producteurs de thym feuille sec	54
Tableau 29 : Évolution annuelle des exportations françaises en volume et valeur (graines aromatiques)	58
Tableau 30 : Évolution annuelle des exportations françaises en volume et valeur (plantes aromatiques et épices)	58
Tableau 31 : Évolution annuelle de la consommation apparente française	59
Tableau 32 : Détail des plantes aromatiques et épices dans les exportations	59
Tableau 33 : Évolution du solde du commerce extérieur en valeur (graines aromatiques)	59
Tableau 34 : Évolution du solde du commerce extérieur en valeur (plantes aromatiques et épices)	60
Tableau 35 : Détail de l'évolution du solde du commerce extérieur de 2013 à 2014	60
Tableau 36 : Soldes du commerce extérieur 2013 et 2014 (plantes en l'état)	60
Tableau 37 : Détail de l'évolution du solde du commerce extérieur de 2013 à 2014 des plantes en l'état	61
Tableau 38 : Résultats et classement des principaux pays fournisseurs - Année 2014	62
Tableau 39 : Résultat et classement des principaux pays acheteurs - Année 2014	64

Index des illustrations

Illustration 1 : Répartition par département des superficies 2014 de PPAM	14
Illustration 2 : Répartition des surfaces (ha) selon les plantes aromatiques	15
Illustration 3 : Évolution des surfaces (ha) des avandes de 2005/2006 à 2014/2015	16
Illustration 4 : Évolution des surfaces (ha) des lavandins de 2005/2006 à 2014/2015	17
Illustration 5 : Répartition des volumes (t) lavande et lavandin de 2012 à 2014	17
Illustration 6 : Répartition par commune des surfaces de lavande et lavandin	18
Illustration 7 : Plantes les plus représentatives en valeur de commercialisation (k€) - 2014	19
Illustration 8 : Part de la valeur de commercialisation par spécialité en 2014	20
Illustration 9 : Part de la valeur de commercialisation par secteur en 2014	20
Illustration 10 : Répartition des plantes de 2012 à 2014	21
Illustration 11 : Répartition des produits de 2012 à 2014	21
Illustration 12 : Évolution de la production (t) d'HE de lavande entre 2006 et 2015	22
Illustration 13 : Évolution de la production (t) d'HE de lavandin entre 2006 et 2015	22
Illustration 14 : Répartition de la production d'HE de lavande et lavandin par département en 2014	23
Illustration 15 : Évolution du prix en €/kg de l'HE de lavande entre 2006/2007 et 2015/2016	24
Illustration 16 : Évolution du prix en €/kg de l'HE de lavandin de 2006/2007 à 2014/2015	24
Illustration 17 : Répartition des apports en volume des HE en 2014	25
Illustration 18 : Répartition des apports en valeur des HE en 2014	25
Illustration 19 : Quantités présentées et quantités conformes au cahier des charges de l'AOP lavande ..	26
Illustration 20 : Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM bio de 2007 à 2014	27
Illustration 21 : Répartition des surfaces en PPAM bio	27
Illustration 22 : Surfaces en PPAM bio par région (ha)	28
Illustration 23 : Évolution des surfaces en reconversion de 2007 à 2014	28
Illustration 24 : Répartition des surfaces de culture biologique certifiées de PPAM	29
Illustration 25 : Évolution des volumes traités (t) de 1996 à 2014 (fleurs de Grasse)	31
Illustration 26 : Évolution des prix (€) de 1996 à 2014 (fleurs de Grasse)	31
Illustration 27 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014 (fleur d'oranger bigaradier)	32
Illustration 28 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014 (rose Centifolia)	32
Illustration 29 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014 (feuille de violette)	33
Illustration 30 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014 (jasmin)	33
Illustration 31 : Principales destinations des PPAM	36
Illustration 32 : Évolution des volumes « Herbes de Provence » Label Rouge	41
Illustration 33 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg	48
Illustration 34 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg en € constant base 2005	49
Illustration 35 : Évolution du taux de croissance annuel des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg en € constant base 2005	49
Illustration 36 : Évolution du taux de croissance annuel des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg	50
Illustration 37 : Évolution des volumes et du prix moyen annuel en €/kg	51
Illustration 38 : Évolution de la parité €/US \$	51
Illustration 39 : Évolution des volumes et des prix moyens mensuels toutes origines confondues	55
Illustration 40 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels polonais	55

Illustration 41 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels marocains	56
Illustration 42 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels allemands	57
Illustration 43 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels turcs.....	57
Illustration 44 : Importations allemandes de plantes médicinales en l'état en provenance de Pologne.....	62
Illustration 45 : Part des Valeurs 2014 (plantes médicinales en l'état)	65
Illustration 46 : Part des volumes 2014 (plantes médicinales en l'état).....	65
Illustration 47 : Part des valeurs 2013 (plantes médicinales en l'état)	65
Illustration 48 : Part des volumes 2013 (plantes médicinales en l'état).....	65
Illustration 49 : Part des valeurs 2014 (plantes aromatiques et épices en l'état)	65
Illustration 50 : Part des volumes 2014 (plantes aromatiques et épices en l'état)	65
Illustration 51 : Part des valeurs 2013 (plantes aromatiques et épices en l'état)	65
Illustration 52 : Part des volumes 2013 (plantes aromatiques et épices en l'état)	65
Illustration 53 : Part des valeurs 2014 (graines aromatiques)	66
Illustration 54 : Part des volumes 2014 (graines aromatiques)	66
Illustration 55 : Part des valeurs 2013 (graines aromatiques)	66
Illustration 56 : Part des volumes 2013 (graines aromatiques)	66
Illustration 57 : Évolution des échanges de plantes médicinales en l'état.....	66
Illustration 58 : Évolution des échanges de plantes aromatiques et épices en l'état	66
Illustration 59 : Évolution des échanges de graines aromatiques en l'état.....	67

Édito

Une des missions de FranceAgriMer est le recueil et la diffusion d'informations économiques sur l'ensemble des filières de son périmètre. Dans ce contexte, la délégation nationale de Volx souhaite relancer cette veille économique sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Le panorama 2015 est une première étape dans ce processus.

Par ailleurs, les professionnels connaissent la multiplicité et la grande hétérogénéité des produits de la filière PPAM, tant sur les espèces concernées que sur les modes de première transformation. Cette situation, à laquelle s'ajoutent des sources d'informations souvent peu détaillées, incomplètes et anciennes, rendent la tâche difficile.

Plus spécifiquement, cette première édition s'est appliquée à expertiser et à consolider les données actuellement disponibles. Il me semble que ce premier objectif a été atteint, grâce notamment à l'aide des partenaires de la filière.

À travers ce document, de nombreux indicateurs sur la production (surfaces et volumes) ainsi que sur l'économie des PPAM (valeurs et prix) sont mis à la disposition des acteurs de la filière. Un focus a notamment été fait sur la conduite en agriculture biologique, particulièrement importante dans notre filière.

Toutefois, d'importantes lacunes sont apparues sur des marchés sensibles et stratégiques tant au niveau de la production que sur l'aval de la filière.

L'objectif reste ambitieux : mettre à la disposition de l'ensemble de la filière un document de référence actualisé, impartial et exhaustif.

Il ne pourra apporter cette forte plus-value que si les sources de données se multiplient et se sécurisent avec la mise en place d'un réseau et le support de tous les acteurs économiques de la filière, notamment avec les organisations de producteurs déjà très investies dans le projet, mais également les producteurs, les transformateurs indépendants et l'aval de la filière.

Cet outil deviendra alors un outil pertinent, voire indispensable pour l'ensemble des acteurs de la filière, organismes techniques et de recherche, professionnels mais également les financeurs (notamment les Régions).

Souhaitons que ce projet aboutisse.

Bernard Prévault,
Président du Conseil Spécialisé
des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

1. La production française

> 1.1 Sources et méthodes

Les produits sont analysés selon la distinction habituelle : les plantes à parfum, les plantes aromatiques et les plantes médicinales (PPAM). Cette approche est toutefois délicate, une même plante pouvant avoir plusieurs destinations.

1.1.1 Déclarations au titre des paiements à la surface des aides de la politique agricole commune (PAC)

On dispose de statistiques issues des déclarations des producteurs au titre des paiements à la surface des aides de la politique agricole commune (PAC).

Ces déclarations sont annuelles et compte tenu des enjeux et des procédures de contrôles mises en œuvre, ces déclarations sont exhaustives et fiables ; les petites exploitations n'activant pas de DPU (droit à paiement unique), cela induit une très légère sous-estimation.

Ayant bénéficié d'un octroi de DPU en fin d'année 2008, les lavandes et lavandins font l'objet d'une déclaration spécifique à la PAC permettant une analyse statistique plus fine que pour les autres plantes à parfum, aromatiques et médicinales métropolitaines.

Cette source fait l'objet d'une nomenclature particulière définissant des catégories cohérentes mais grossières dans la description des PPAM. Par conséquent, les analyses issues de cette source sont limitées par cette spécificité (voir annexe).

Les indicateurs sont les surfaces et le nombre de producteurs.

Les dernières données disponibles couvrent l'année 2014 avec un historique depuis 2005. Seules les 5 dernières années ont été exploitées dans ce bilan.

1.1.2 Recensement agricole (RA 2010)

Le Ministère de l'agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt réalise tous les 10 ans un recensement général agricole (RGA). Le premier recensement a eu lieu en 1998 et les autres en 2000 et 2010. Il permet de disposer d'une description exhaustive pour le secteur de la production des PPAM et de leurs filières depuis 2000 et ainsi de suivre et d'expliquer les évolutions de production dans les différentes filières agricoles au travers de vues d'ensemble (panoramas et bilans annuels) et d'analyses.

Le recensement de l'agriculture concerne toutes les exploitations agricoles. Seul le dernier recensement (2010) a été retenu dans ce bilan et concerne principalement les superficies.

1.1.3 Inventaires du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)

L'Interprofession (CIHEF) dispose d'un outil pour l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin dans la mesure où des accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendent les déclarations de ces données obligatoires.

1. Le croisement des déclarations PAC 2014 et des données disponibles au CIHEF indique un écart significatif de + 31 % soit 1 390 pour les déclarations PAC et 965 pour les déclarations de récolte du CIHEF .

Le CIHEF est conduit à réaliser des estimations sur la base des déclarations disponibles. En juin 2015, le taux de retour était de 77 %.

On constate cependant peu d'écart entre les surfaces déclarées à la PAC et celles au CIHEF. Il est probable que les producteurs n'ayant pas répondu au CIHEF ont des superficies non représentatives.

1.1.4 Organisations de producteurs (OP)

Les organisations de producteurs bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer qui s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique (voir § aides). À ce titre, elles fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes, stocks et prix minimum/maximum pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les organisations.

Chaque produit est codifié selon un index à 6 positions : nom de l'espèce, qualité, variété, partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines...), type de produit (sec, frais, huile essentielle...), spécialité (coupe infusette, 1ère qualité, mondée...), mention (conventionnel, culture bio, cueillette...).

Pour l'année 2014, dernière campagne disponible, 13 organisations de producteurs ont traité 260 plantes déclinées en plus de 500 produits.

L'ensemble de ces informations est saisi dans une base de données (voir annexe).

1.1.5 Agence Bio

Au moment de leur engagement, les opérateurs en agriculture biologique ont l'obligation de fournir une fiche de notification listant les éléments suivants : structure de l'exploitation, SAU, production végétale bio et commercialisation. L'ensemble de ces informations recueillies par l'Agence Bio fait l'objet de publications statistiques.

L'agence effectue une enquête annuelle (nombre d'exploitations et superficies) auprès de ces organismes certificateurs. Elle centralise et traite les données collectées. Cependant, le cahier des charges présente certaines difficultés concernant les PPAM :

- la quantification des surfaces de chaque espèce est difficile, voire impossible car une partie est reportée sous la catégorie « divers PPAM » ;
- certaines PPAM sont couramment incluses dans d'autres surfaces (typiquement les aromates qui sont souvent répertoriés dans la catégorie des surfaces légumières...) ;
- les organismes certificateurs peuvent « certifier des arbres » et n'y associer aucune surface (pour exemple, les tilleuls de haies qui ne constituent pas des surfaces agricoles au sens classique...).

L'Agence Bio transmet annuellement à FranceAgriMer un état récapitulatif des productions.

1.1.6 APAL

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) de l'huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique...). Dans ce cadre, l'APAL gère les données des opérateurs habilités.

Les surfaces mentionnées dans ce rapport ont été calculées en tenant compte de la mise à jour de l'inventaire de l'année en cours ainsi que de celui mis à jour l'année précédente pour les producteurs n'ayant pas retourné leur mise à jour l'année n.

Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

1.1.7 Prodarom

FranceAgriMer organise chaque année avec le concours de Prodarom (Syndicat national des fabricants de produits aromatiques) une enquête sur le bilan de la campagne écoulée et les perspectives de la campagne à venir sur le secteur spécifique des plantes de Grasse qui regroupe 4 productions de parfums exclusivement produites dans ce secteur.

À l'initiative de FranceAgriMer, un questionnaire est adressé aux sociétés transformatrices de parfum qui renseignent sur la production et leurs besoins futurs.

Les réponses à cette enquête n'étant pas exhaustives, les volumes publiés font l'objet d'une estimation afin de rendre compte le plus précisément possible de la globalité de l'activité.

> 1.2 Surfaces et nombre d'exploitations

1.2.1 Toutes PPAM

Selon les déclarations PAC 2014 ce sont 3 649 producteurs qui ont déclaré 42 000 ha toutes PPAM confondues répartis sur le territoire métropolitain avec des zones spécialisées. La nomenclature de la PAC intègre le pavot.

Tableau 1 : Évolution des surfaces françaises depuis 2010 par grandes catégories « PAC »

Cultures (*)	Surfaces en ha				
	2010	2011	2012	2013	2014
Lavande, lavandin	18 424	17 483	19 306	20 274	19 788
Autres plantes à parfum, médicinales, ornementales, aromatiques	19 368	18 783	19 053	20 359	22 288
Total	37 792	36 266	38 359	40 633	42 076

(*) description des rubriques en annexe.

Source : déclarations PAC

Tableau 2 : Évolution du nombre de producteurs depuis 2010 par grandes catégories « PAC »

Cultures (*)	Nombre de producteurs (**)				
	2010	2011	2012	2013	2014
Lavande, lavandin	1 292	1 258	1 311	1 324	1 390
Autres plantes à parfum, médicinales, ornementales, aromatiques	2 669	2 631	2 577	2 647	2 855
Total	3 151	3 023	3 254	3 354	3 649

(*) description des rubriques en annexe.

(**) des producteurs sont comptabilisés dans les deux cultures, ce qui explique que l'ensemble du nombre de producteurs est inférieur.

Source : déclarations PAC

Dans la mesure où en 2010, les surfaces déclarées à la PAC sont très proches des résultats plus exhaustifs du RA2010 (37 978 ha), on peut les considérer comme un très bon indicateur d'évolution.

Pour l'ensemble des PPAM, le nombre de producteurs et les surfaces ont augmenté depuis 2010 de près de 11 %, soit une augmentation de 2 % par an, dans la suite de l'augmentation antérieure constatée depuis 2000.

Depuis 2010, la moyenne des superficies de lavande, lavandin par exploitation reste constante autour de 14,50 ha par exploitation.

Pour les autres plantes, la moyenne par exploitation s'établit à 7,50 ha et pour l'ensemble toutes cultures de PPAM confondues à 12,3 ha. A noter que ces moyennes correspondent cependant à des écarts importants entre peu de producteurs disposant de surfaces importantes et un grand nombre de petits producteurs...

- Pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, on retient plusieurs bassins de production :
- La Provence et le Bassin parisien sont des zones importantes de production de plantes aromatiques ;
- La Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Drôme concentrent l'essentiel des productions de plantes à parfum ;
- Le Maine-et-Loire est réputé pour la production des plantes médicinales ;
- Les zones de grande culture de la Champagne-Ardenne au Poitou-Charentes sont des bassins qui concentrent les productions de pavot intégrées sous contrat avec l'industrie pharmaceutique.

Tableau 3 : Répartition par département des superficies (ha) de PPAM hors lavande et lavandin (*)

Département	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Aube	4 092	4 365	4 398	4 994	5 241
Marne	2 904	2 214	2 112	1 881	2 099
Alpes-de-Haute-Provence	1 132	1 158	1 279	1 223	1 533
Eure-et-Loir	901	905	985	1 063	1 223
Ardennes	1 522	1 363	1 239	1 061	1 140
Maine-et-Loire	879	1 006	1 013	976	1 080
Charente-Maritime	677	195	581	858	1 074
Indre	366	686	530	734	796
Drôme	969	989	958	829	795
Deux-Sèvres	255	164	454	630	775
Loiret	737	573	521	480	518
Cher	268	269	317	466	472
Vendée	572	332	504	409	429
Seine-et-Marne	293	349	253	318	402
Vaucluse	333	425	325	326	372
Finistère	239	262	393	344	319
Côte d'Or	264	179	397	557	294
Haute-Corse	132	128	122	199	264
Aude	143	216	213	176	249
Autres	2 689	3 006	2 457	2 837	3 215
Total	19 368	18 783	19 053	20 359	22 288

(*) PPAM hors lavande/lavandin y compris pavot (voir nomenclature PAC en annexe).

Source : déclarations PAC

En 2014, les plantes aromatiques et médicinales (hors lavande et lavandin) s'étendent sur 22 288 ha.

Le pavot/œillet est très bien implanté dans les départements de l'Aube (5 231 ha) et de la Marne (1 876 ha) suivi de la Charente-Maritime (944 ha) et de l'Eure-et-Loir (850 ha).

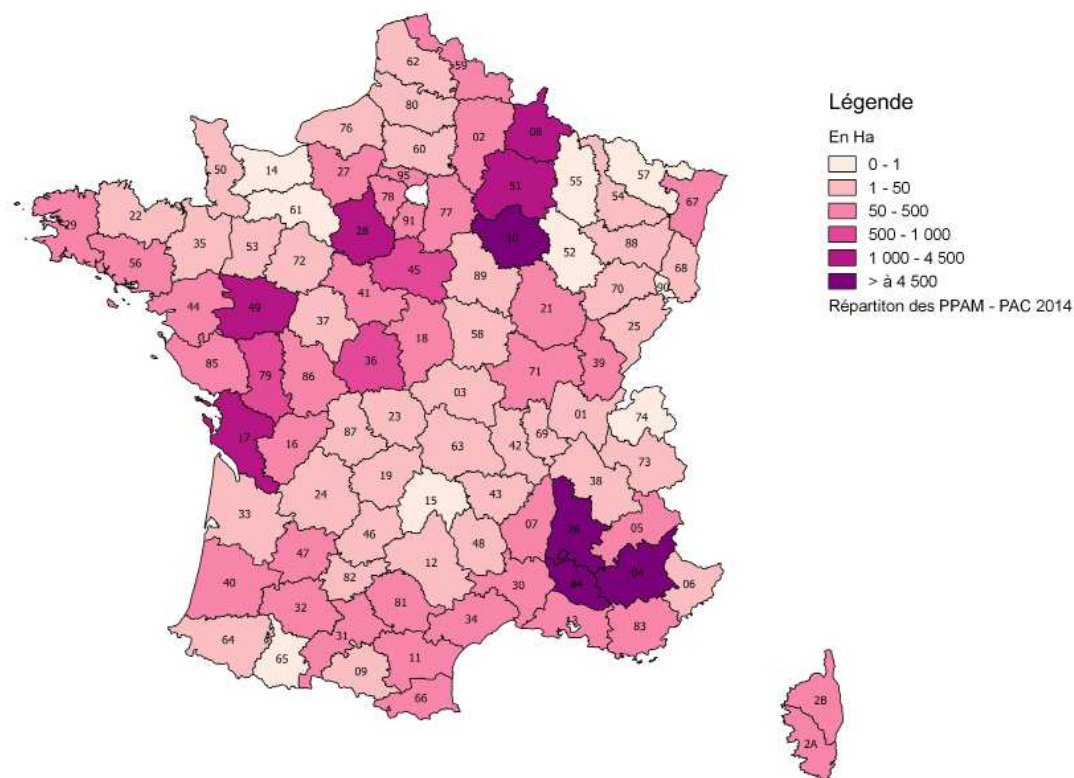
Tableau 4 : Répartition par département du nombre de producteurs (*) de PPAM hors lavande et lavandin

Départements	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Aube	342	343	360	420	421
Drôme	208	219	222	207	209
Marne	275	218	223	189	209
Maine-et-Loire	127	151	149	138	142
Alpes-de-Haute-Provence	121	120	128	118	131
Ardennes	165	140	139	125	124
Charente-Maritime	77	34	69	83	117
Eure-et-Loir	99	98	102	101	117
Deux-Sèvres	33	39	46	54	58
Indre	41	69	38	56	57
Vaucluse	49	49	50	52	55
Loiret	79	66	62	48	50
Finistère	46	50	63	48	49
Vendée	71	42	54	47	49
Aude	28	41	40	34	48
Côte-d'Or	29	25	47	68	39
Seine-et-Marne	31	29	26	27	35
Cher	27	25	23	27	32
Haute-Corse	14	21	22	24	26
Autres	807	852	714	781	887
Total	2 669	2 631	2 577	2 647	2 855

(*) PPAM hors lavande/lavandin y compris pavot (voir nomenclature PAC en annexe).

Source : déclarations PAC

Illustration 1 : Répartition par département des superficies 2014 de PPAM (voir nomenclature PAC en annexe).



Source : déclarations PAC 2014

1.2.2 Les plantes aromatiques

Les plantes aromatiques assez diversifiées : thym, romarin mais aussi ciboulette, persil (hors persil maraîcher...) représentent environ 2 500 ha (estimation FranceAgriMer) en 2014 et correspondent à différents types de marchés : frais, surgelé, sec, extraits.

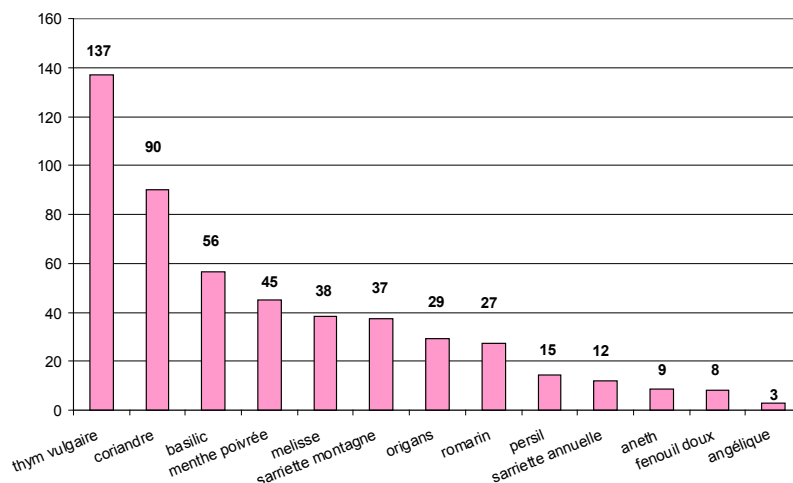
Les régions concernées sont largement réparties sur le territoire national : de la Bretagne (frais) au Bassin parisien (surgelé) jusqu'au Sud-Est (Herbes de Provence et surgelé) selon les espèces.

Les déclarations PAC ne donnent pas de nomenclatures permettant d'estimer les surfaces par espèce. Les déclarations des OP nous donnent une indication quantitative sur la représentativité des espèces.

L'examen des surfaces montre la prépondérance de 2 cultures (thym vulgaire, coriandre) qui représentent le quart de l'ensemble des surfaces déclarées par les OP.

Le thym vulgaire, suivi par la coriandre, se détache tant au niveau des surfaces que du chiffre d'affaires.

Illustration 2 : Répartition des surfaces (ha) selon les plantes aromatiques



Source : déclarations OP 2014

1.2.3 Les plantes médicinales

Les surfaces de plantes médicinales peuvent être estimées à 20 000 ha selon 2 types de production distincts :

- une production en intégration (13 000 ha) concernant essentiellement le pavot œillette et le ginkgo biloba avec les laboratoires pharmaceutiques ;
- une production très diversifiée portant sur plus de 100 espèces végétales qui sont le fait de producteurs qui répondent à des marchés soit traditionnels, soit faits d'opportunités et assez fluctuants ; ces dernières années les usages cosmétiques et compléments alimentaires ont été les plus porteurs, l'offre ne couvrant généralement pas la demande.

Les déclarations PAC ne donnent pas de nomenclature permettant d'estimer les surfaces par espèces.

Les déclarations des OP nous donnent quelques indications sur l'importance des espèces dont les plus représentatives sont : psyllium, camomille romaine, mélilot, eschscholtzia, valériane, cardon, sauge officinale et angélique pour les racines.

1.2.4 Les plantes à parfum

• Les lavandes et lavandins

Les cultures de lavande et lavandin se localisent dans le Sud-Est de la France et principalement sur 3 départements (04, 26, 84). Elles sont très présentes particulièrement pour le lavandin dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. Pour l'année 2014, on retient 8 110 ha de lavande et de lavandin pour les Alpes-de-Haute-Provence et 4 570 ha pour la Drôme. Ces 2 départements représentent 64 % de l'ensemble des superficies de lavande et lavandin.

En 2014, 1 306 producteurs ont déclaré 19 787 ha de lavande et lavandin (source déclaration PAC 2014).

Les espèces de lavande et lavandin cultivées :

- la lavande vraie ou officinale ;
- le lavandin : hybride naturel de la lavande officinale et de la lavande aspic.

La culture du lavandin est largement dominée par la variété grosso qui représente selon le CIHEF 84 % des surfaces totales de lavandin en raison notamment de ses qualités de résistance au dépérissement et de sa productivité. Cette évolution vers une culture monoclone présente des risques sanitaires.

Les variétés abrial, super et sumian culminent entre 5 et 6 %. Le sumian se maintient avec une meilleure résistance au dépérissement malgré des rendements plus faibles et certaines difficultés de récolte.

Malgré une mortalité importante, le super résiste toutefois très bien dans certaines zones. Il semble que la demande de la parfumerie pour cette variété n'ait pas été satisfaite lors de la dernière campagne de commercialisation.

Par contre, la production de la variété abrial est en très forte baisse, délaissée par les producteurs qui s'orientent vers des variétés plus résistantes.

Deux types de lavande sont cultivés en Provence : la lavande clonale multipliée végétativement et la lavande de population multipliée par semis.

- La lavande clonale est toujours largement dominée par la variété maillette qui représente les 2/3 des surfaces. De nouveaux clones commencent à s'implanter avec des variétés plus tolérantes au dépérissement. On citera particulièrement la variété diva.
- La lavande de population se développe avec de nouvelles populations améliorées (rapido, carla, sara), créées par le réseau des organismes techniques de la filière.

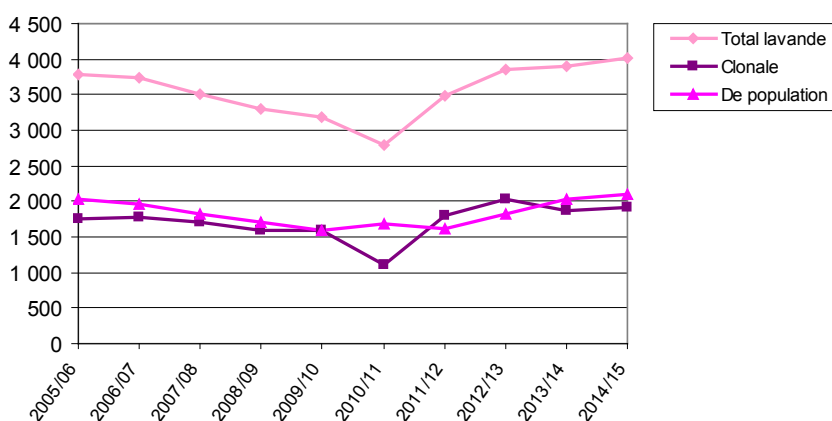
Tableau 5 : Répartition et évolution des superficies de lavande et lavandin en ha

Surface	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Total Lavandin	14 050	14 519	14 474	14 144	13 687	14 349	14 997	16 328	17 052	17 365
Grosso	11 272	11 580	11 386	11 032	10 558	11 330	11 974	13 326	14 265	14 836
Abrial	954	1 067	1 117	1 104	1 160	1 009	996	989	885	805
Super	1 191	1 245	1 313	1 308	1 249	1 219	1 250	1 192	1 068	940
Sumian	633	627	658	700	720	791	777	821	834	784
Total lavande	3 781	3 738	3 512	3 291	3 188	2 781	3 483	3 858	3 901	4 019
Clonale	1 749	1 767	1 699	1 586	1 586	1 103	1 800	2 033	1 874	1 911
De population	2 032	1 971	1 813	1 705	1 602	1 678	1 618	1 825	2 027	2 108

Source : CIHEF

Les superficies de lavande progressent et sont évaluées à 4 019 ha en 2014/2015 : 1 911 ha pour les lavandes clonales et 2 108 ha pour les lavandes de population selon les estimations du CIHEF.

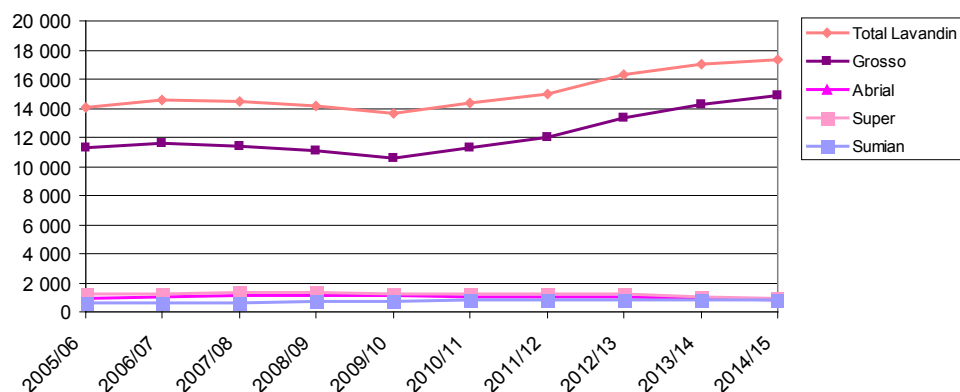
Illustration 3 : Évolution des surfaces (ha) des lavandes de 2005/2006 à 2014/2015



Source : CIHEF

Les augmentations de surface pour le lavandin déjà constatées en 2013/2014 se poursuivent et les surfaces sont estimées à 17 365 ha en 2014/2015 soit une progression de 1,8 %.

Illustration 4 : Évolution des surfaces (ha) des lavandins de 2005/2006 à 2014/2015



Source : CIHEF

Cependant, le dépérissement et les attaques de cécidomyie sur les lavandes et lavandins conduisent à nuancer ces tendances dans certaines zones où les arrachages pourraient ne plus être compensés par les renouvellements de plantations.

En ce qui concerne les OP, les apports d'huiles essentielles de lavande et lavandin font l'objet de déclarations auprès du CIHEF et de FranceAgriMer

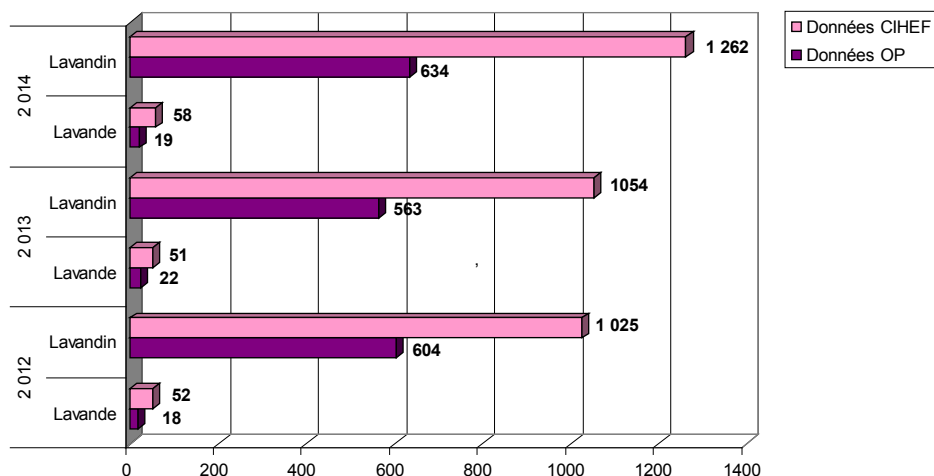
Le croisement de ces déclarations met en évidence un écart de données d'environ 40 % pour la lavande et 48 % pour le lavandin ; en effet, le CIHEF dispose d'une source d'information plus complète (producteurs et opérateurs) contrairement à FranceAgriMer qui a collecté celle-ci auprès des organisations de producteurs.

Tableau 6 : Répartition des volumes (t) lavande et lavandin de 2012 à 2014

	2012		2013		2014	
	Lavande	Lavandin	Lavande	Lavandin	Lavande	Lavandin
Données OP	18	604	22	563	19	634
Données CIHEF	52	1 025	51	1 054	58	1 262
Représentativité OP	35 %	59 %	45 %	53 %	33 %	50 %

Source : données OP et déclarations CIHEF

Illustration 5 : Répartition des volumes (t) lavande et lavandin de 2012 à 2014



Source : données OP et déclarations CIHEF

Pour la PAC, les superficies sont concentrées sur 3 départements avec 95 % des surfaces (Alpes-de-Haute-Provence, Drôme et Vaucluse). Les Alpes-de-Haute-Provence représentent près de la moitié (44 %).

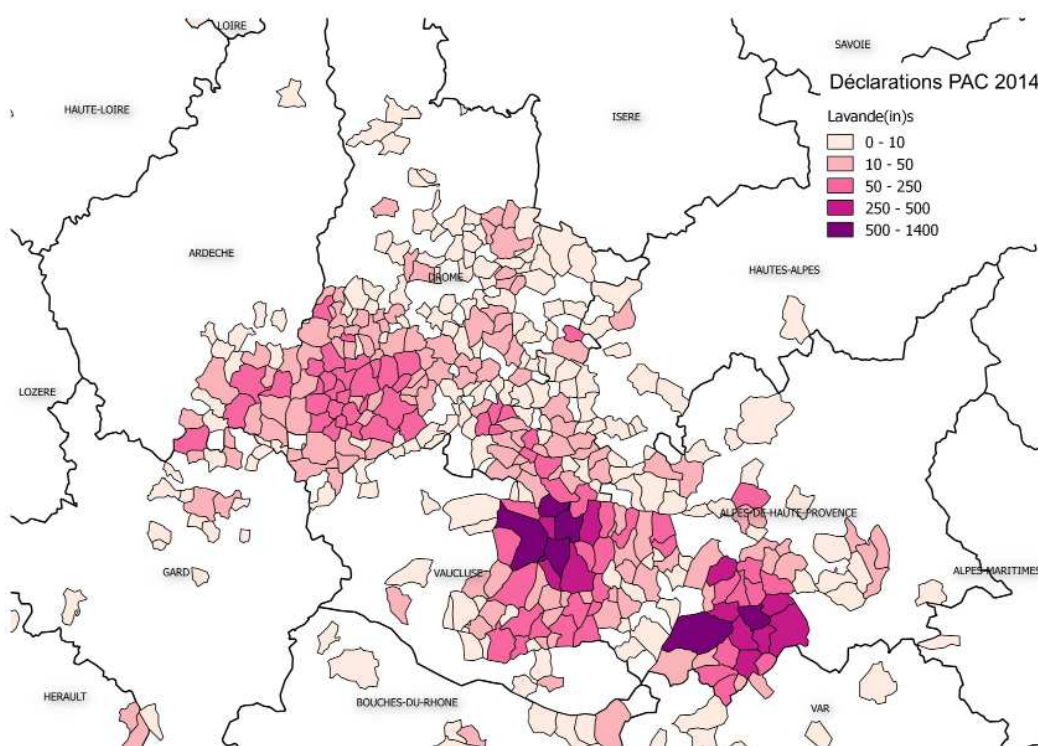
Tableau 7 : Répartition par département des lavandes et lavandins

Département	Nombre déclarants	Superficies (ha)	%/ Total Superficies
Alpes-de-Haute-Provence	338	8 784	44,4 %
Drôme	524	5 388	27,2 %
Vaucluse	242	4 575	23,1 %
Ardèche	51	470	2,4 %
Gard	35	232	1,2 %
Hautes-Alpes	26	131	0,7 %
Bouches-du-Rhône	13	66	0,3 %
Autres départements	77	141	0,7 %
Total	1 306	19 787	100,0 %

Source : déclarations PAC 2014

La répartition par commune de ces surfaces met en évidence l'importance de celles-ci sur les plateaux secs de Sault (84) et Puimoisson (04).

Illustration 6 : Répartition par commune des surfaces de lavande et lavandin



Source : déclaration PAC 2014

• Sauge sclarée

La sauge sclarée est la 3ème plante locale cultivée en plantes à parfum (PAP) après la lavande et le lavandin (source CRIEPPAM). Cette culture présente un attrait réel pour plusieurs raisons :

- une adaptation aux conditions pédoclimatiques ;
- un intérêt certain du point de vue agronomique en tant que tête de rotation, alternative aux céréales ;
- un moyen d'améliorer la rentabilité des équipements de récolte et distillation.

Les superficies et le nombre de producteurs ont évolué positivement entre 2000 et 2010 : de 990 ha à 1 180 ha et de 120 à 200 producteurs (source : RA 2010).

- **Hélichryse**

Éthymologiquement le nom de genre Hélichrysum vient de deux mots grecs « hélios : soleil » et « chrysos : or ».

L'hélichryse italienne ou « immortelle » doit son nom à son exceptionnelle longévité.

Les informations connues ne permettent pas d'avoir une idée précise des surfaces. En 2010, la Chambre d'agriculture de Corse faisait état de 150 ha de plantation et d'une production totale de 1 260 kg d'huile essentielle (cueillette et culture).

L'hélichryse est une plante endémique en Corse ; aujourd'hui, sa production d'HE issue de la cueillette et de la culture serait de l'ordre de 1 500 kg.

Pour compenser en partie la diminution de la production corse d'HE issue de la cueillette, des plantations d'hélichryse sont mises en place progressivement.

La mise en place de culture d'hélichryse se développe en France et notamment dans le Sud-Est où elle permettrait de trouver une production alternative partielle aux lavandins souffrant de dépérissement sans pour autant minimiser les difficultés techniques (sensibilité à la chlorose, facultés germinatives des semences...).

L'HE d'hélichryse destinée essentiellement au marché de la cosmétique se développe aussi sur le marché de l'aromathérapie.

> 1.3 Volumes et valeurs commercialisés

1.3.1 Plantes aromatiques et médicinales

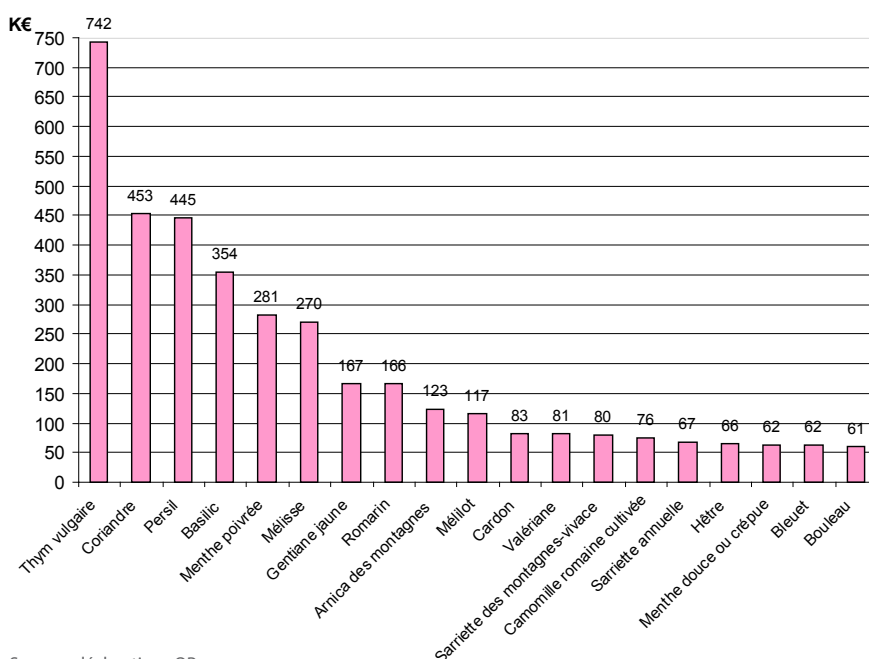
Les seules données disponibles actuellement dans ce secteur sont issues des déclarations des organisations de producteurs à FranceAgriMer donc d'un échantillon spécifique (voir annexe).

L'étude porte sur 168 plantes dont celles issues de cueillette qui représentent un chiffre d'affaires (CA) global de 5 938 K€.

Les 19 plantes les plus représentatives ont un CA global de 3 756 K€ (soit 63,3 % du CA global).

Quatre plantes figurent en tête de ce groupe, telles que le thym vulgaire, la coriandre, le persil et le basilic avec une part du CA avoisinant les 33,6 %.

Illustration 7 : Plantes les plus représentatives en valeur de commercialisation (K€) - 2014



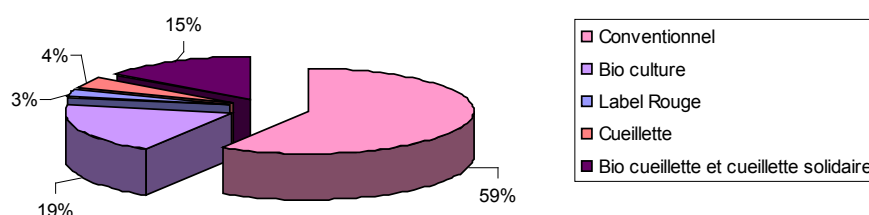
Source : déclarations OP

• La cueillette

De même pour ces organisations de producteurs, on observe que la cueillette occupe une place non négligeable en valeur de commercialisation (1 138 K€ soit 19,2 % du CA global) mais encore davantage en nombre de plantes cueillies commercialisées : 190 plantes contre 84 plantes cultivées.

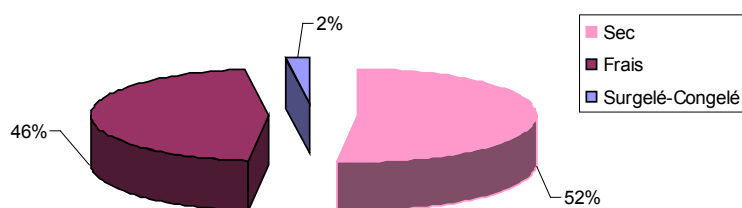
Pour exemple, la gentiane et l'arnica des montagnes totalisent à elles seules 5 %.

Illustration 8 : Part de la valeur (€) de commercialisation par spécialité en 2014



Source : déclarations OP

Illustration 9 : Part de la valeur (€) de commercialisation par secteur en 2014



Source : déclarations OP

• Le bio

D'une manière générale, tant au niveau du nombre de plantes que du nombre de produits, on constate que les productions biologiques sont très bien représentées.

Sur l'ensemble des plantes cueillies, 94 % sont issues de la cueillette bio et sur celles cultivées, 91 % proviennent de la culture bio.

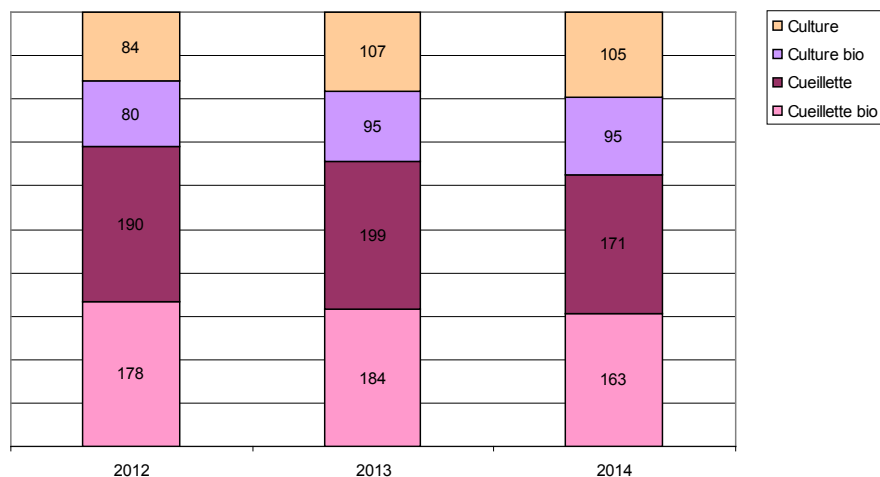
Tableau 8 : Recensement du nombre de plantes et de produits

		Nombre de plantes (*)			Nombre de produits (*)		
		2012	2013	2014	2012	2013	2014
Total		228	250	262	492	591	521
	dont bio	213	228	199	342	466	418
Cultivées		84	107	105	157	234	226
	dont bio	80	95	95	125	155	149
Cueillies		190	199	171	253	355	293
	dont bio	178	184	163	217	311	269

(*) des plantes et des produits sont comptabilisés dans les deux modes de production, ce qui explique que l'ensemble du nombre total de plantes et de produits est différent.

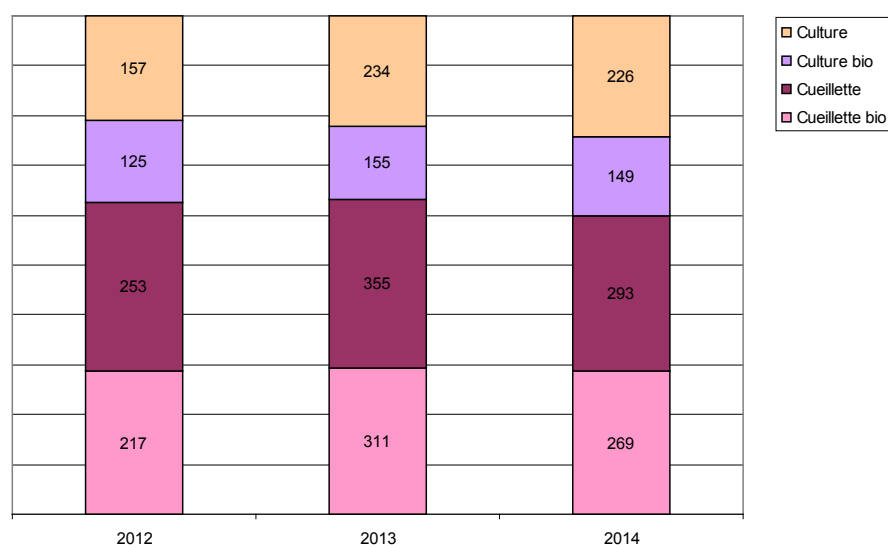
Source : déclarations OP

Illustration 10 : Répartition des plantes de 2012 à 2014



Source : déclarations OP

Illustration 11 : Répartition des produits de 2012 à 2014



Source : déclarations OP

1.3.2 Les plantes à parfum : huiles essentielles

- Lavande et lavandin : la production

Tableau 9 : Évolution de la production d'huile essentielle de lavande et lavandin en tonne (t)

Essence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total Lavandin	984	1 002	950	1 144	1 025	945	1 262	1 376
Grosso	789	808	755	938	826	780	1 080	1 220
Abrial	76	73	72	71	79	65	62	58
Super	68	68	67	72	70	55	48	43
Sumian	51	53	56	63	50	45	72	55
Total lavande	36	41	35	40	52	49	58	72
Clonale	23	30	25	27	35	32	33	38
De population	13	11	10	13	17	17	25	34

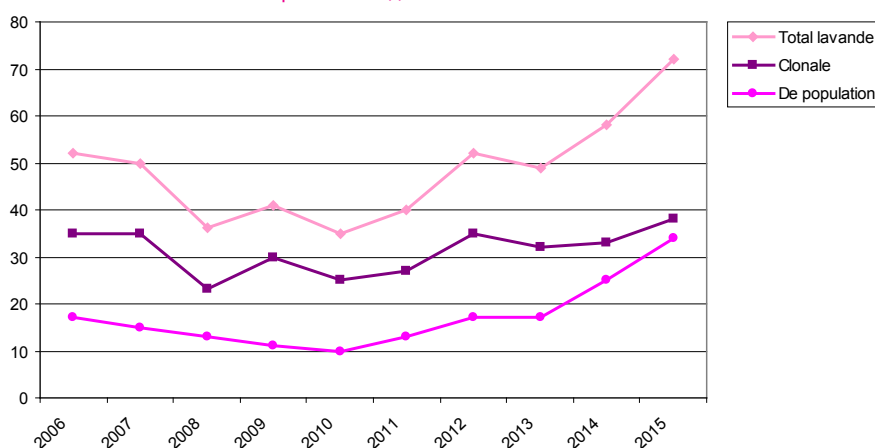
Source : CIHEF

Lavandes

La production d'essence de lavande a régressé de 32,5 % entre 2008 et 2010, pour croître à nouveau entre 2011 et 2015 jusqu'à 72 t (Illustration 12).

À partir de 2008, la production a augmenté de 100 %, principalement grâce à la lavande de population (près de 300 %), même si des zones de production ont été particulièrement touchées (cécidomyie, dépérissement...). Cependant, ces zones l'ont été beaucoup moins sur les deux dernières récoltes du fait de conditions climatiques assez favorables.

Illustration 12 : Évolution de la production (t) d'HE de lavande entre 2006 et 2015



Source : CIHEF

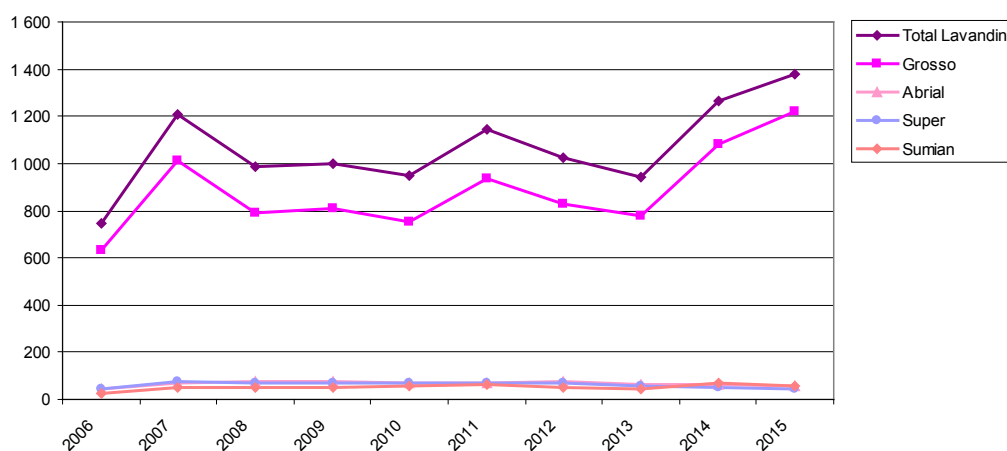
Lavandins

La récolte 2015 (1 376 t) est en hausse de 9 % par rapport à celle de 2014. Déjà en 2014, la production avait été en hausse de 20 % par rapport à 2013 en raison des conditions climatiques favorables.

Cette augmentation est variable selon les départements (+ 3 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, + 15 % dans la Drôme et le Vaucluse) et les variétés (+ 2 % pour le grosso et de 10 à 20 % pour le super, le sumian et l'abrial).

Seule la variété grosso enregistre une évolution notable, de 633 t en 2006 à 1 220 t en 2015 et, dans une moindre mesure, le sumian passant de 27 t en 2006 à 55 t en 2015.

Illustration 13 : Évolution de la production (t) d'HE de lavandin entre 2006 et 2015



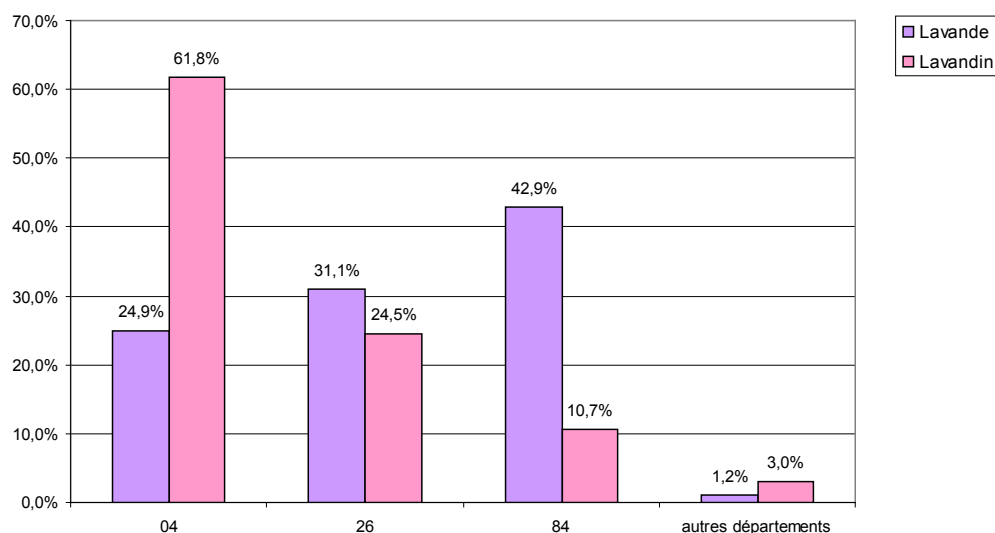
Source : CIHEF

Les lavandins sont cultivés dans l'ensemble du Sud-Est de la France. Les surfaces sont principalement concentrées sur un axe nord-ouest/sud-est, Montélimar/Moustiers, avec deux pôles particuliers : le plateau de Valensole et le Tricastin dans la vallée du Rhône. Le plateau d'Albion et les Baronnies constituent le lien entre ces deux extrémités, qui est interrompu sur quelques kilomètres par la vallée de la Durance.

Les lavandes sont réparties dans le Sud-Est de la France mais une grande part des surfaces est concentrée sur un axe nord-sud (Die/Apt) avec comme principale zone le plateau d'Albion. Quatre cantons pèsent pour un peu moins des trois quarts de la surface totale de cette zone.

Dans le département de Vaucluse, notamment sur le plateau d'Albion, s'est développé de manière significative la lavande fine.

Illustration 14 : Répartition de la production d'HE de lavande et lavandin par département en 2014



Source : CIHEF

• Les huiles essentielles : les prix

Tableau 10 : Les prix des huiles essentielles de lavande et lavandin de 2006/07 à 2015/16

En €/kg	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Lavandin										
Grosso	15	16	19	16	16	19	19	19,5	19,5	20
Abrial	18	19	21	17	17	20	20	20,5	21,8	25
Super	18	18	18	18	18	22	21	21,5	25,5	30
Sumian	17	17	17	17	17	20	19	19,5	19,5	21
Lavande										
Clonale	30,0	41,5	53	60	90	120	80	87,5	87,5	87,5
De population	62,5	68,5	90,5	100,0	125,0	150	130	140,0	147,0	147,0
AOP	73	83	105	107,5	125	175	140	145,0	150,0	149,0

Source : CIHEF

Lavandes

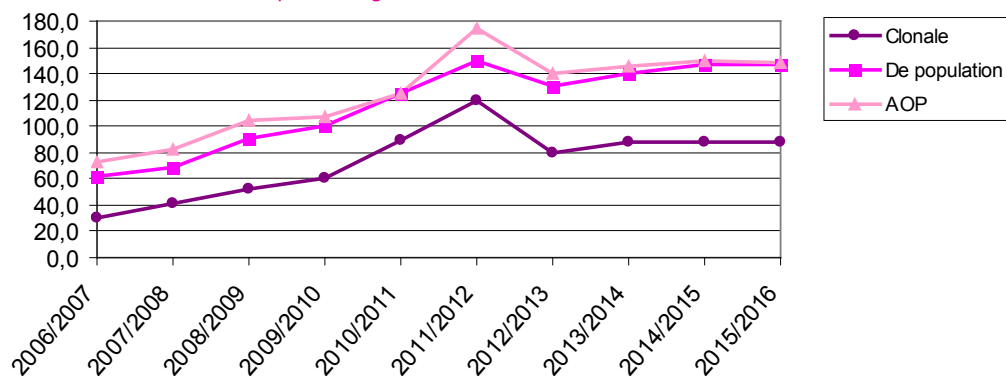
On a observé depuis le milieu des années 2000, une nette tendance à la hausse des prix à la production avec un point culminant en 2011 et plus particulièrement pour la clonale variété maillette.

Selon les avis de plusieurs opérateurs, les niveaux de prix atteints par les huiles essentielles de lavande ces dernières années, quelle que soit leur qualité, risquaient de compromettre à terme leur écoulement. Le prix a alors été ajusté au cours de la récolte 2012.

Les lavandes clonales maillette et matherone reconnues pour leur qualité correspondent à un besoin du marché. Ce sont des variétés à même de concurrencer les lavandes étrangères même si leurs prix restent légèrement plus élevés.

La parfumerie haut de gamme est toujours demandeuse de lavande de population compte tenu de ses qualités olfactives reconnues. Cette utilisation associée à l'effet de la labellisation AOP permet de maintenir un différentiel de prix entre la lavande de population et les lavandes clonales qui sont toutefois beaucoup plus productives.

Illustration 15 : Évolution du prix en €/kg de l'HE de lavande entre 2006/2007 et 2015/2016

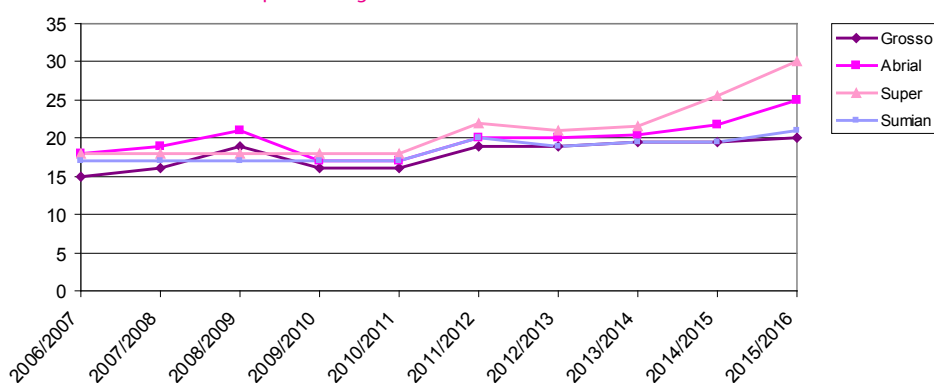


Source : CIHEF

Lavandins

La hausse du prix à la production d'essence de lavandin est moins prononcée sur la période des dix dernières années que celle observée pour l'huile essentielle de lavande. Ces hausses régulières ont permis une fluidification du marché et un écoulement normal de la production stockée.

Illustration 16 : Évolution du prix en €/kg de l'HE de lavandin de 2006/2007 à 2015/2016



Source : CIHEF

Sauge sclarée

Contrairement à la lavande et le lavandin, nous disposons de peu d'informations pour la sauge sclarée.

Une spéculation très forte est constatée depuis quelques années ; entre 2012 et 2014, les cours moyens des huiles essentielles « conventionnelles » se situaient entre 80 et 120 €/kg ; les huiles essentielles « bio », de 120 à 230 €/kg (source : OP) pour franchir en 2015 les 250 €/kg. Toutefois, il semble plus que probable que les prix de 2015 ne se maintiendront pas à ce niveau et devraient retomber aux alentours de 220 €/kg pour le préfané et 210 €/kg pour le vert broyé.

Hélichryse

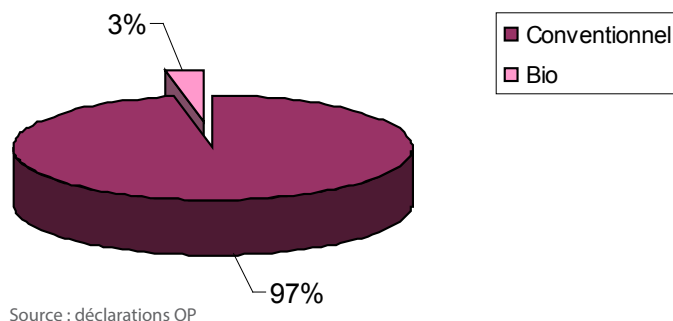
Comme pour la sauge sclarée, peu d'informations sont disponibles. Les cours se situent entre 1 200 € et 1 800 € le kg.

Ensemble des huiles essentielles

La répartition des apports et du chiffre d'affaires à la production sont issus des données fournies par les OP en 2014.

L'huile essentielle issue de la culture conventionnelle représente la quasi-totalité des apports en volume (97 %) laissant loin derrière la cueillette et la culture bio (3 %).

Illustration 17 : Répartition des apports en volume des HE en 2014

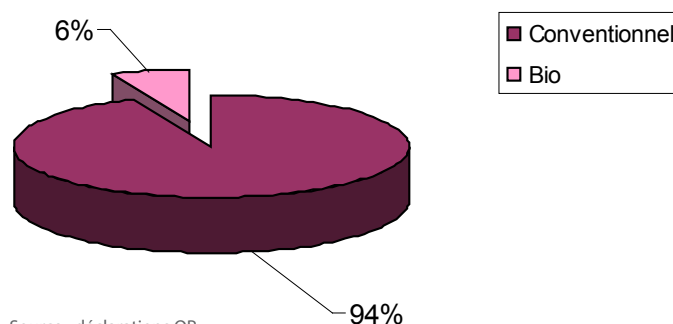


Source : déclarations OP

Même si l'évolution régulière du bio est constatée depuis plusieurs années, la part des apports en valeur des huiles essentielles pour le secteur conventionnel reste prépondérante (94 %).

Cependant, on peut constater une valorisation assez sensible des HE bio : 3 % des apports en volume pour 6 % des apports en valeur.

Illustration 18 : Répartition des apports en valeur des HE en 2014



Source : déclarations OP

> 1.4 La production de lavandes de population sous AOP

En 2015, 1 500 ha et 86 producteurs sont engagés dans la démarche.

Depuis 2011, on constate une progression sensible du nombre de producteurs inscrits et des surfaces. Ce constat est à nuancer ; tous les producteurs inscrits et à jour de leur inventaire ne demandent pas l'appellation lors de la récolte.

Depuis 2012, les surfaces plantées en semis direct sont recensées. Comme le montre le tableau ci-dessous, cette pratique culturale est en augmentation. Mais ces chiffres sont indicatifs du fait que certains producteurs mettent à jour leur parcellaire sans préciser ce fait.

Tableau 11 : Évolution des surfaces plantées et du nombre de producteurs inscrits

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Nb producteurs habilités	74	80	83	83	86
Superficie* (ha)	1 250	1 320	1 480	1 450	1 500
Dont semis direct (ha)	Pas de donnée	70	135	163	200

(*) surfaces des producteurs ayant mis à jour leur inventaire.

Source : APAL

En 2015, le nombre de producteurs demandant la conformité de leur huile essentielle est de 44 avec un volume présenté important de 24 506 kg.

Depuis 2012, le nombre de producteurs est relativement stable avec une progression d'année en année du volume présenté (tableau 12) à l'exception de l'année 2013 où un producteur important n'a pas présenté sa production.

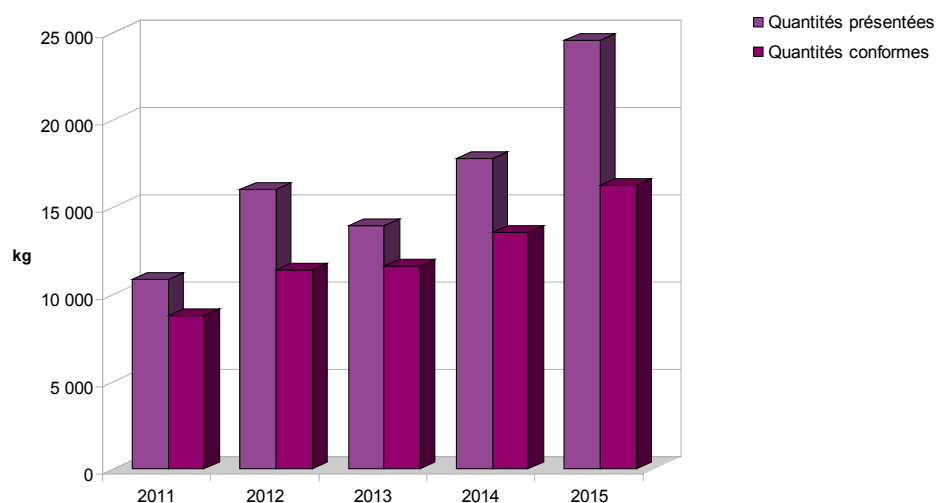
Tableau 12 : Évolution du nombre de producteurs demandant la conformité de leur produit

Année	Nombre de producteurs	Quantité présentée (kg)	Nombre de lots	Surfaces (ha)
2011	32	10 853	73	1 011
2012	43	15 991	111	1 193
2013	44	13 953	100	1 199
2014	41	17 782	110	1 267
2015	44	24 506	152	1 416

Source : APAL

En règle générale, le pourcentage de lots conformes se situe dans une fourchette de 70 % à 80 %. En 2015, ce pourcentage est inférieur en raison des conditions climatiques particulières, le résultat des analyses ne correspondant pas aux critères du cahier des charges.

Illustration 19 : Quantités présentées et quantités conformes au cahier des charges de l'AOP lavande



Source : APAL

> 1.5 La place de la production bio en PPAM

Les données utilisées proviennent en grande majorité de l'observatoire de l'Agence Bio.

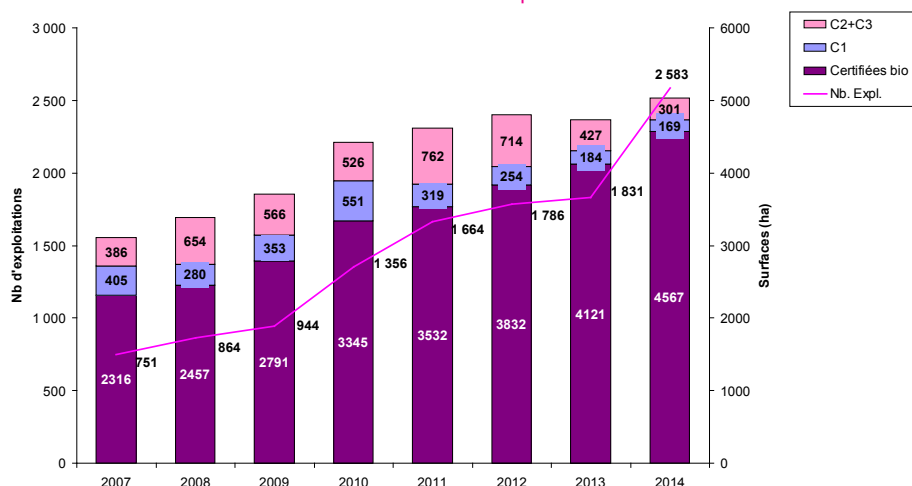
En 2014, les surfaces cultivées en PPAM bio s'élèvent à 5 057 ha pour 1 912 exploitations. Ces surfaces représentent 12,1 % des surfaces totales de PPAM en France.

1.5.1 Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations

Toutes exploitations confondues, c'est-à-dire certifiées et en conversion, C1, C2, C3 correspondant aux trois années de conversion :

- les surfaces cultivées en PPAM bio de 2007 à 2014 sont en augmentation constante. La hausse des surfaces et du nombre d'exploitations depuis 2007 est respectivement de 60 % et 159 % ;
- en 2013, la surface cultivée en PPAM bio s'élevait à 4 737 ha pour 1 831 exploitations. L'augmentation de 2013 à 2014 est de 6,8 % en surface et de 4 % en nombre d'exploitations ;
- en 2013, la superficie de PPAM bio représentait 11,9 % des surfaces totales de PPAM.

Illustration 20 : Évolution des surfaces et du nombre d'exploitations en PPAM bio de 2007 à 2014



Source : Agence Bio

1.5.2 Localisation des PPAM bio

Les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) sont les deux régions les plus représentées en PPAM bio. Ces dernières totalisent 70 % de la surface de PPAM bio française avec respectivement 1 966 ha (38,9 %) et 1 613 ha (31,9 %).

En région PACA, il s'agit souvent d'exploitations orientées vers la culture de lavande ou de lavandin, productions mécanisées tant sur le plan du travail du sol que de la récolte ou de la distillation ; les surfaces sont donc plus importantes.

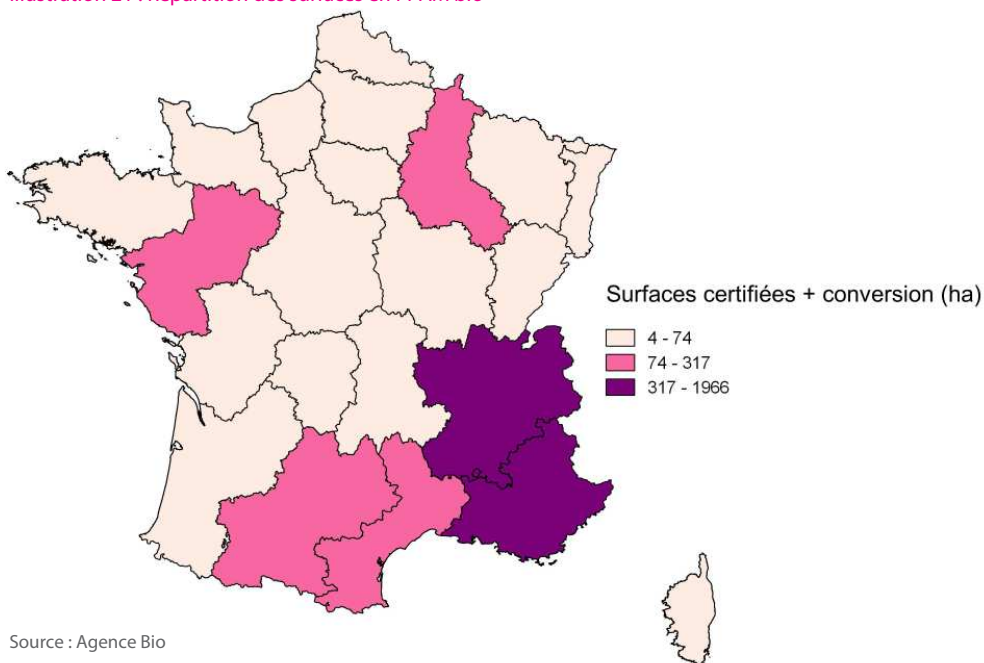
Ensuite, viennent les régions Languedoc-Roussillon, Pays-de-la-Loire, Corse et Midi-Pyrénées avec respectivement 317 ha, 204 ha, 192 ha et 131 ha.

En Corse, on peut noter une augmentation des plantations d'hélichryse italienne et de romarin à verbénone.

En Rhône-Alpes, région où les productions de PPAM sont globalement plus diversifiées (productions de plantes aromatiques et médicinales), la surface moyenne en PPAM bio par exploitation est plus faible.

En Auvergne, la culture de PPAM concerne souvent la production de plantes médicinales et intervient fréquemment en complément d'une activité de cueillette de plantes. Dans ce cas, la gestion du temps de travail et de la main d'œuvre limite le potentiel de surface à cultiver. La moyenne par exploitation est de 0,9 ha.

Illustration 21 : Répartition des surfaces en PPAM bio

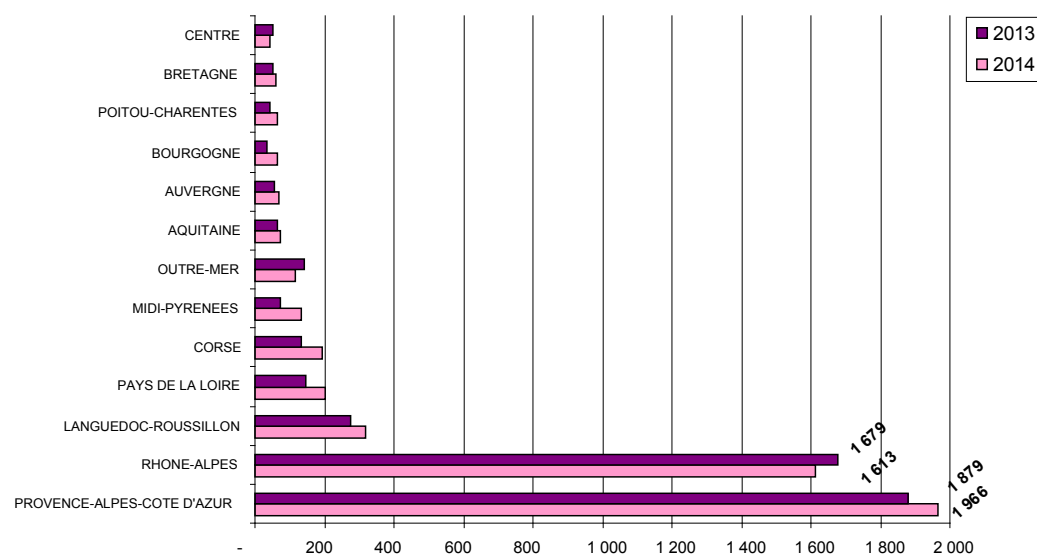


Source : Agence Bio

1.5.3 Surfaces moyennes en PPAM bio

La surface moyenne par exploitation de PPAM bio est la plus élevée pour la région PACA (6,3 ha), suivie par la Corse (4,5 ha) et enfin Rhône-Alpes (3,4 ha) tandis que la surface moyenne nationale se situe à 2,6 ha. Cette variation traduit une grande diversité des exploitations selon les régions, leurs spécificités et leurs typologies.

Illustration 22 : Surfaces en PPAM bio par région (ha)

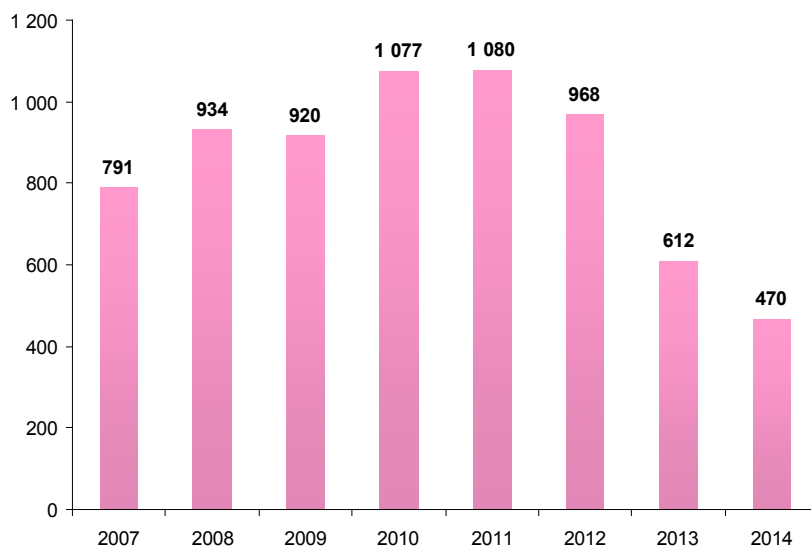


Source : Agence Bio

1.5.4 Les conversions

Après une stabilité du nombre de conversions entre 2010 et 2011, une baisse non négligeable est observée à partir de 2012 ; cette diminution représente 37 % entre 2012 et 2013 et 23 % entre 2013 et 2014.

Illustration 23 : Évolution des surfaces en reconversion de 2007 à 2014



Source : Agence Bio

470 ha sont en conversion en 2014.

Tableau 13 : Détail des surfaces en conversion en 2014

Année de conversion		
1ère	2ème	3ème
169 ha	182 ha	120 ha

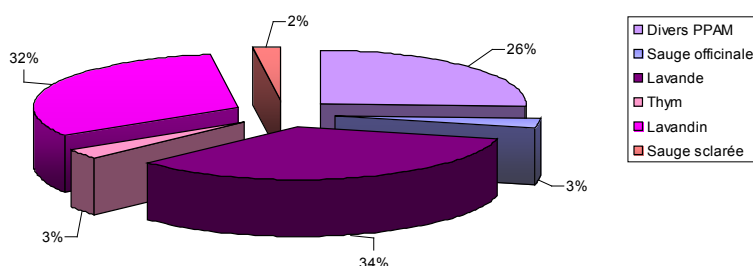
Source : Agence Bio

Ces faibles superficies indiquent que la croissance des surfaces bio certifiées pour les trois prochaines années sera moindre.

1.5.5 Les plantes

Les plantes les plus représentées en terme de superficie sont la lavande, le lavandin ainsi que les sauges (officinale et sclarée), le thym, la mélisse et le romarin.

Illustration 24 : Répartition des surfaces de culture biologique certifiées de PPAM



Source : Agence Bio

L'Agence Bio a recensé plus de 120 variétés de plantes à parfum, aromatiques et médicinales cultivées en France. Pour beaucoup de ces plantes, les surfaces de production en bio sont inférieures à 5 ha ou 10 ha. Elles sont comptabilisées dans une rubrique nommée « divers PPAM » représentant 1 173 ha, soit 26 % de la production totale bio.

• Lavande et lavandin

La lavande et le lavandin sont les plantes les plus produites en bio.

Pour la lavande, la surface cultivée en bio + conversion ne cesse d'augmenter depuis 2007 (+ 85 % entre 2007 et 2014) et atteint 1 563 ha (soit 37 % des surfaces totales estimées en lavande).

En revanche, après avoir atteint un pic en 2012 avec 1 631 ha, les surfaces en lavandin sont en diminution : 1 444 ha en 2014.

Les lavandes représentent 34 % des PPAM bio certifiées en France et les lavandins 32 %.

En PACA, 974 ha sont dédiés à la lavande et 696 ha au lavandin. La région Rhône-Alpes compte 497 ha de lavande et 669 ha de lavandin.

Le marché est toujours demandeur d'huile essentielle de lavande et lavandin bio. En conséquence, les prix sont relativement élevés (prix indicatifs) : HE lavandin grosso : 24 €/kg, abrial : 26 à 28 €/kg et jusqu'à 45 €/kg pour le super.

La production biologique n'échappe pas à la problématique du dépérissement de la lavande qui touche la filière conventionnelle. Face à ce problème, l'emploi de plants sains bio est primordial.

• Sauge sclarée et officinale

En 2014, les surfaces pour la sauge sclarée (bio + conversion) ont atteint 102 ha et pour la sauge officinale, 129 ha. On enregistre une diminution de surfaces depuis 2010/2011 pour ces deux productions.

Actuellement, comme pour les productions conventionnelles, un bon potentiel de marché existe pour l'huile essentielle de sauge sclarée bio.

- **Thym, mélisse, menthe poivrée**

Depuis quelques années, les surfaces en production des thyms bio augmentent régulièrement (137 ha en 2014, soit 1/3 des surfaces totales en thym). De nouvelles productions se sont développées notamment en Languedoc-Roussillon.

La demande est supérieure à l'offre notamment pour des thyms à chémotypes thuyanol et linalol destinés à l'herboristerie et l'aromathérapie.

Pour la mélisse dont le potentiel de production est de 33 ha (bio + conversion), il semble que de nouvelles plantations aient eu lieu ou vont être mises en place à destination du marché des antioxydants.

La tendance est à l'accroissement pour la menthe poivrée : la superficie, en nette progression, s'établit à 30 ha (soit + 1 573 % entre 2007 et 2014). Cette production vise à répondre aux besoins et exigences des marchés de niche de l'herboristerie avec un prix très rémunérateur (environ 100 à 110 €/kg).

- **Safran**

Le safran est en développement avec une superficie de 38 ha localisée sur les principales régions de production : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Centre, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, PACA, Pays-de-Loire. La quasi-totalité des surfaces de safran en France est bio.

1.5.6 Contraintes sur les productions de PPAM bio

En 2013 et 2014, les cultures de PPAM bio ont été touchées par certaines maladies ; il s'agit du dépérissement sur la lavande et du mildiou sur le basilic. Si les surfaces consacrées à la lavande ont continué à augmenter, en revanche celles du basilic sont passées de 30 ha en 2013 à 18 ha en 2014.

Ces maladies ainsi que les autres problèmes récurrents tels que le désherbage sont régulièrement suivis par les organismes techniques (Crieppam, Iteipmai, Grab et Chambre d'agriculture de la Drôme).

1.5.7 L'organisation de la filière bio

On dénombre actuellement 26 groupes économiques de producteurs PPAM biologiques, répartis sur 9 régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Lorraine, PACA, Corse, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes). Parmi ces groupes, 12 sont des organisations de producteurs reconnues par le Ministère de l'agriculture.

1.5.8 Part de la cueillette

Les territoires de cueillette ne sont pas recensés par l'Agence Bio. Cependant, la majorité des plantes sauvages est commercialisée en bio.

Les surfaces et surtout les volumes de cueillette sont très difficiles à estimer. Certains conservatoires nationaux botaniques ont réalisé des études. Ainsi, on dénombre 257 cueilleurs sur le territoire du conservatoire botanique du Massif central pour 370 espèces et 700 opérateurs concernés (étude 2012), 197 cueilleurs sur le territoire du Conservatoire National Botanique des Pyrénées et Midi-Pyrénées pour 436 plantes (étude 2014). Par ailleurs, la cueillette se pratique sur l'ensemble du territoire mais les principales zones se situent dans les massifs montagneux (les Vosges notamment pour l'arnica, le Jura pour l'if commun « *Taxus baccata* », l'Auvergne pour la gentiane, les Alpes...).

Il faut rappeler que la cueillette constitue une réelle activité économique.

On note également deux types de cueilleurs : les producteurs/cueilleurs qui collectent à proximité de leur exploitation et les cueilleurs spécialisés qui parcourent parfois des distances très importantes. Mais il ne faut pas ignorer non plus les cueillettes traditionnelles des populations locales pour plusieurs espèces (tilleul, gentiane..) et des populations nomades (narcisse, petit houx...)

L'Association Française des Cueilleurs (AFC), créée en 2011, permet d'améliorer les connaissances dans ce domaine.

> 1.6 Les fleurs de Grasse

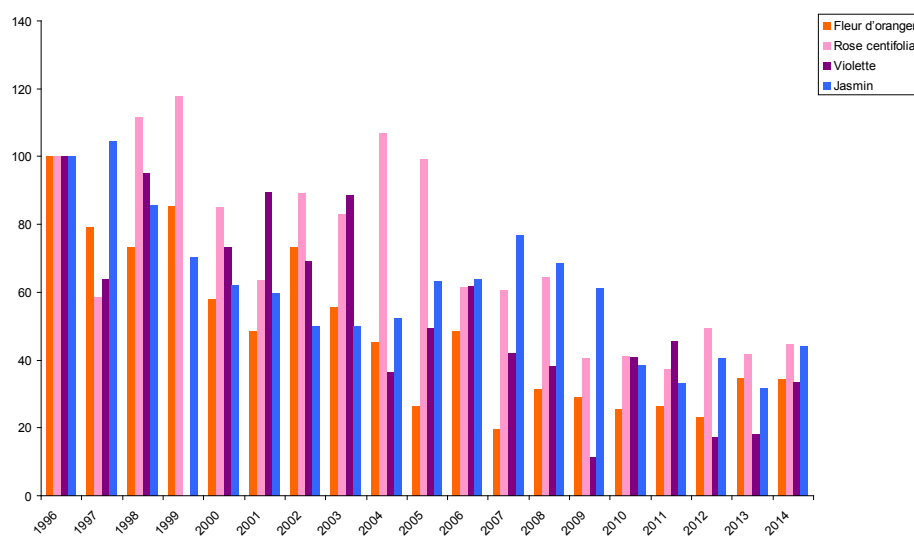
La production de plantes à parfum traitée par l'industrie grasse hors lavande, lavandin et sauge sclérée présente une large gamme de produits qui ne sont pas obtenus par distillation à la vapeur d'eau mais par extraction par un solvant organique (hexane par exemple) ; la matière première obtenue est dénommée « concrète » et peut faire elle-même l'objet d'une autre extraction pour donner « l'absolue ».

Sur Grasse et ses environs sont cultivées la fleur d'oranger bigaradier, la rose centifolia, la feuille de violette et le jasmin qui font l'objet d'une évaluation annuelle ; dans d'autres zones sont cultivées ou cueillies, l'iris, le mimosa, le narcisse, la mousse d'arbre...

Seules les plantes de la région grasseoise ont été retenues au titre de l'enquête 2014 (la fleur d'oranger, la rose centifolia, la violette et le jasmin).

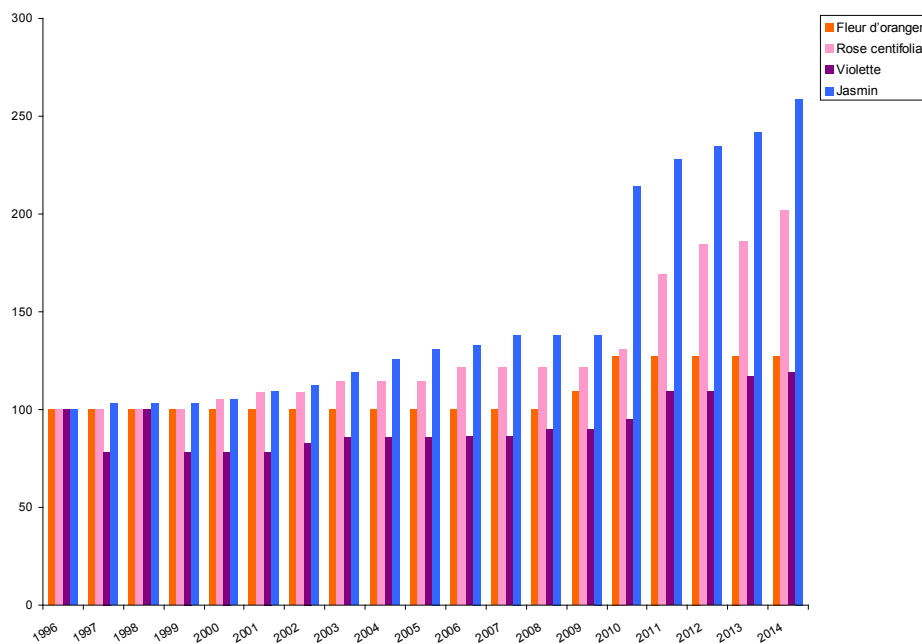
1.6.1 Volumes et prix

Illustration 25 : Évolution des volumes traités (t) de 1996 à 2014 (indice base 100 année 1996)



Source : FranceAgriMer

Illustration 26 : Évolution des prix (€) de 1996 à 2014 (indice base 100 année 1996)

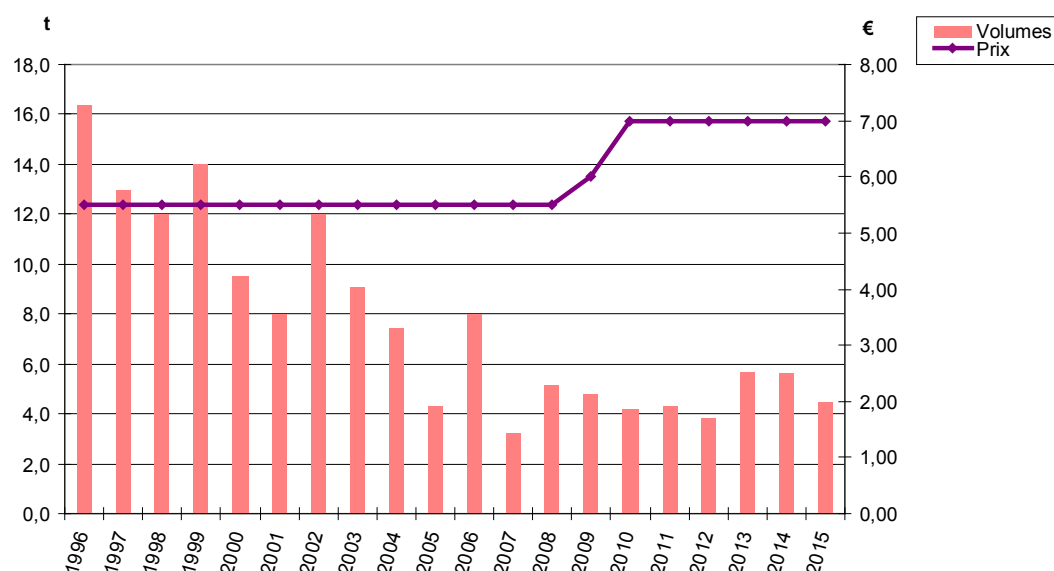


Source : FranceAgriMer

1.6.2 Fleur d'oranger bigaradier

La production 2014 estimée à 5,6 t reste stable. Elle est valorisée à 7 €/kg à la production. On constate une belle qualité de la fleur grâce à un climat propice (pas de gel). Les prévisions 2015 devraient être identiques à 2014.

Illustration 27 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014



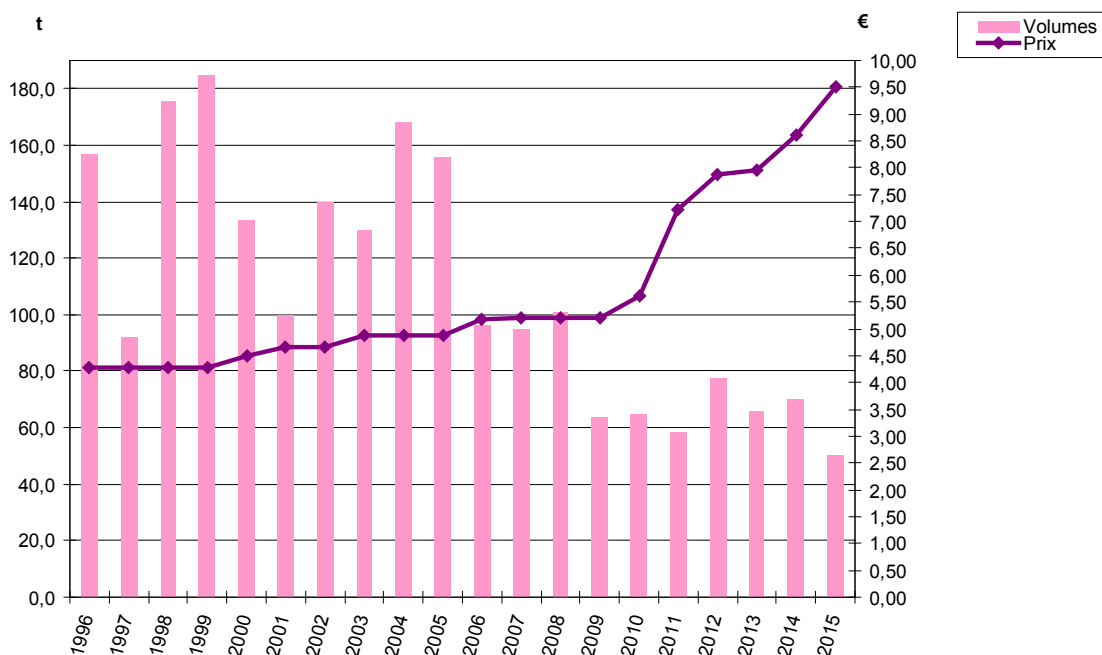
Source : FranceAgriMer

1.6.3 Rose Centifolia

On peut évaluer la récolte 2014 à 70 t pour une superficie d'environ 30 ha. Le cours moyen est de 8,62 €/kg à la production.

La production de plants demeure fragilisée en raison d'un problème phytosanitaire qui affecte les rosiers (maladie de la rouille qu'il faut traiter) et de la présence du buprest (insecte ravageur).

Illustration 28 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014



Source : FranceAgriMer

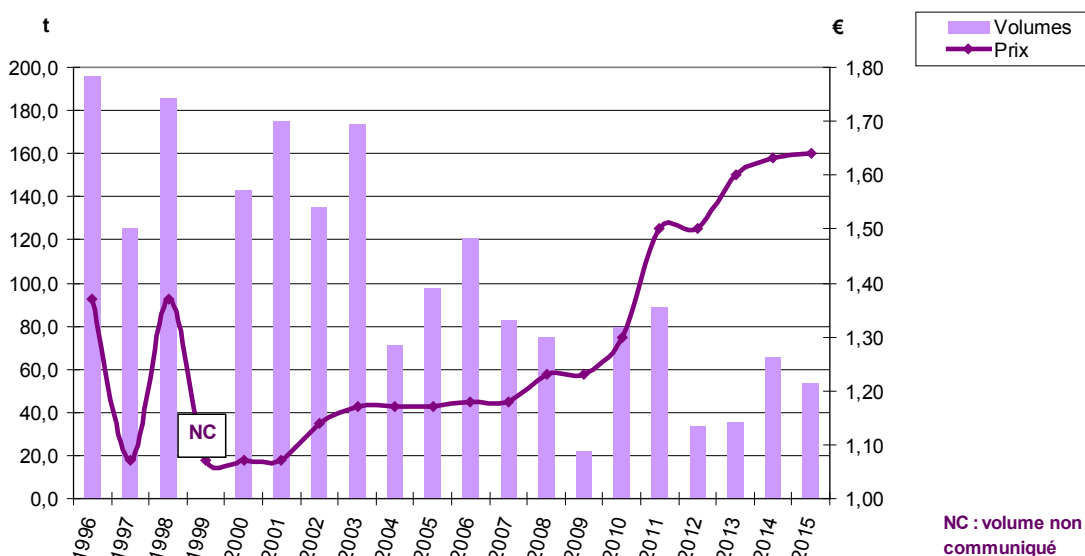
1.6.4 Feuille de violette

Après deux mauvaises campagnes (2012 et 2013), la production 2014 se rapproche des volumes traités en 2011, soit 65,5 t. Cependant, la totalité des besoins n'a pas été couverte.

Pour 2015, les besoins prévisionnels estimés à 85 t ne seront sans doute pas satisfaits même en opérant une deuxième coupe, la récolte étant assurée par un nombre très restreint de producteurs.

En 2014, le prix moyen reste stable à 1,63 €/kg.

Illustration 29 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014



Source : FranceAgriMer

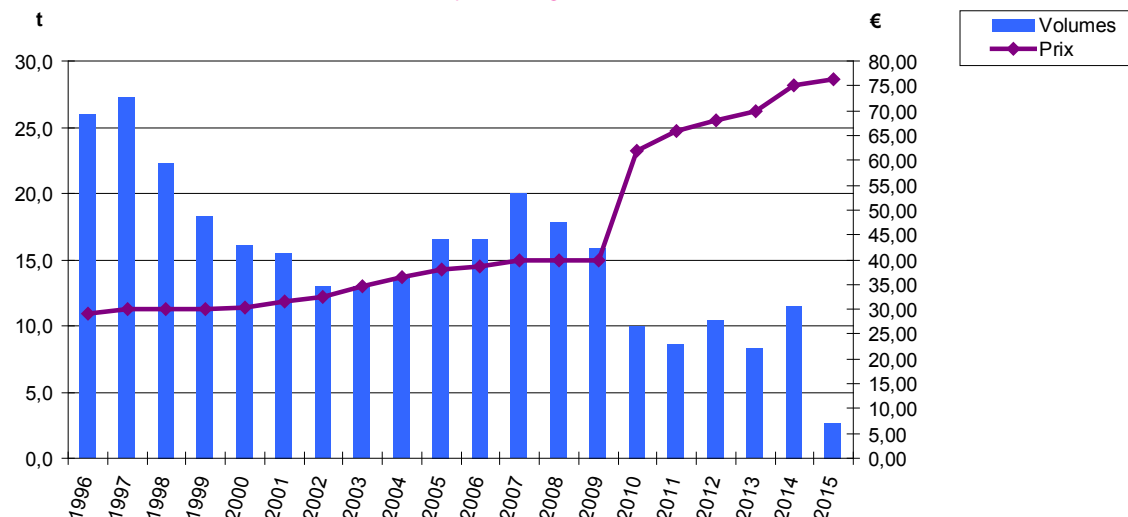
1.6.5 Jasmin

On peut estimer la collecte 2014 à 11,5 t. les estimations pour 2015 seraient du même ordre de grandeur.

Si la disponibilité de plants a permis quelques replantations par contre les difficultés d'organisation de la cueillette restent identiques aux années précédentes. Même si des solutions relatives à la rémunération des cueilleurs ont été apportées, la récolte sur 90 jours engendre des coûts importants (200 h/mois/personne) et la main d'œuvre se fait de plus en plus rare.

Le rendement théorique moyen est de 3 t de fleurs/ha et le rendement en concrète est d'environ 0,3 %.

Illustration 30 : Évolution des volumes traités (t) et prix en €/kg de 1996 à 2014



Source : FranceAgriMer

Pour l'ensemble de ces productions, les éléments les plus pertinents à retenir sont les tendances des variations constatées sur les 10 dernières années.

Les tableaux ci-dessous retracent les volumes traités et les prix moyens réglés à la production des Fleurs de Grasse durant les années 2004 à 2014. On observe une baisse constante des volumes pour l'ensemble des fleurs. Quant aux prix payés aux producteurs, les cours ont évolué à l'inverse durant la dernière décennie, la hausse la plus sensible étant celle enregistrée pour le jasmin :

- Jasmin : 106,04 %
- Rose centifolia : 76,64 %
- Violette : 39,31 %
- Fleur d'oranger : 27,50 %

Tableau 14 : Évolution des volumes (t) et prix en €/kg de la production de fleurs de Grasse de 2004 à 2014

Produit	Volume global traité par les industriels (t)											Volume prévu
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fleur d'oranger	7,4	4,3	8,0	3,2	5,2	4,8	4,2	4,3	3,8	5,7	5,6	5 - 6
Rose centifolia	168,0	156,0	96,4	95,0	101,1	63,7	64,5	58,5	77,5	65,8	70,0	75 - 80
Violette	72,0	97,2	120,9	82,5	74,8	22,0	80,0	89,0	33,5	35,7	65,5	85
Jasmin	13,6	16,5	16,6	20,0	17,8	15,9	10,0	8,6	10,5	8,2	11,5	11,5

Produit	Prix moyens/kg réglés à la production (€)										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fleur d'oranger	5,49	5,49	5,50	5,50	5,50	6,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
Rose centifolia	4,88	4,88	5,19	5,20	5,20	5,20	5,60	7,22	7,88	7,95	8,62
Violette	1,17	1,17	1,18	1,18	1,23	1,23	1,30	1,50	1,50	1,60	1,63
Jasmin	36,40	37,93	38,47	40,00	40,00	40,00	62,00	66,00	68,00	70,00	75,00

Source : FranceAgriMer

2. Les débouchés des PPAM (l'aval)

> 2.1 Sources des données

- Pharmacie, phytothérapie
<http://www.industrie.com/pharma/phytotherapie-un-marche-francais-porteur,67189>
Rapport 2015 du LEEM : <http://fr.calameo.com/read/002049284682054ac2c34>
www.ordre.pharmacien.fr/content/download/.../CTOP005_WEB_OK.pdf
<http://www.leem.org/article/quelle-place-l-homeopathie-t-elle-en-france>
Définitions : Larousse
<http://www.ladepeche.fr/article/2015/09/19/2180612-l-aromatherapie-un-marche-en-pleine-forme-en-france.html>
<http://news.radins.com/actualites/aromatherapie-un-marche-pleine-croissance-france,14425.html>
<http://www.boiron.fr/>
<http://www.snphpharma.fr/Les-ventes-du-medicament.html>
<http://www.jardinsdefrance.org/huiles-essentielles-un-marche-mondial-en-croissance/>
- Compléments alimentaires
Synadiet
<http://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/le-marche/lexpor>
<https://www.anses.fr/fr/content/que-sont-les-compl%C3%A9ments-alimentaires>
Larousse
- Industrie alimentaire
<http://www.rnm.franceagrimer.fr>
<http://www.theetinfusions.fr/>
Insee
AIHP
- Détergents
www.insee.fr/sessi/publications/dossiers_sect/pdf/savons08.pdf
Parfumerie
<http://fr.reuters.com/article/businessNews/idFRKBN0KV2KH20150122?pageNumber=3&virtualBrandChannel=0>
<http://www.ffps.fr>
<https://www.jesuisentrepreneur.fr/informations-sectorielles/commerce/parfumerie/>
Insee
Prodarom
- Cosmétique
Febea
Cosmebio
<http://www.premiumbeautynews.com/fr/france-l-industrie-cosmetique,8011>
Secteur vétérinaire – produits phytosanitaires
Hélène Masson, 2006. Enquête sur le traitement des mammites cliniques en agriculture biologique en Bretagne - utilisation de l'aromathérapie.
Michel Bouy, vétérinaire, 2001. L'agriculture drômoise n° 1990. Soigner ses brebis par « phyto-aroma-homéopathie ».
La revue de l'alimentation animale, n° 691, novembre 2015.
<http://www.itab.asso.fr/itab/dossiers-substances.php>
Iteipmai, Compte rendu d'activité technique 2014
Programme Alcimed/FranceAgriMer, 2001. Évolution des débouchés des plantes médicinales en fonction des évolutions réglementaires et des tendances générales de la consommation.

Un lexique des termes utilisés est disponible en annexe.

> 2.2 Considérations générales

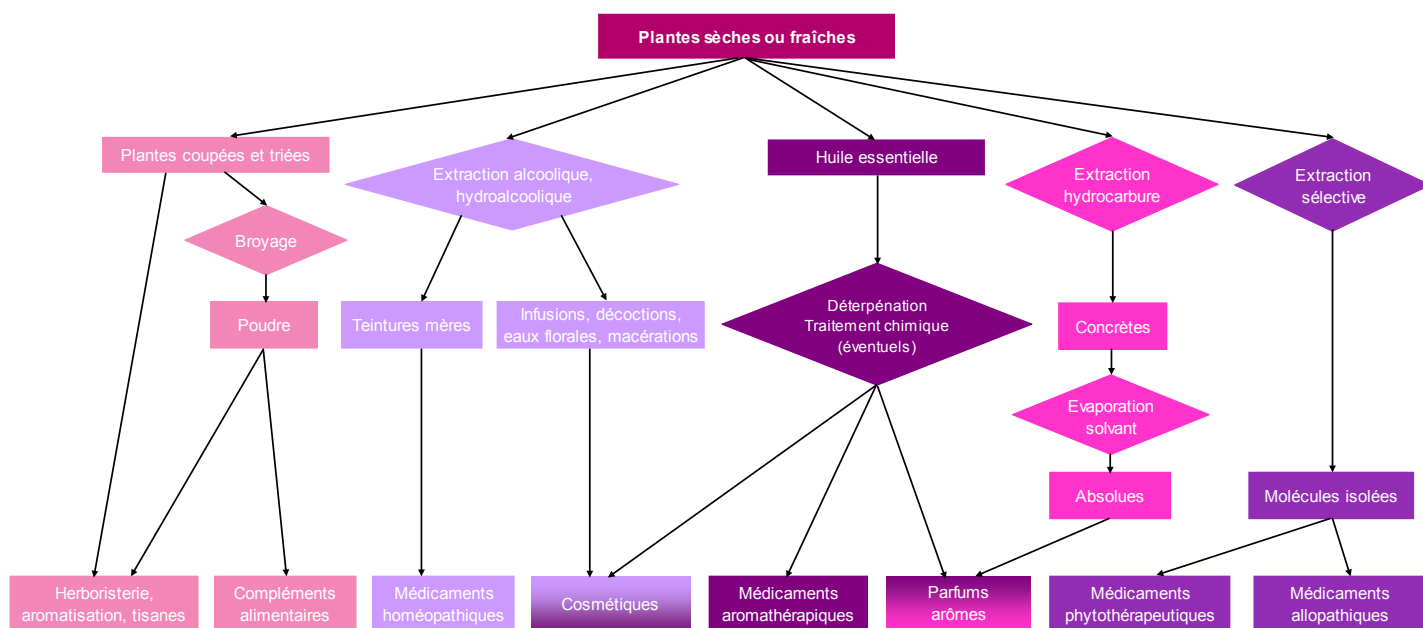
Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extraits...), alimentent plusieurs secteurs d'activités.

Cette partie traitera des chiffres généraux de ces secteurs dans la limite des données actuellement disponibles. Pour un marché spécifique, il est en effet parfois difficile d'isoler les PPAM (exemple : secteur de la pharmacie ou agro-alimentaire). D'autre part, pour certains marchés qui concernent plusieurs utilisations, il est complexe d'obtenir une synthèse et des études plus fines seraient nécessaires (exemple : marché de l'aromathérapie ; en effet les huiles essentielles sont aussi vendues en flacons pour un usage alimentaire ou cosmétique).

Enfin, il existe d'autres marchés marginaux (exemple : colorants) qui ne seront pas développés ici.

Le marché mondial des PPAM est estimé à 64 milliards de US \$ (Source : L'économiste, 2012) avec plus de 35 000 plantes traitées par l'industrie. Utilisées en l'état (frais) ou séchées à des fins culinaires ou thérapeutiques, les PPAM entrent en tant que composants dans la fabrication de cosmétiques, médicaments ou autres produits de santé naturels mais sont aussi la base de produits transformés à haute valeur ajoutée comme : huiles essentielles, absolues, concrètes, autres extraits végétaux (hydro-alcooliques, CO2 supercritique...).

Illustration 31 : Principales destinations des PPAM



Source : FranceAgriMer

> 2.3 Secteur médical

Parmi les 350 000 espèces répertoriées dans le monde, l'OMS en a relevé 22 000 qui ont un usage traditionnel. En France, des sources citent 2 500 espèces mais seules 562 sont inscrites à la pharmacopée ; à noter que les organisations de producteurs françaises en commercialisent environ 260.

La liste des plantes médicinales de la pharmacopée française rassemble des plantes possédant des propriétés médicinales et utilisées à ce titre (art. L.4211-1 du Code de la Santé Publique). Depuis 2013, cette liste est scindée en une liste A et une liste B. Le type de médecine traditionnelle d'usage (européenne et outre-mer, chinoise ou ayurvédique) est précisé. La vente de ces plantes médicinales en l'état est réservée aux pharmaciens sauf pour celles libérées du monopole pharmaceutique. La liste A correspond aux plantes médicinales utilisées traditionnellement et comprend 425 plantes dont 148 plantes d'usage thérapeutique non exclusif libérées du monopole pharmaceutique si vendues en l'état (Décret n° 2008-841 du 22 août 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée et modifiant l'article D. 4211-11 du code de la santé publique). La liste B qui comprend 137 plantes correspond aux plantes médicinales utilisées traditionnellement en l'état ou sous forme de préparation dont les effets indésirables potentiels sont supérieurs au bénéfice thérapeutique attendu.

En ce qui concerne les huiles essentielles, certaines sont interdites à la vente hors circuit pharmaceutique (décret n° 2007-1198 du 3 août 2007 modifiant l'article D. 4211-13 du code de la santé publique relatif à la liste des huiles essentielles dont la vente au public est réservée aux pharmaciens).

Les organisations professionnelles

Parmi les représentants des professionnels du médicament, on peut citer :

- le LEEM, (Les Entreprises du Médicament), qui regroupe les entreprises du secteur de l'industrie pharmaceutique en France. Créé il y a plus de 130 ans, le LEEM compte aujourd'hui près de 270 entreprises adhérentes qui réalisent près de 98 % du chiffre d'affaires total du médicament en France ;
- le SNPH (Syndicat National de la Préparation et de l'Homéopathie).

2.3.1 Le marché du médicament

Avant de traiter du marché spécifique des médicaments à base de plantes, ce paragraphe situe le marché global du médicament.

En 2013, le marché mondial du médicament est évalué à environ 639 milliards d'euros de chiffre d'affaires (contre moins de 200 milliards de dollars en 1990) et est en forte croissance (+ 4,5 % par rapport à 2012). La France représente 4 % du marché mondial, soit 25,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires (source : LEEM).

Le marché mondial est occupé à 41,3 % par les États-Unis, suivis par la Chine (8,4 %), le Japon (8 %), l'Allemagne (5 %) et la France (3,9 %).

Le marché français de la pharmacie représente 52 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2014 dont 27 milliards d'euros destinés à la consommation interne et 25 milliards destinés à l'exportation, en majorité vers les pays d'Europe et les pays de l'Est (source : LEEM).

L'importation représente 19 milliards d'euros en provenance d'Europe et des États-Unis. Bien que le marché mondial soit en augmentation, le marché français stagne depuis quelques années, voire en légère diminution depuis 2010. Cette baisse résulte de la combinaison d'un tassement des prescriptions, de baisses de prix de grande ampleur et de l'envolée des génériques. La régulation économique du médicament se fait dans un cadre conventionnel État/industrie.

Tableau 15 : Marché français de l'industrie pharmaceutique en 2014

Base 100 en 2010	Industrie pharmaceutique	Produits pharmaceutiques de base	Préparations pharmaceutiques
Indice d'évolution du chiffre d'affaires total	99,6	96,2	99,9

Source : Source administrative sur les déclarations de TVA (INSEE)

La France compte 246 entreprises. Ce nombre est en baisse depuis les années 70 notamment du fait de fusions d'entreprises. L'effectif de l'ensemble de la chaîne du médicament est de l'ordre de 100 000 personnes.

Les principales entreprises pharmaceutiques mondiales sont : Novartis (Suisse), Pfizer (États-Unis), Sanofi (France), Roche (Suisse), Merck&Co (États-Unis), Johnson&Johnson (États-Unis), Astrazeneca (Royaume-Uni), Glaxosmithkline (Royaume-Uni).

Les principales classes thérapeutiques sont en % du marché mondial :

- 3,4 % anti-THNF (Anti-inflammatoire de la polyarthrite rhumatoïde),
- 3,2 % insulines,
- 2,8 % anticholestérolémiants,
- 2,7 % antiulcéreux,
- 2,5 % antipsychotiques,
- 2,5 % antiénoplasiques-anticorps monoclonaux,
- 2,4 % antiviraux (VIH 2,5 % et non VIH),
- 1,9 % antiépileptiques,
- 1,8 % médecine traditionnelle chinoise.

2.3.2 Le marché de la phytothérapie

La part des médicaments provenant de substances naturelles (plantes mais aussi organismes marins, micro-organismes) est estimée entre 40 et 70 %. Cette donnée concerne tous les médicaments dérivés de naturel : plantes, extraits, produits microbiens, molécules pures, molécules d'hémi-synthèse, de synthèse totale identiques aux naturelles ou dont la structure est inspirée d'une structure naturelle. Y sont également inclus les produits biologiques (vaccins, anticorps monoclonaux...) : ceci explique le chiffre extrêmement élevé mais qui concerne essentiellement de l'allopathie qui contient des plantes, leurs dérivés ou leurs extraits.

En 2013, le marché mondial des médicaments à base de plantes était estimé à 33 milliards de dollars (soit 5 % du chiffre d'affaires mondial des médicaments) avec une croissance de 11 % (source BBC Research).

63 % des français font confiance à la phytothérapie, 45 % se disent y avoir recours, 35 % disent avoir recours aux plantes en complément de la médecine classique.

Les achats consommateurs de 2011 à 2014 ont progressé de 6 % en volume avec une évolution moyenne annuelle de + 2 % sur le marché officinal ; 83 % des pharmaciens remarquent une demande plus importante pour les médecines naturelles et 88 % des officines en France ont aujourd'hui un rayon dédié aux médecines naturelles (source : Industrie Pharma).

2.3.3 Le marché de l'homéopathie

Le marché national de l'homéopathie est estimé à 600 millions d'euros en 2014. Les médicaments homéopathiques représentent 0,2 à 0,3 % du marché des médicaments dans le monde (source : Boiron). Ils représentaient en France en 2002, 10 % de la valeur des ventes en pharmacie (source : Afssaps).

Selon un sondage effectué par les laboratoires Boiron en 2012, 56 % des français ont recours à l'homéopathie dont 36 % régulièrement. On compte environ 5 000 médecins homéopathes en France.

L'ensemble des médicaments homéopathiques vendus en France sont conçus sur le territoire national à partir de 3 000 substances dont 1 400 d'origine végétale. Les volumes sont très faibles compte tenu des fortes dilutions pour préparer les remèdes. L'industrie pharmaceutique spécialisée dans le médicament homéopathique en France est le premier producteur mondial. Elle compte 40 sites de production et établissements de préparation et distribution répartis sur le territoire français.

2.3.4 Le marché de l'aromathérapie

En France en 2014, le secteur de l'aromathérapie, mesuré avec les produits vendus en pharmacie et parapharmacie, avoisine les 180 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de près de 16 % sur un an, selon des données de la société d'étude OpenHealth cumulées sur 12 mois arrêtées à fin juillet. Le chiffre d'affaires était de 167 millions en 2012. Ces chiffres ne tiennent pas compte des ventes hors circuits pharmaceutiques qui sont également très importantes.

Bien que ne représentant qu'approximativement 2 % du commerce mondial des huiles essentielles en valeur, le marché de l'aromathérapie est en croissance. 13,6 millions de flacons d'huiles essentielles sont vendues chaque année en pharmacie. L'aromathérapie est la seule croissance à deux chiffres dans le marché général de la pharmacie.

Ce marché est crédibilisé depuis plusieurs années par les ventes en officine et il est à souligner la grande réussite de certaines sociétés dans ce domaine. Les huiles essentielles sont le plus souvent utilisées par les particuliers en automédication ou avec l'aide d'un aromathérapeute. L'aromathérapie est depuis peu employée dans certains hôpitaux.

À noter un dernier marché en émergence, celui de la gemmothérapie qui est récent (les découvertes ont eu lieu dans les années 1950 notamment en Belgique). Il est peu connu. La gemmothérapie fait partie des médecines douces pratiquées par les naturopathes, phytothérapeutes, etc. Ce marché concerne peu d'entreprises en France.

Il existe aussi les fleurs de Bach qui sont un traitement d'un principe proche de l'homéopathie et dont les quantités de fleurs nécessaires à leur élaboration sont minimales. Ce marché, très spécifique et également très mal connu, est en croissance.

> 2.4 Secteur des compléments alimentaires

546 plantes sont autorisées en tant que compléments alimentaires selon l'arrêté du 24 juin 2014 établissant la liste des plantes, autres que les champignons, autorisés dans les compléments alimentaires et les conditions de leur emploi.

Le secteur des compléments alimentaires est principalement représenté par le syndicat national des compléments alimentaires (Synadiet). Le Synadiet regroupe 230 entreprises adhérentes (consultants, fabricants, façonniers, fournisseurs d'ingrédients, distributeurs, laboratoires d'analyses,...), qui représentent 90 % de la profession en France. Le Synadiet travaille notamment sur la qualité, la réglementation, l'information et la sécurité du consommateur.

La fédération du secteur des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée (l'Alliance 7) est une fédération de syndicats professionnels dont le Syndicat Français de la Nutrition Spécialisée rassemblant 9 professions.

Il existe aussi l'Afipa (Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable), le Synpa (Association d'expertise et d'information reconnue sur les ingrédients de spécialité de la chaîne alimentaire) et l'Association Internationale des Compléments Alimentaires (Iadsa).

Selon une étude d'ABM Group Consulting, en 2014, le marché mondial des compléments alimentaires approche les 200 milliards de dollars qui se répartissent ainsi : 44,2 % en Asie, 32,6 % en Amérique du Nord et 14,4 % en Europe occidentale.

En France, les compléments alimentaires représentent 1,48 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2014 (sorties consommateur en prix de vente TTC). Le marché est globalement dynamique sur tous les circuits avec une croissance en valeur de + 6,4 % par rapport à 2013. En ce qui concerne les ventes de « compléments alimentaires bio », après une année 2013 stagnante, 2014 voit une progression de 2 % soit près de 30 millions d'euros.

Les compléments alimentaires à base de plantes représentent un peu moins de 200 millions d'euros, soit 13 % des compléments alimentaires.

La pharmacie est le premier circuit de vente avec 51 % des achats consommateurs en valeur.

Plus particulièrement, 2014 est marquée par le fort développement du segment stress-sommeil, une reprise de croissance pour le segment de la minceur après plusieurs années de stagnation et le développement des segments digestion et circulation. Les segments vitalité et solaire ont été favorisés par la météo chaude et ensoleillée de 2014.

Les compléments alimentaires français sont exportés vers plus de 43 pays hors Union Européenne. Ceci correspond à environ 10 % du marché national (près de 100 millions d'euros). Cette demande est en hausse partout dans le monde.

La consommation française est estimée à 18 €/hab/an.

La Finlande, la Norvège, la Belgique composent le trio en tête des pays consommateurs tandis que la France se place au 10ème rang. 15,7 % d'adultes et 5,6 % d'enfants (3/17 ans) sont consommateurs de compléments alimentaires et 2/3 des consommateurs font 1 à 2 programmes par an (Source : Enquête TNS Sofres pour le Synadiet, avril 2015).

> 2.5 Secteur agro-alimentaire

Les plantes aromatiques les plus importantes sur le marché sont principalement : l'aneth, le basilic, la ciboulette, la coriandre, le fenouil, la marjolaine, la menthe douce et poivrée, l'origan, le persil, le romarin, la sarriette, la sauge officinale, le thym, sans oublier le mélange « herbes de Provence » composé de différentes plantes selon les recettes parmi lesquelles le thym, romarin, sarriette, origan, basilic.

Le marché des plantes aromatiques concerne le frais, le surgelé et le sec ; on ne tiendra pas compte des ventes en pot.

Les principales organisations professionnelles de ce secteur à l'échelle nationale sont les suivantes :

- La Fedalim avec :
 - Le Syndicat National des transformateurs de Poivres, Épices, aromates et vanille (SNPE) qui regroupe 26 sociétés (ne publie pas d'informations sur les marchés) ;
 - Le Syndicat du Thé Et des Plantes à Infusion (Stepi) ;
 - La Fédération des Industries Condimentaires de France (FICF).
- Le Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires (Sniaa) - (ne publie pas d'informations sur les marchés) ;
- L'Association Nationale des Industries Alimentaires (Ania) rassemble 18 fédérations nationales sectorielles et 23 associations régionales ;
- La Fedarom (Fédération Française des Syndicats de l'Aromatique) ;
- Prodarom (Syndicat national des fabricants de produits aromatiques) en ce qui concerne les arômes alimentaires.

2.5.1 Le marché mondial des épices et aromates

Les échanges mondiaux d'épices et d'aromates étaient estimés en 2012 à 450 000 t par an dont on peut citer 150 000 t de poivre.

2.5.2 Le marché des arômes

D'après le syndicat Prodarom, le chiffre d'affaires 2014 des arômes alimentaires naturels en tant qu'ingrédients naturels avoisinerait les 66 millions d'euros en France.

2.5.3 Le marché du frais

Ce marché est spécifique et concerne plutôt le domaine des fruits et légumes. Il est suivi au niveau des marchés de gros.

Le marché du frais concerne l'aneth, basilic, cerfeuil, ciboulette, coriandre, estragon, laurier, menthe, persil, romarin, sauge, thym. Les herbes sont commercialisées sous forme de botte.

Le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) suit de manière hebdomadaire les prix de 11 plantes aromatiques sur le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis. Le graphique ci-dessous montre les prix des plantes aromatiques d'origine française. Sur le MIN de Rungis sont présentes ces mêmes plantes aromatiques d'importation. Elles ne figurent pas sur le graphique, sachant que les prix sont, de manière générale, équivalents ou légèrement inférieurs aux prix français.

Tableau 16 : Prix des plantes aromatiques fraîches - MIN de Rungis - année 2014

Libellé	Moyenne 2014 Prix € HT pour 10 bottes
ANETH France botte	4,50
ANETH Import botte	4,20
BASILIC France avec racine botte	7,41
BASILIC France botte	4,50
BASILIC Import botte	4,50
CIBOULETTE France botte	4,40
CIBOULETTE Import botte	4,20
CORIANDRE France botte	3,60
CORIANDRE Import botte	3,60
ESTRAGON France botte	4,80
ESTRAGON Import botte	4,80
LAURIER France botte	5,00
MENTHE France botte	3,67
MENTHE Import botte	3,80
PERSIL frisé France botte	3,93
ROMARIN France botte	6,00
SAUGE France botte	4,93
SAUGE Import botte	4,80
THYM France botte	6,00

Source : RNM

Les volumes et les destinations des produits ne sont pas analysés dans cette étude.

2.5.4 Le marché des plantes aromatiques surgelées

Le marché du surgelé représente environ 1 200 ha cultivés en France. Il s'agit des principales plantes aromatiques utilisées (thym, romarin, sarriette, origan...). Les industries sont implantées dans les principales régions de production (Île-de-France, Bretagne, Vallée du Rhône). Ce secteur est en croissance.

2.5.5 Le marché des plantes aromatiques sèches

Le marché des plantes aromatiques sèches utilisées comme ingrédients par les industries agro-alimentaires est assez mal connu, tout comme celui des plantes aromatiques sèches directement vendues au consommateur.

Selon Euromonitor International, le marché français des plantes aromatiques sèches pourrait atteindre 10 300 t en 2015, contre 9 200 t en 2010 et 7 900 t en 2005.

Les échanges mondiaux sont évalués à 1 500 000 t de plantes aromatiques et épices pour une valeur de 4 milliards de dollars.

2.5.5.1 Plantes aromatiques sèches conventionnelles

Le marché français des plantes aromatiques « feuille sèche » notamment celui des mélanges (herbes de Provence mais aussi grillade, barbecue...) est estimé à environ 650 t (entre 500 t et 800 t selon estimation) par an auxquelles s'ajoutent 200 à 250 t pour chacune des plantes séparées : thym, romarin, origan et sarriette. Le total des 4 plantes thym, romarin, origan, sarriette (seule + mélange) est donc de 1 500 t. La part de marché du mélange « Herbes de Provence » est estimée à 650 t dont seulement 20 t sont d'origine purement française. Sur le plan mondial, le marché se répartit principalement dans les autres pays d'Europe, essentiellement dans les pays du pourtour méditerranéen.

Autre exemple, la production française de thym sec est en 2014 de 77,5 t, sur un total de thym sec consommé en France de 733,5 t. La part de thym sec français est seulement de 10 % tandis que les importations représentent 90 %.

La raison majeure est que leur prix est jugé trop important par rapport à l'importation par les industriels transformateurs ; d'un autre côté, ce prix et les conditions de production ne sont pas jugés assez favorables par les producteurs. Aussi, la production nationale a tendance à se réduire. Pour cette dernière, le débouché réside essentiellement dans les marchés de niche de haute qualité.

Le marché étant occupé par des multinationales et des épiceries de proximité, la concurrence est importante. Un nombre limité d'entreprises traite les plantes aromatiques sèches d'origine France.

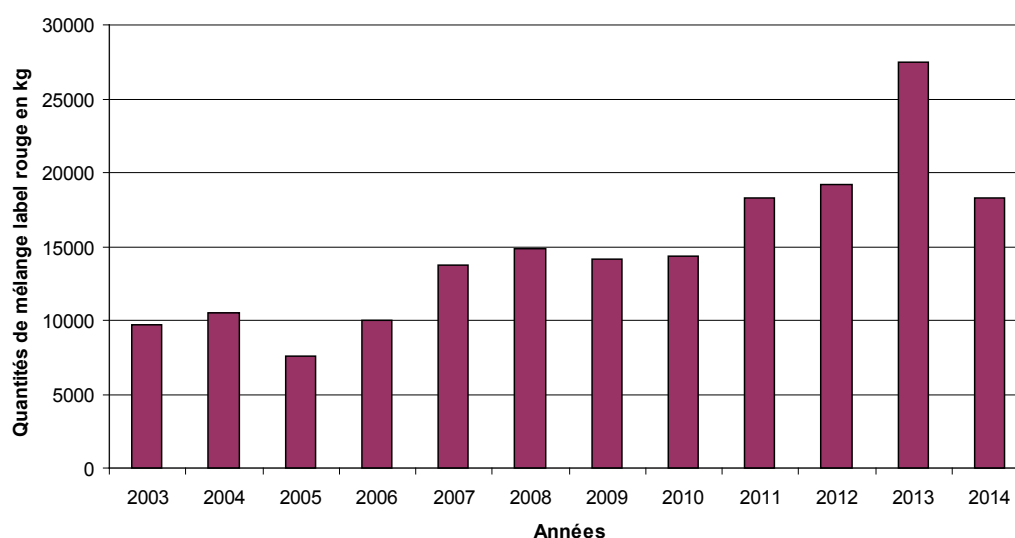
2.5.5.2 Plantes aromatiques sèches issues de l'agriculture biologique

Pour les plantes aromatiques issues de l'agriculture biologique, la croissance annuelle est forte, de l'ordre de + 15-20 % en 2014. Beaucoup de magasins d'agriculture biologique s'ouvrent chaque année en France et les consommateurs se tournent de plus en plus vers ce type de produit. Cela concerne évidemment des volumes moins importants.

2.5.5.3 Cas particulier des herbes de Provence

Selon l'AIHP (Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence), la production « d'herbes de Provence label rouge » est en augmentation depuis 10 ans. Elle a quasiment doublé entre la période de 2003 à 2014 soit respectivement 9,7 t et 18,3 t bien que l'année 2014 ait connu un recul de production après l'année exceptionnelle de 2013. Le niveau de volume de production est identique à celui constaté en 2011.

Illustration 32 : Évolution des volumes « Herbes de Provence » Label Rouge



Source : AIHP

> 2.6 Secteur des détergents, parfumerie, cosmétique

Les canaux de vente

Les parfums et cosmétiques sont proposés aux consommateurs à travers six canaux de distribution :

- la distribution sélective (chaînes de parfumerie ; parfumeries indépendantes ; grands magasins) ;
- le conseil pharmaceutique (produits vendus en pharmacies, parapharmacies et espaces de conseil pharmaceutique) ;
- la grande distribution (hypermarchés, supermarchés, supérettes...) ;
- les salons de coiffure et coiffeurs à domicile ;
- les salons de beauté ;
- la vente à domicile ou à distance.

Les organisations professionnelles et pôles de compétitivité

Les principales organisations professionnelles de ce secteur sont nombreuses, en voici quelques unes :

- Febea (Fédération des entreprises de la beauté).
- FFPS (Fédération Française de Parfumerie Sélective). La FFPS représente 82 % du marché de la parfumerie sélective, soit un chiffre d'affaires de près de 2,9 milliards d'euros (chiffres 2012) ainsi que 70 % des effectifs et 67 % des points de vente.
- Cosmed (Association des PME de la filière cosmétique).
- CNEP (Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie).
- Fieppecc (Fédération Internationale de l'Enseignement Professionnel en Parfumerie et en Esthétique Cosmétique).
- Prodarom (Syndicat national des fabricants de produits aromatiques) en ce qui concerne les matières premières de la parfumerie.
- Cosmebio pour la cosmétique biologique.
- Ingrecos (Ingrédients cosmétiques) : section française des entreprises adhérentes de l'EFCI (The European Federation for Cosmetic Ingredients).
- Facophar Santé (FPS) : Syndicat professionnel au service d'entreprises ayant des activités de production, commercialisation, distribution, sous-traitance, services, recherche et contrôle dans le domaine de la santé et de veille sur les évolutions réglementaires et sociétales dans les domaines suivants :
 - matières premières d'origine naturelle, végétale, animale, biotechnologique, chimique ;
 - produits de droguerie, articles d'hygiène et accessoires à usage de la médecine, de la pharmacie humaine et vétérinaire ;
 - produits de santé : cosmétiques, diététiques, pharmaceutiques, parapharmaceutiques, dispositifs médicaux et leurs matières premières.
- Unitis : European organization of cosmetic ingredients industries et services.

Cette filière est dotée de deux pôles de compétitivité :

Cosmetic Valley, dont le siège est situé à Chartres, regroupe des marques, des PME, des centres de recherche, des laboratoires, des universités, des établissements de formation du secteur de la cosmétique. Créé en 2005, son rôle est d'aider les industriels de la filière de la parfumerie cosmétique au travers du développement commercial (mise en réseau, accompagnement à l'export des PME) et de l'amélioration de leur compétitivité (montage de projets de recherche et d'innovation). Ce pôle travaille sur les produits cosmétiques avec des sujets comme l'emballage, la sécurité consommateur, etc.

Le Pôle Pass (Parfums Arômes Senteurs Saveurs) est localisé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son objet est la caractérisation, l'évaluation et la production des extraits naturels utilisés dans 4 marchés majeurs : la parfumerie, les produits cosmétiques, les détergents et les produits agroalimentaires. Ce pôle de compétitivité, basé sur une logique d'intégration verticale, est composé de la totalité de la chaîne de valeur de cette filière. Cette dernière est historiquement présente sur l'ensemble de la région PACA, de la culture des plantes à parfum et aromatiques jusqu'à la production d'ingrédients aromatiques et leur formulation.

Un rapprochement de ces pôles de compétitivité est actuellement en discussion.

2.6.1 Le marché des matières premières naturelles de la parfumerie

Les « matières premières pour la composition parfumerie » regroupent les secteurs des détergents, de la savonnerie, de la cosmétique et de la parfumerie. Chaque année, dans le monde, 80 000 nouvelles compositions de parfumerie sont créées (source : Prodarom).

Le CA mondial pour l'industrie des fragrances est évalué à 7,5 milliards d'euros dont 2,6 milliards pour les matières premières naturelles et de synthèse (source : Prodarom).

Le tableau ci-dessous montre les chiffres d'affaires relatifs aux matières premières naturelles concernant 17 sociétés sur 64 membres de Prodarom et qui représentent environ 80 % du chiffre d'affaires de la filière en France. La moitié de ces matières premières sont des arômes alimentaires et 50 % sont destinés au secteur de la parfumerie.

Tableau 17 : Évolution du marché des matières premières

Année	CA produits naturels (k€)	CA produits naturels (k€) Extrapolation 100 % des entreprises	CA produits naturels (k€) destinés au secteur de la parfumerie
2011	77 858	97 323	48 661
2012	106 593	133 241	66 620
2013	116 600	145 750	72 875
2014	132 090	165 113	82 556

Source : Prodarom

2.6.2 Le marché des détergents

Ce secteur est représenté par l'association française des industries de la détergence (Afise), qui est la section française de l'International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products.

L'Afise regroupe les industriels fabriquant et commercialisant les produits en France destinés à laver, nettoyer, entretenir et maintenir dans l'état d'hygiène nécessaire le linge, la vaisselle et l'ensemble des surfaces que ce soit dans les foyers, dans les collectivités ou dans l'industrie.

D'après l'Afise, en 2015, ce secteur concerne 8 000 emplois, 3 milliards d'euros de CA pour 100 adhérents.

D'après l'Insee, en 2007, ce secteur était composé de 68 entreprises de 20 salariés ou plus, qui employaient 9 228 personnes et réalisaient un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros. Les entreprises sont principalement étrangères (européennes) et concentrées en région parisienne, en Picardie et en Rhône-Alpes.

Le tableau suivant de l'Insee montre que le secteur de la fabrication de savons, détergents et produits d'entretien est en progression.

Tableau 18 : Évolution du marché des détergents - Année 2014

Base 100 2010	Fab. savon, produit d'entretien & parfum	Fab. savon, détergent & produit d'entretien	Fab. parfum & produit pour la toilette
Indice du chiffre d'affaires total	116,9	109,8	118,4

Source : Source administrative sur les déclarations de TVA (Insee)

2.6.3 Le marché de la cosmétique

Les chiffres du marché français des cosmétiques en 2014 est le suivant (Source : Febea) :

- 1,8 milliard d'unités vendues en 2014,
- 10,8 milliards d'euros de CA.

Ces données sont hors ventes par Internet, magasins propres (Yves Rocher / L'Occitane...), instituts de beauté et sorderies.

La répartition des ventes en CA par circuit est : 49 % en GMS, 25 % en distribution sélective ¹, 20 % en pharmacie et parapharmacie et 3 % en salon de coiffures.

Les produits les plus vendus sont les soins pour la peau (skincare) 22 %, les produits de parfumerie 19 %, les soins capillaires 18,5 %, les produits d'hygiène 18,4 %. Arrivent ensuite les soins bucco-dentaires 9,1 %, le maquillage 8,5 % et les produits pour bébé 3,2 %.

La France conserve depuis plusieurs années le rang de premier exportateur mondial. En 2013, la France possédait 15,9 % de part du marché mondial devant les États-Unis (10,8 %) et l'Allemagne (10,7 %). Le montant de ces exportations représente près d'un tiers des exportations européennes.

Ce dynamisme montre que les cosmétiques originaires de France sont appréciés. Mais le dynamisme de la France sur les marchés internationaux est aussi révélateur d'une dépendance accrue de l'industrie européenne des cosmétiques vis-à-vis de la demande extérieure : confrontés à des marchés intérieurs domestiques atones ou en régression (les ventes cosmétiques ont reculé de - 0,8 % en 2013 en Europe), les industriels européens se tournent vers l'International.

Part des produits naturels et bio

Le marché mondial des cosmétiques naturels et bio est estimé à 7,7 milliards d'euros soit 2,3 % du marché global des cosmétiques (source : Organic Monitor). La croissance était estimée en 2014 à 10 % et il est prévu qu'elle maintienne ce taux jusqu'en 2019 (source : Kline).

Au niveau européen, ce marché représente 2,8 milliards €, soit 3,8 % du marché global des cosmétiques. 68 % de ces produits naturels sont certifiés bio.

2.6.4 Le marché de la parfumerie

Le marché mondial de la parfumerie, évalué à 25,9 milliards de dollars, a progressé de 5 % en 2014, porté par des exportations vers le Moyen Orient-Afrique et vers l'Asie-Pacifique.

Le marché français du parfum est resté stable en 2014 après deux années consécutives de baisse. Toutefois, la France est le premier marché européen du parfum haut de gamme avec une augmentation de 0,2 %. Les flacons vendus à plus de 100 euros la bouteille ont vu leurs ventes augmenter de 35 % en valeur comme en volume. Ce phénomène existe depuis au moins quatre ans avec le développement des parfums de niche et de l'offre des grandes marques sur ce créneau très porteur. Ces parfums, qui ont souvent recours à des concentrations plus élevées et des ingrédients naturels, constituent la réponse des grandes marques au succès des parfums de niche.

Tableau 19 : Évolution du marché de la parfumerie

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'entreprises					5 056 (1)
Chiffre d'affaires (md €)			7,3 (2)		7,5 (4)
Évolution du chiffre d'affaires en valeur (indice ICA base 100 en 2010)	100,0	106,5	112,0	113,5	116,7 (3)

(1) Source : Insee, démographie des entreprises et des établissements 2014 - champs marchand non agricole, Stocks d'entreprise au 1er janvier 2014.

(2) Source : Insee, Esane.

(3) Source : Insee, Bulletin statistique.

(4) Source : Prodarom.

1/ La distribution sélective est le premier circuit de distribution de la parfumerie avec plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur. Le marché du sélectif comprend quatre types d'acteurs : les 4 grandes chaînes nationales qui représentent 76,40 % des parts de marché (Sephora, Douglas – qui a racheté Nocibé en 2014, Marionnaud), les groupements et franchises (12,30 %), les grands magasins (8,30 %), les parfumeurs traditionnels (3 %).

> 2.7 Secteurs vétérinaire et phytosanitaire

2.7.1 Secteur vétérinaire

En raison d'une réglementation européenne de mise sur le marché stricte, très peu de médicaments vétérinaires à base de plantes sont disponibles. La plupart des médicaments vétérinaires sont répertoriés dans le dictionnaire des médicaments vétérinaires. À ce jour, une quinzaine de médicaments à base de plantes ont obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM). C'est la directive 2001/82/CE du 06/11/2001 qui régit ces médicaments.

Les plantes médicinales sont plutôt utilisées dans l'alimentation animale dont la réglementation est beaucoup moins contraignante. Le registre communautaire des additifs pour l'alimentation animale dresse la liste des additifs et produits existants autorisés. C'est dans ce cadre que les plantes médicinales peuvent être employées. L'interdiction progressive des antibiotiques comme facteurs de croissance à partir de 2006 a permis l'essor, entre autres, des additifs naturels, utilisés comme alternative. Le taux de croissance du marché des additifs à base d'extraits de plantes était de 15-20 % par an en 2008.

La phytothérapie, l'aromathérapie et l'homéopathie sont utilisées par certains éleveurs bio. Ce sont les propriétés anti-infectieuses, antiparasitaires, antispasmodiques, expectorantes, anti-inflammatoires et la stimulation de l'immunité et de l'appétit qui sont principalement recherchées.

Parmi les huiles essentielles utilisées, on peut citer le ravintsara, tea tree, eucalyptus citriodora, eucalyptus mentholé, menthe poivrée, thym à thymol, laurier noble, cyprès, romarin officinal, clou de girofle, niaouli, cannelle, origan, girofle, ajowan, ail, basilic...

Ces huiles essentielles traitent les maladies classiques comme les mammites des vaches, la coccidiose des agneaux, etc. et les extraits végétaux peuvent stimuler l'appétit.

L'utilisation de ces méthodes alternatives pose problème du point de vue réglementaire. En effet, la législation donne priorité aux médicaments vétérinaires autorisés.

Ces substances sont, pour la majorité, non encore autorisées comme médicaments, ces derniers devant recevoir un avis favorable de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (Efsa) avant d'obtenir une autorisation pour leur mise sur le marché et leur utilisation.

Ce marché, qui est en pleine évolution, est mal connu.

2.7.2 Secteur phytosanitaire

De même que pour le secteur vétérinaire, ce marché, qui est en pleine évolution, est encore insuffisamment connu.

Plusieurs organismes travaillent sur les traitements phytosanitaires à base de plantes dont l'Itab et l'Iteipmai.

L'Itab travaille sur le plan réglementaire pour proposer des substances végétales, animales et organiques qui sont soit des « substances de base » utiles à la protection des cultures, soit des « biostimulants ». Ces produits ne sont pas reconnus comme des produits phytopharmaceutiques.

9 PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes « à usage phytopharmaceutique ») sont actuellement approuvées par l'Union Européenne (UE) : prêle (*equisetum arvense*), chitosan (carapace de crevette : chitine), saccharose, hydroxyde de calcium, saule (*salix cortex*), vinaigre, fructose, bicarbonate de sodium, lécithines. Seuls l'hydroxyde de calcium et les lécithines sont autorisés en culture biologique. Plusieurs dossiers de PPAM n'ont pas été approuvés : *rheum off* (racine de rhubarbe), *artemisia vulgaris* (armoise), *artemisia absinthium* (absinthe), *tanacetum vulgare* (tanaisie), bardane. Par exemple, la prêle, la stévia, le vinaigre ou encore l'extrait d'écorce de saule ou d'osier sont reconnus pour leurs activités antifongiques, le sucre et le quassia amara peuvent aider à la lutte contre certains insectes.

L'Iteipmai réalise également certains essais de « Bonnes Pratiques d'Expérimentation (BPE) » pour les homologations. Exemple : vinaigre blanc, argile.

Une étude, avec la participation de Terres d'innovation, a été réalisée en 2010 : Produits naturels en protection des cultures - Potentiel d'utilisation des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

A été également initié le projet GREEN PROTECT dont l'objet est de trouver des alternatives naturelles pour la protection des semences et des plantes contre les insectes domestiques, mais aussi d'évaluer et sélectionner parmi 500 extraits de plantes des activités biocides via un système de criblage en entonnoir dans le but de mettre sur le marché des produits naturels homologués, alternatifs à l'utilisation des produits classiques.

3. Le commerce extérieur

> 3.1 Méthode et limites

L'examen du commerce extérieur par l'analyse des statistiques douanières présente pour le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales de nombreuses limites et il convient d'en préciser les plus importantes.

Le secteur considéré est très diversifié et dispose de peu de rubriques douanières spécifiques et le champ des rubriques retenues est paradoxalement à considérer aussi bien par défaut (diverses plantes ou extraits sont répertoriés dans d'autres rubriques selon leur degré d'élaboration) que par excès (certaines rubriques comme par exemple les autres huiles essentielles prennent en compte des compositions ou mélanges qui sont assez éloignés de notre centre d'intérêt majeur que constituent les plantes en l'état et leur produit de première transformation) ; en définitive, on examinera des rubriques et des groupes de rubriques constituant les plantes « en l'état » avant d'être transformées et/ou intégrées dans des compositions de produits alimentaires, cosmétiques ou pharmaceutiques.

En raison du caractère particulier de nos productions qui sont le plus souvent utilisées dans des industries très en aval de la production agricole, il faut rester très prudent en terme d'interprétation économique des flux import-export ; en effet, beaucoup de plantes importées subissent une valorisation dans l'industrie et sont très souvent réexportées dans des produits finis ou semi-finis. Ainsi, un solde apparemment négatif du commerce extérieur pour certaines rubriques de plantes en l'état cache en fait une opération positive pour la balance globale du commerce extérieur des produits transformés.

Au niveau le plus fin, certaines rubriques traitent des flux modestes qui sont concentrés sur un nombre restreint d'entreprises ; une délocalisation, un changement de stratégie d'approvisionnement de l'une d'entre elles peut engendrer une variation assez brutale des statistiques du commerce extérieur sans que cela ait une signification réelle sur le marché du produit considéré.

Dans le cadre de la présente étude, les sous-chapitres et sous-articles suivants pour les plantes aromatiques et médicinales en l'état ont été retenus :

- 0909 : Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi ou de genièvre ;
 - 0910 : Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices ;
 - 1211 9085 jusqu'en 2012 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou similaires, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca et de la paille de pavot ainsi que des fèves de tonka) ;
 - 1211 9086 depuis 2013 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou similaires, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca et de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra (à partir de 2013) ainsi que des fèves de tonka) ;
- et
- 1211 9020 depuis 2013 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces du genre Ephédra, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés.

Le choix qui est ainsi fait conduit à exclure un certain nombre de produits :

- 1211 2000 : Racines de ginseng ;
- 1211 3000 : Coca (feuille de) ;
- 1211 4000 : Paille de pavot ;
- Certaines plantes et épices représentant des volumes importants : (09-01 : café 0902 : thé - 0903 : maté - 0904 : poivre et piments - 0905 : vanille - 0906 : cannelle et fleurs de cannellier - 0907 : girofles - 0908 : noix muscade, macis, amome et cardamome).
Ces épices n'étant pas produites en France présentent donc peu d'intérêt dans les échanges du commerce extérieur français puisqu'elles n'entrent pas en concurrence avec les productions françaises ;
- Certaines baies dont la classification en tant que plantes aromatiques ou médicinales peut apparaître arbitraire : 0810 40 30 : myrtilles (fruits du *Vaccinium myrtillus*) ; 0810 40 50 : Fruits du *Vaccinium macrocarpon* et du *Vaccinium corymbosum* et 0810 40 90 : autres fruits du genre *Vaccinium* ;

- Certaines plantes condimentaires déshydratées qui sont enregistrées avec les légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires du chapitre 7, notamment la rubrique 07-12-90-90 « Autres légumes déshydratés » (autres que pomme de terre, oignon, carottes, champignons, tomates, maïs doux et truffes). Cette rubrique englobe notamment les produits suivants : persil, estragon, cerfeuil, ciboulette, ciboule, sarriette, marjolaine cultivée, ail, échalote, raifort, etc. ;
- Des produits divers, notamment :
 - 0814 00 00 : Écorces d'agrumes ou de melons et pastèques, fraîches, congelées..., ou bien séchées ;
 - 1207 30 : Graines de ricin ;
 - 1207 40 : Graines de sésame ;
 - 1207 50 : Graines de moutarde ;
 - 1207 60 : Graines de carthame ;
 - 1207 91 : Graines d'œillette ou de pavot ;
 - 1212 99 41 : Graines de caroube non décortiquées, ni concassées, ni moulues ;
 - 1212 99 49 : Graines de caroube autres.

Les écorces d'agrumes font l'objet d'utilisations importantes notamment en confiserie et en liquoristerie. Les graines de ricin, sésame, moutarde, carthame et œillette sont des graines oléagineuses mais peuvent également avoir des utilisations médicinales ou aromatiques. Cette méconnaissance sur les usages ne permet pas de mesurer l'importance économique de ces produits.

Par ailleurs, les rubriques douanières retenues permettent d'avoir une idée assez précise des flux commerciaux des matières premières transitant par le négoce et l'industrie. En revanche, elles ne permettent pas de connaître la destination de ces produits, une fois ceux-ci intégrés dans la composition de produits alimentaires, cosmétiques ou pharmaceutiques.

Ces produits élaborés sont principalement pris en compte dans les chapitres suivants :

- Chapitre 21 : Préparations alimentaires diverses notamment 21-03 : préparations pour sauces et sauces préparées ; 21-04 : préparations pour soupes, potages ou bouillons, 21-06 : préparations alimentaires non dénommées ;
- Chapitre 22 : Boissons, liquides alcooliques et vinaigres notamment 22-05 : vermouths et autres vins de raisins préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques ;
- Chapitre 30 : Produits pharmaceutiques ;
- Chapitre 33 : Huiles essentielles et résinoïdes, produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques.

Les chiffres énoncés dans le présent document sont extraits des statistiques européennes (Eurostat).

> 3.2 La balance commerciale

3.2.1 Les plantes médicinales en l'état

3.2.1.1 Importations

1211 9085* jusqu'en 2012.

1211 9086* depuis 2013 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou similaires, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca et de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra (à partir de 2013) ainsi que des fèves de tonka) ;

et

1211 9020 depuis 2013 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces du genre Ephédra, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés.

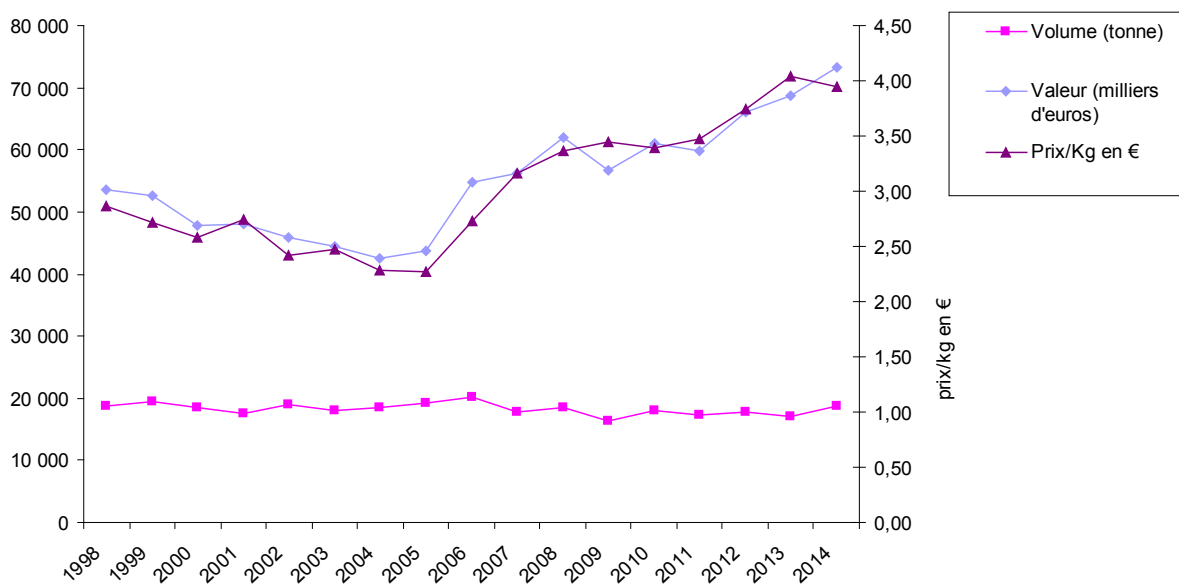
* Cette rubrique regroupe plus d'une centaine de plantes y compris quelques plantes aromatiques.

Tableau 20 : Évolution annuelle des importations françaises de plantes médicinales en volume, valeur et prix moyen/kg

Année	Volume (t)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/kg)
1998	18 671	53,54	2,87
1999	19 398	52,72	2,72
2000	18 527	47,73	2,58
2001	17 500	48,03	2,74
2002	18 918	45,84	2,42
2003	18 037	44,53	2,47
2004	18 580	42,45	2,28
2005	19 205	43,66	2,27
2006	20 062	54,85	2,73
2007	17 782	56,16	3,16
2008	18 478	62,09	3,36
2009	16 436	56,70	3,45
2010	18 016	61,03	3,39
2011	17 199	59,72	3,47
2012	17 698	66,12	3,74
2013	16 984	68,64	4,04
2014	18 622	73,38	3,94

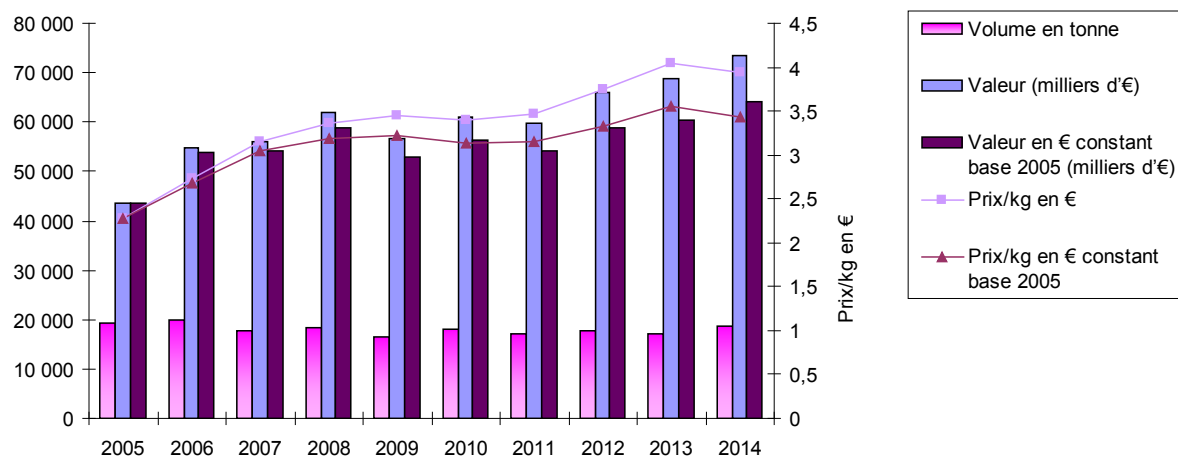
Source : Eurostat

Illustration 33 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg



Source : Eurostat

Illustration 34 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg en € constant base 2005



Source : Eurostat

Depuis 2007, les volumes sont relativement stables tandis qu'on peut observer une hausse des valeurs traduisant une revalorisation des prix des plantes en l'état. Cette augmentation des prix a été également répercutée au niveau de la production française comme indiqué par les opérateurs installés sur ce marché.

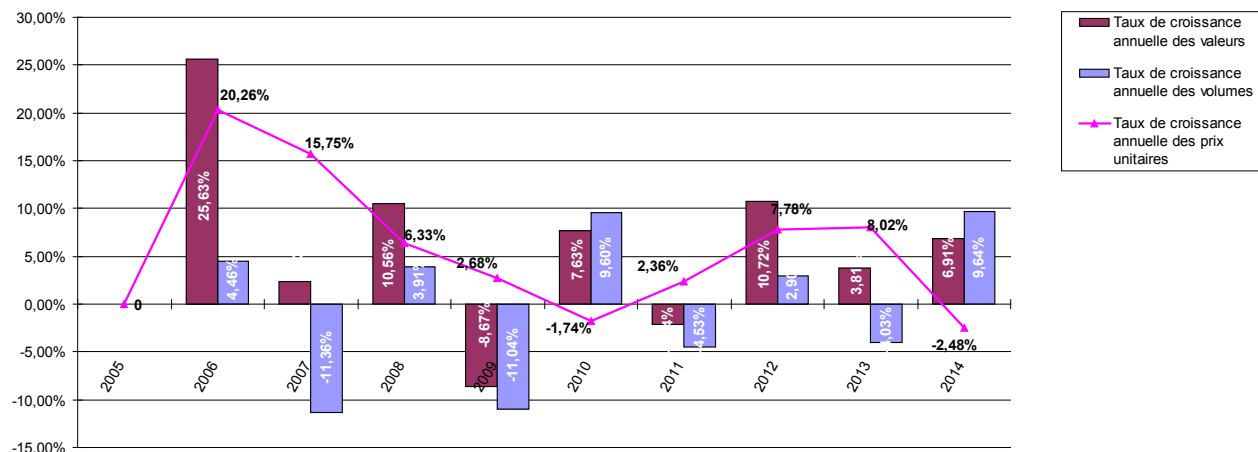
Cependant, en 2014, les volumes ont légèrement augmenté en raison de la parité euro/dollar qui a probablement favorisé le volume d'activité à l'importation en 2014 (voir illustration 38).

Illustration 35 : Évolution du taux de croissance annuel des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg en € constant base 2005



Source : Eurostat

Illustration 36 : Évolution du taux de croissance annuel des importations françaises en volume, valeur et prix moyen/kg



Source : Eurostat

Bien que le prix moyen soit en baisse, passant de 4,04 €/kg en 2013 à 3,94 €/kg en 2014, il se situe largement au-dessus des prix moyens observés durant les quinze années précédentes. Le volume global augmente plus fortement que la valeur globale.

Cet accroissement d'activité confirme l'évolution constatée sur le marché mondial des médicaments à base de plantes et celui des compléments alimentaires (voir la partie marché).

Au vu de l'illustration 35, on peut noter une alternance de baisse et de hausse des volumes indiquant probablement un approvisionnement en flux tendu des matières premières.

Au cours de la dernière décennie, la croissance annuelle moyenne a été de :

- - 0,31 % pour les volumes
- + 5,33 % pour la valeur
- + 5,67 % pour le prix moyen en euro/kg

et la croissance annuelle moyenne en euro constant base 2005 a été de :

- - 0,31 % pour les volumes
- + 3 90 % pour la valeur
- + 4,24 % pour le prix moyen en euro/kg

La parité euro/dollar a eu certainement beaucoup plus de répercussion sur les prix que l'inflation française. Aussi, la différence entre les prix moyens en euro constant et courant est peu importante.

3.2.1.2 Exportations

Les exportations françaises de plantes médicinales en l'état ont deux origines :

- Les importations qui seront éventuellement élaborées et qui doivent représenter la plus grande part des exportations ;
- La production française dont on connaît mal la part exportée.

1211 9085 jusqu'en 2012.

1211 9086 depuis 2013 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou similaires, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca et de la paille de pavot, des espèces du genre Ephédra (à partir de 2013) ainsi que des fèves de tonka).

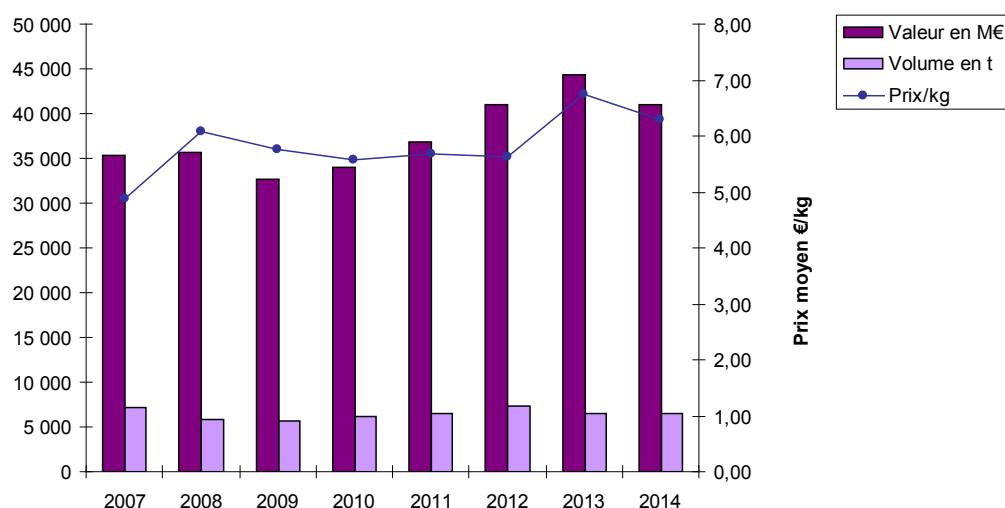
1211 9020 depuis 2013 : Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces du genre Ephédra, frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés.

Tableau 21 : Évolution annuelle des exportations françaises en volume et valeur

Année	Volume (t)	Valeur (M€)	Variation (Année n/Année n-1)	
			Volume %	Valeur %
2007	7 246	35,27	-	-
2008	5 852	35,63	- 19,24	+ 1,02
2009	5 660	32,61	- 3,28	- 8,48
2010	6 121	34,06	+ 8,14	+ 4,45
2011	6 492	36,81	+ 6,06	+ 8,07
2012	7 290	40,92	+ 12,29	+ 11,17
2013	6 555	44,30	- 10,08	+ 8,26
2014	6 512	40,93	- 0,66	- 7,61

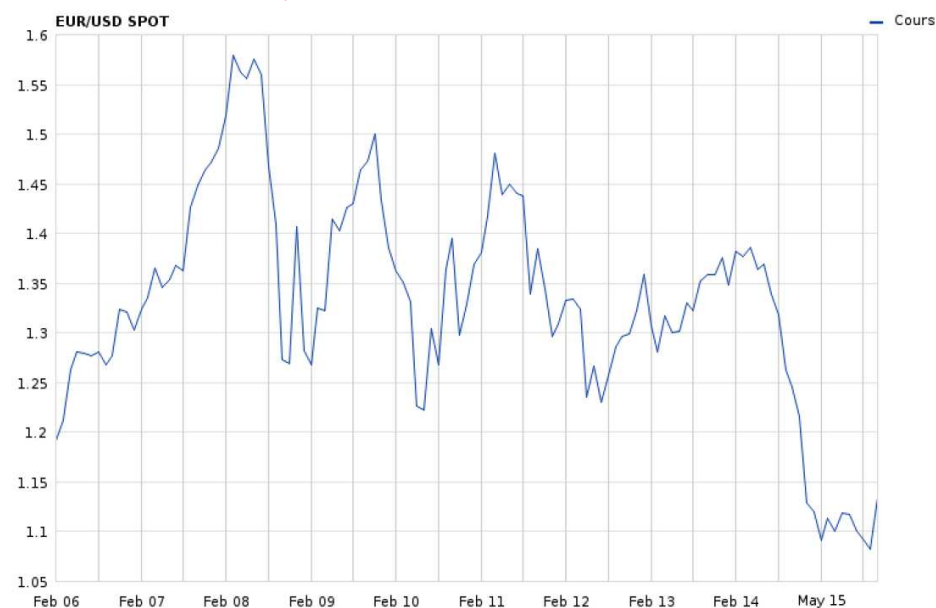
Source : Eurostat

Illustration 37 : Évolution du prix moyen annuel en €/kg et des volumes



Source : Eurostat

Illustration 38 : Évolution de la parité €/US \$



Source : Boursorama banque

Nos principaux clients étant les pays membres de l'Union Européenne, les fluctuations de la parité euro/dollar n'influent pas sur l'activité de la France à l'exportation.

3.2.1.3 Soldes

Tableau 22 : Évolution du solde du commerce extérieur en valeur

Année	Solde (M€)	Variation % (Année n/Année n-1)
2007	- 20,89	
2008	- 26,46	+ 26,66
2009	- 24,09	- 8,98
2010	- 26,97	+ 11,96
2011	- 22,91	- 15,05
2012	- 25,20	+ 9,99
2013	- 24,34	- 3,42
2014	- 32,45	+ 33,32

Source : Eurostat

En 2014, le solde du commerce extérieur des plantes médicinales en l'état se détériore significativement (+ 8 M€ par rapport à 2013). Ce niveau du déficit très élevé n'a jamais été atteint depuis de nombreuses années.

L'activité soutenue à l'importation alors qu'elle est quasiment stable à l'exportation conjuguée à une forte baisse du prix moyen à l'exportation explique la dégradation du solde du commerce extérieur (voir tableau 23).

Tableau 23 : Détail du solde du commerce extérieur - 2014

Importation			Exportation			Solde
Volume	Valeur	Prix moyen	Volume	Valeur	Prix moyen	Déficit
+ 9,64 %	+ 6,91 %	- 2,48 %	- 0,66 %	- 7,61 %	- 6,95 %	+ 33,32 %

Source : Eurostat

3.2.2 Les plantes aromatiques

3.2.2.1 Considérations générales

La tendance des consommateurs français, à savoir un retour vers la « cuisine maison » en raison de la crise économique impactant le pouvoir d'achat des ménages ainsi que l'intérêt croissant pour l'ethnic food stimule le marché des fines herbes et épices.

L'innovation et le développement de produits dans le secteur des sauces et des vinaigrettes ont toujours mis l'accent (et continueront de le faire) sur la reformulation et l'amélioration de produits, notamment l'ajout d'un plus grand nombre d'ingrédients en réponse à la demande des consommateurs en matière de produits exotiques épicés.

Comme l'indique un rapport de Euromonitor International, la valeur marchande des fines herbes et épices atteignait 402,1 millions de dollars US en 2010 contre 381,5 millions de dollars US en 2009, soit une croissance de 5,4 %. La valeur des ventes devrait atteindre 519,2 millions de dollars US en 2015.

3.2.2.2 Importations

Chapitre 0909 : Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi ou de genièvre.

Tableau 24 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix/kg

Année	Volume (t)	Valeur (M€)	Prix (€/kg)
2005	3 565	4,189	1,18
2006	3 354	4,073	1,21
2007	3 371	5,781	1,71
2008	4 256	8,353	1,96
2009	3 944	7,612	1,93
2010	4 125	8,328	1,93
2011	3 803	7,902	2,08
2012	4 015	8,062	2,01
2013	3 768	8,921	2,37
2014	3 865	9,958	2,57

Source : Eurostat

Comme on peut le constater, le volume des importations de graines aromatiques s'est stabilisé autour de 4 000 t depuis 2009 contre 3 400 t les années précédentes. Ces produits qui sont de faible valeur unitaire ont été revalorisés régulièrement. La France ne produit que des petits volumes de graines de fenouil et de coriandre et très accessoirement de carvi.

Chapitre 0910 : Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.

Tableau 25 : Évolution annuelle des importations françaises en volume, valeur et prix/kg

Année	Volume (t)	Valeur (M€)	Prix (€/kg)
2005	8 993	25,373	2,82
2006	10 244	26,812	2,62
2007	11 406	31,736	2,78
2008	13 421	41,891	3,12
2009	12 691	43,019	3,39
2010	11 999	50,232	4,19
2011	11 516	50,872	4,42
2012	12 199	45,261	3,71
2013	12 969	48,183	3,72
2014	13 546	59,690	4,41

Source : Eurostat

2006 marque le début d'une période de croissance des volumes importés de plantes aromatiques et des épices, ceux-ci se situant, depuis, dans une fourchette de 10 000 à 13 000 t contre 9 000 t précédemment. Comme pour les graines, ces produits ont bénéficié d'un relèvement de leurs prix notamment depuis 2008.

Le thym, produit intéressant plus particulièrement la production française, va être développé ci-après :

Il existe plus de 300 espèces de thym. Dans les statistiques, aucune distinction n'est faite. Les usages définissent l'espèce du thym utilisé. Aussi, les prix pratiqués dépendront bien sûr de l'espèce mais aussi de la qualité visuelle (herboristerie), de la teneur en huile essentielle et du chémotype (composant du thym : linalol, carvacrol, thymol).

En France, c'est le *thymus vulgaris* (thym vulgaire) qui est le plus couramment cultivé tandis que l'Espagne produit du *thymus zygis* et *mastichina*, le Maroc du *thymus saturoïdes* et la Turquie du *thymus capitatus*.

09104013 jusqu'en 2007 : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet).

09109933 jusqu'à aujourd'hui : thym non broyé ni pulvérisé (à l'exclusion du serpolet).

Tableau 26 : Évolution des importations en volume et prix moyen par kilo

Année	Volume (t)	Prix (€/kg)
1988	649	1,18
1990	436	1,32
1992	471	1,56
1994	400	1,69
1996	399	1,72
1998	496	1,51
2000	765	1,47
2002	570	1,37
2004	592	2,27
2006	417	1,54
2008	437	3,25
2010	562	2,62
2011	578	2,99
2012	541	2,93
2013	571	2,85
2014	591	3,19

Source : Eurostat

Les importations françaises de thym entier depuis une vingtaine d'années se situent entre 400 et 600 t à l'exception de l'année 2000 où elles avaient atteint un niveau record de 765 t.

Tableau 27 : Évolution des importations en volume et en prix moyen/kg par pays producteur

Année	Espagne		Maroc		PAYS		Pologne		Turquie	
	Volume (t)	Prix/kg (€)	Volume (t)	Prix/kg (€)	Albanie	Prix/kg (€)	Volume (t)	Prix/kg (€)	Volume (t)	Prix/kg (€)
1988	342	1,61	251	0,55	19	1,59	1	3,42	0,5	1,13
1990	194	1,88	178	0,69	60	1,39	-	-	2	0,95
1992	117	1,89	149	0,87	108	1,76	90	1,82	-	-
1994	67	3,14	182	0,84	62	2,02	79	1,71	-	-
1996	140	1,85	132	0,80	58	1,94	40	2,69	-	-
1998	65	1,84	181	0,66	72	1,67	123	1,44	5	2,38
2000	50	2,33	199	0,98	39	0,96	419	1,46	7	2,04
2002	10	2,85	132	1,14	30	1,14	379	1,30	4	2,52
2004	26	4,32	147	0,96	7	1,43	309	2,29	3	3,17
2006	25	3,55	91	1,01	58	1,28	198	1,08	-	-
2008	12	4,84	51	1,71	20	2,04	203	2,26	1	3,72
2010	29	4,47	120	1,33	5	1,60	332	2,51	21	4,61
2011	21	4,67	99	1,44	1	2,10	367	2,50	23	4,33
2012	8	4,22	110	1,69	4	1,42	308	2,15	26	4,82
2013	19	3,98	77	1,95	4	1,92	353	1,90	25	4,69
2014	14	4,76	53	3,11	16	1,90	392	2,35	25	4,63

Source : Eurostat

Parallèlement, à partir de 2004, le prix moyen toutes origines confondues a enregistré une hausse sensible, se situant entre 2,27 et 3,25 €/kg contre une fourchette allant de 1,18 à 1,72 €/kg les 15 précédentes années.

Cependant, les prix sont encore très inférieurs à ceux de la production française, de l'ordre de 50 %. Ce maintien des prix relativement bas est dû principalement aux exportations de Pologne (2,35 €/kg) qui représentent entre 60 et 70 % des volumes importés depuis 2010 contre une moyenne de 50 % durant les dix dernières années.

Cette augmentation des volumes pourraient être mise en relation avec la diminution des volumes produits à la production française bien que le produit polonais soit, semble-t-il, d'une qualité différente.

Tableau 28 : Apports dans les organisations de producteurs de thym feuille sec

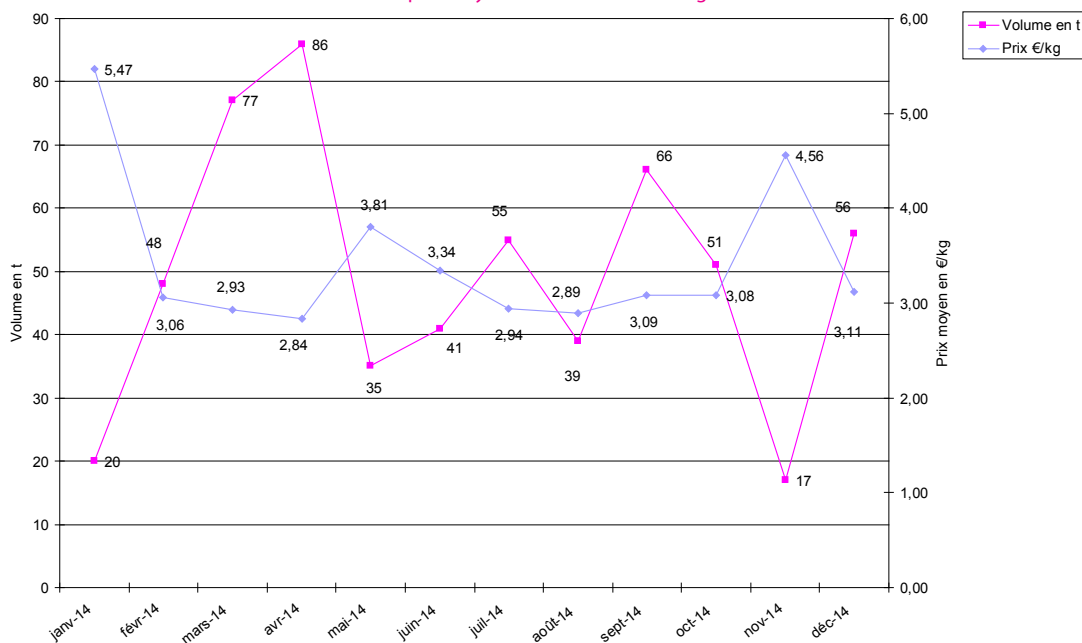
	2011	2012	2013	2014
Volume (en t)	102	94	142	80

Source : déclarations OP

Le prix moyen toutes origines confondues revêt des variations de qualité et d'espèces dans les produits commercialisés.

En 2014, ce prix moyen cache en effet de grandes variations mensuelles par origine liées à une qualité très hétérogène des lots présenté.

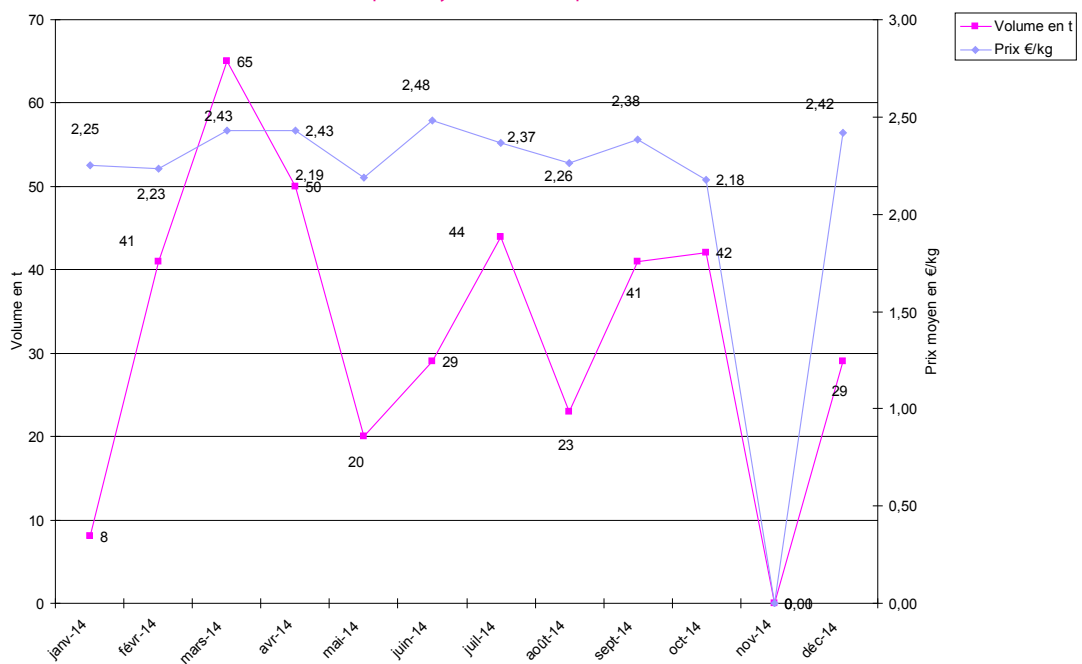
Illustration 39 : Évolution des volumes et des prix moyens mensuels toutes origines confondues



Source : Eurostat

On peut observer dans le graphique ci-dessus que les volumes et les prix évoluent inversement sauf entre juillet et octobre où les prix ont été relativement stables.

Illustration 40 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels polonais



Source : Eurostat

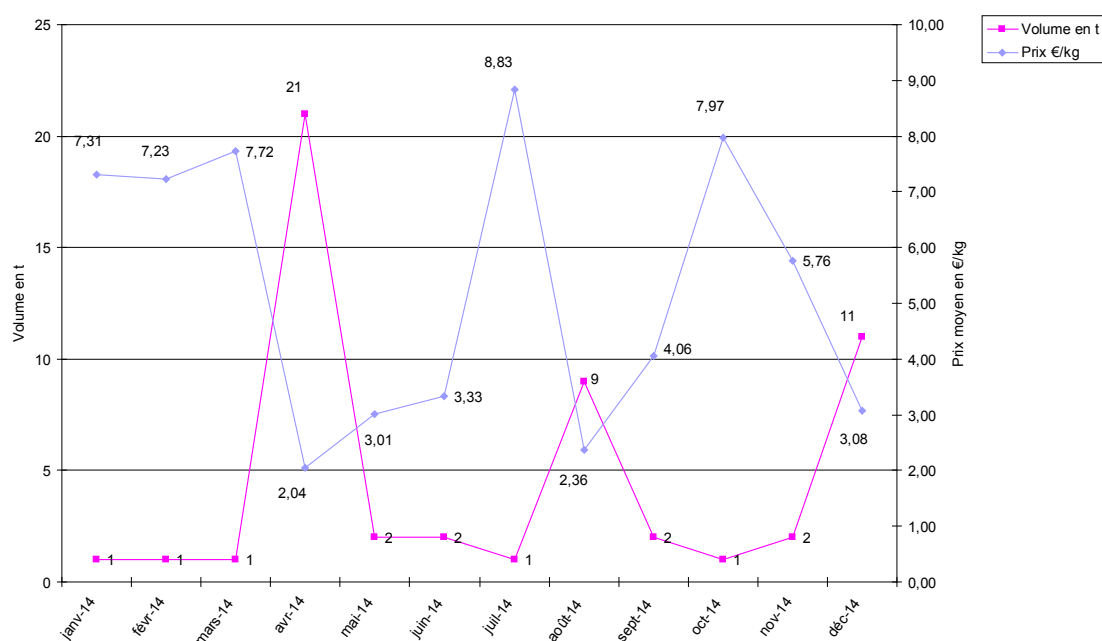
La Pologne est le principal fournisseur de la France en thym sec entier mais avec des prix allant de 2,18 €/kg à 2,48 €/kg, soit un niveau de prix assez bas. Cependant, globalement, les prix ont été revalorisés et ces hausses sont indépendantes des volumes de thym livrés. Les livraisons s'effectuent à un rythme assez irrégulier mais de manière plus accentuée en mars et avril. En novembre, la Pologne n'a rien exporté vers la France.

L'Espagne (*thymus zygis* également nommé thym rouge et thym mastichina) n'est quasiment plus présente sur le marché français depuis 10 ans. Les prix, cependant, sont doubles voire triples de ceux pratiqués par la Pologne. Une revalorisation des prix a eu lieu en 2004, enregistrant une hausse de l'ordre de 50 % et se maintiennent depuis à ce niveau.

L'Albanie comme l'Espagne est devenu un fournisseur très négligeable du marché français mais à des prix encore inférieurs à ceux de la Pologne. Ce pays a exporté en novembre 2014, 7 t à un prix moyen de 1,99 €/kg, en l'absence de la Pologne.

Le Maroc, est un fournisseur régulier de la France mais pour un thym d'une espèce différente (*thymus saturoïdes* également nommé thym blanc, thym à bornéol ou thym à feuilles de sarriette).

Illustration 41 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels marocains



Source : Eurostat

Les prix marocains toujours très bas oscillent cependant entre 2,04 €/kg et 8,83 €/kg. Au vu de ces derniers prix pratiqués, ces livraisons concernent vraisemblablement du thym issu de l'agriculture biologique mais pour du thym blanc. Ces volumes représentent entre 7 et 9 t.

Le Maroc a engagé une nouvelle politique commerciale, à savoir une meilleure valorisation de ses productions notamment en se tournant davantage vers l'agriculture biologique.

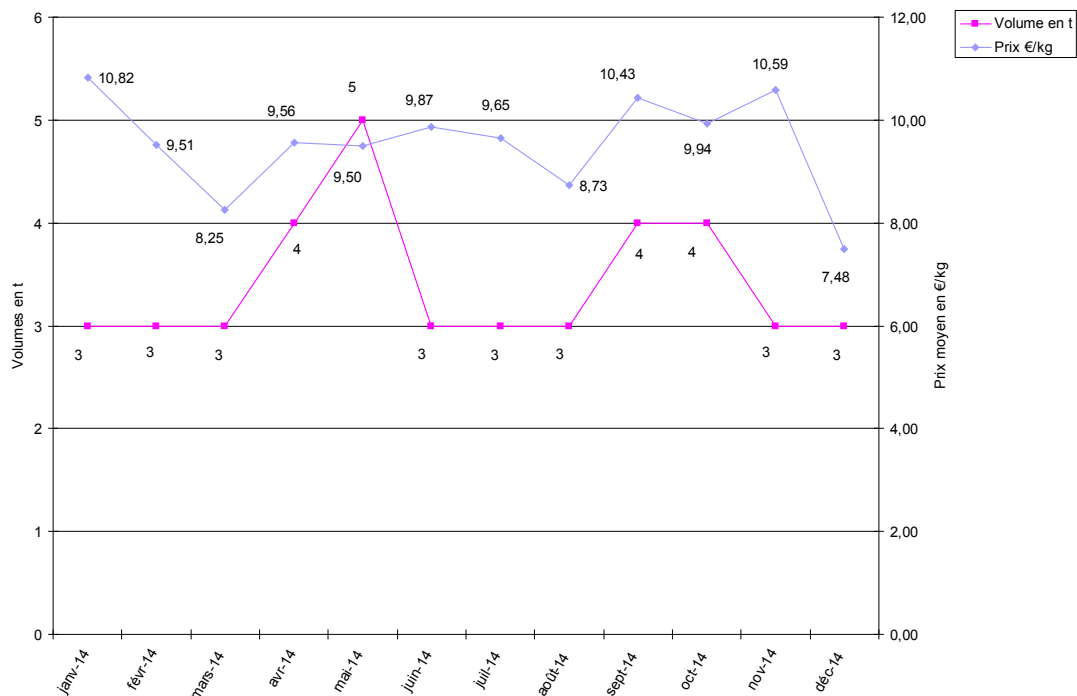
En 2014, ce pays n'a exporté vers la France que 53 t contre 77 t en 2013, 110 t en 2012, 99 t en 2011 et 120 t en 2010.

Le prix le plus bas, 2,04 €/kg, a été pratiqué en avril 2014 pour un volume de 21 t, niveau de volume le plus élevé durant l'année 2014 et représentant près de 40 % des livraisons annuelles.

Les volumes exportés par l'Allemagne et la Belgique sont irréguliers bien que ces deux pays sont traditionnellement présents sur le marché français.

Comme pour le thym broyé, l'Allemagne exporte très probablement des produits issus de l'agriculture biologique et provenant sans doute de produits de réexportation.

Illustration 42 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels allemands



Source : Eurostat

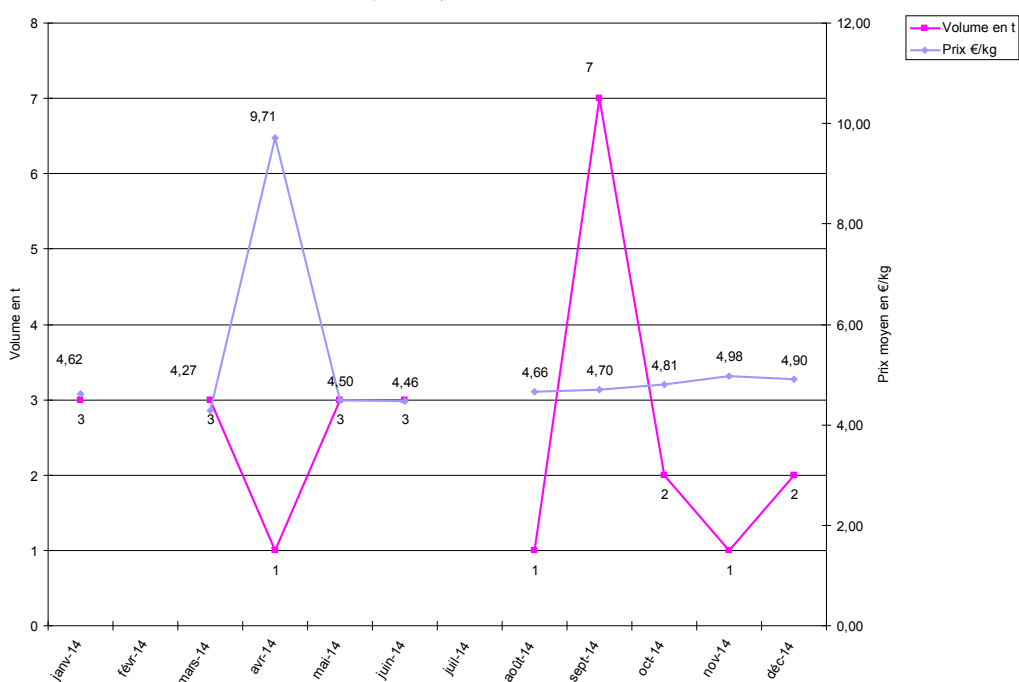
On peut observer que le volume des ventes a peu d'impact sur le niveau de prix, les importations en provenance d'Allemagne étant presque exclusivement composées de thym issu de l'agriculture biologique.

Les livraisons sont régulières et ne suivent donc pas de rythme de saisonnalité bien qu'une légère pointe soit constatée en mai.

En décembre, les prix enregistrent une baisse, se situant largement en dessous du prix moyen annuel de 9,55 €/kg.

La question se pose de savoir si ce thym provient uniquement de la production allemande (en 2011, l'Europam en recensait 175 hectares) ou s'il est l'objet d'opérations de négoce.

Illustration 43 : Évolution des volumes et prix moyens mensuels turcs



Source : Eurostat

Alors que la Turquie était présente de façon épisodique sur le marché français jusqu'en 2009 et pour des volumes limités, depuis 2010, ce fournisseur a livré vers la France une moyenne de 24 t à un prix moyen allant de 4,33 à 4,82 €/kg selon les années, se situant largement au-dessus du prix moyen toutes origines confondues : 2,62 €/kg à 3,19 €/kg.

Au cours de l'année 2014, la Turquie (*thymus capitatus*) est présente quasi régulièrement sur le marché français à la différence des autres années.

Au vu de la fourchette de prix pratiqués par l'Allemagne et dans une moindre mesure par le Maroc, la production française bio reste compétitive dans la mesure où les prix de ventes actuellement pratiqués par les organisations de producteurs se situent entre 8 et 16 €/kg pour du thym feuille bio. Cette fourchette de prix relativement large regroupe du thym de culture et/ou de cueillette plus ou moins élaborés : bord champ, bruts de batteuse, triés, mondés et/ou d'espèces différentes...

En conclusion, face à la concurrence étrangère, la production française qui ne peut être compétitive sur le marché du « tout venant » doit continuer à se positionner sur des marchés sélectifs ou spécifiques qui correspondent aux qualités offertes par celle-ci et qui permettent de valoriser les produits à des prix supérieurs pour tenir compte des coûts de production et ainsi mieux rémunérer les producteurs.

3.2.2.3 Exportations

Chapitre 0909 : Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi ou de genièvre.

Tableau 29 : Évolution annuelle des exportations françaises en volume et valeur

Année	Volume (t)	Valeur (M€)	Variation (Année n/Année n-1)	
			Volume %	Valeur %
2005	270	0,820		
2006	242	0,611	- 10,37	- 25,49
2007	260	0,949	+ 7,44	+ 55,32
2008	382	1,818	+ 46,92	+ 91,57
2009	618	3,195	+ 61,78	+ 75,74
2010	709	3,249	+ 14,72	+ 1,69
2011	944	3,435	+ 33,15	+ 5,72
2012	1038	3,735	+ 9,95	+ 8,73
2013	931	3,876	- 10,31	+ 3,78
2014	909	4,009	- 2,36	+ 3,43

Source : Eurostat

Comme indiqué pour les importations, la France n'est pas productrice de graines aromatiques à l'exception de graines de fenouil, de coriandre et de fenugrec. Les graines de carottes et de persil proviennent des écarts de triage et sont destinées à la distillation. Aussi, les graines importées sont destinées à l'industrie et font peu l'objet d'opérations de négoce.

La consommation apparente est de l'ordre de 2 900 t ces quatre dernières années contre 3 400 t la décennie précédente.

Chapitre 0910 : Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.

Tableau 30 : Évolution annuelle des exportations françaises en volume et valeur

Année	Volume (t)	Valeur (M€)	Variation (Année n/Année n-1)	
			Volume %	Valeur %
2005	8 697	50,674		
2006	10 676	58,812	+ 22,75	+ 16,06
2007	8 616	51,534	- 19,30	- 12,37
2008	7 206	43,095	- 16,36	- 16,38
2009	5 125	32,689	- 28,87	- 24,15
2010	5 382	34,633	+ 5,01	+ 5,95
2011	4 877	34,045	- 9,38	- 1,70
2012	5 107	32,734	+ 4,72	- 3,85
2013	4 632	33,644	- 9,30	+ 2,78
2014	5 099	39,873	+ 10,08	+ 18,51

Source : Eurostat

La consommation apparente est en nette progression depuis deux ans du fait notamment du niveau des importations qui s'élèvent à environ 13 000 t (+ 1 000 t). Cependant, à partir de 2007, les exportations avaient accusé un recul quasi permanent tandis que l'amplitude des importations se maintenait. En 2005 et 2006, la balance des importations et des exportations était quasiment équilibrée.

Tableau 31 : Évolution annuelle de la consommation apparente française

Année	Volume (t)
2005	+ 296
2006	- 432
2007	+ 2 790
2008	+ 6 215
2009	+ 7 566
2010	+ 6 617
2011	+ 6 639
2012	+ 7 092
2013	+ 8 337
2014	+ 8 447

Source : FranceAgriMer

Les exportations de plantes aromatiques se décomposent principalement comme suit.

Tableau 32 : Détail des plantes aromatiques et épices dans les exportations

	Gingembre entier	Mélanges d'épices broyées	Mélanges d'épices entières	Épices broyées	Thym entier	Curry
Volume en t	1 241	878	868	577	184	112
Prix moyen annuel €/kg	3,13	11,43	6,59	8,36	10,17	9,92
Part sur les exportations totales en %	24,34	17,22	17,02	11,32	3,61	21,96

Source : Eurostat

Très probablement que pour le thym, une part des exportations concernent des produits issus de l'agriculture biologique. Le marché à l'exportation est donc favorable à la production française qui est compétitive au vu des prix pratiqués. Les livraisons vers le Nigeria se commercialisent régulièrement à des prix se situant autour de 17,50 €/kg ce qui relève le prix moyen toutes destinations confondues.

3.2.2.4 Soldes

Chapitre 0909 : Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi ou de genièvre.

Tableau 33 : Évolution du solde du commerce extérieur en valeur

Année	Valeur du solde (M€)	Variation en % (Année n/Année n-1)
2005	-3,369	
2006	-3,462	+ 2,76
2007	-4,832	+ 39,57
2008	-6,535	+ 35,24
2009	-4,417	- 32,41
2010	-5,079	+ 14,99
2011	-4,467	- 12,05
2012	-4,327	- 3,13
2013	-5,045	+ 16,59
2014	-5,949	+ 17,92

Source : Eurostat

Chapitre 0910 : Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices.

Tableau 34 : Évolution du solde du commerce extérieur en valeur

Année	Valeur du solde (M€)	Variation en % (Année n/Année n-1)
2005	+ 25,301	
2006	+ 32,000	+ 26,48
2007	+ 19,798	- 38,13
2008	+ 1,204	- 93,92
2009	- 10,330	- 957,97
2010	- 15,599	+ 51,01
2011	- 16,827	+ 7,87
2012	- 12,527	- 25,55
2013	- 14,539	+ 16,06
2014	- 19,817	+ 36,30

Source : Eurostat

Le solde du commerce extérieur de la France pour les graines, plantes aromatiques et épices se détériorent du fait principalement du chapitre 0910 (voir tableau 35).

- Résultat global du solde du commerce extérieur des plantes aromatiques en l'état.

Tableau 35 : Détail de l'évolution du solde du commerce extérieur de 2013 à 2014

Chapitre	Importation			Exportation			Solde Déficit
	Volume	Valeur	Prix moyen	Volume	Valeur	Prix moyen	
0909	+ 2,57 %	+ 11,62 %	+ 8,43 %	+ 2,36 %	+ 3,43 %	+ 6,00 %	+ 17,92 %
0910	+ 4,45 %	+ 23,88 %	+ 18,55 %	+ 10,08 %	+ 18,51 %	+ 7,71 %	+ 36,30 %

Source : Eurostat

3.2.3 Ensemble des plantes en l'état

3.2.3.1 Résultat global du solde du commerce extérieur des plantes en l'état

Tableau 36 : Soldes du commerce extérieur 2013 et 2014

Rubrique	Volume (t)		Valeur (M€)	
	2014	2013	2014	2013
0909	- 2 837	- 2 956	- 5,95	- 5,05
0910	- 8 447	- 8 337	- 19,82	- 14,54
1211 9086	- 12 110	- 10 429	- 32,45	- 24,34
Total	- 23 394	- 21 722	- 58,22	- 43,93

Source : Eurostat

En 2014, le solde du commerce extérieur des plantes en l'état se dégrade (+ 14 M€) alors qu'en 2013 le solde n'avait reculé que de 2 M€.

Ainsi, le solde affiche un déficit de 58 millions d'euros soit une dégradation de près de 33 % par rapport à 2013.

Si l'on compare l'évolution de la valeur, du volume global et du prix moyen des importations à celle des exportations,

- Importation ⇒ valeur : + 13,75 % pour un volume en hausse de 6,86 % soit un prix moyen en hausse de 7,80 % ;
- Exportation ⇒ valeur : + 3,66 % pour un volume en hausse de 3,32 % soit un prix moyen en hausse de 1,87 % ;

on constate que l'activité a été plus soutenue à l'importation qu'à l'exportation ce qui a entraîné un recul du solde du commerce extérieur qui a été encore davantage creusé par le fait de l'augmentation plus importante du prix moyen à l'importation qu'à l'exportation.

En 2014, notamment dans le secteur des plantes médicinales, on observe une reprise de l'activité des secteurs du négoce à l'importation.

Tableau 37 : Détail de l'évolution du solde du commerce extérieur de 2013 à 2014 des plantes en l'état

Rubrique	Importation			Exportation			Solde Déficit
	Volume	Valeur	Prix moyen	Volume	Valeur	Prix moyen	
0909	+ 2,57 %	+ 11,62 %	+ 8,43 %	- 2,36 %	+ 3,43 %	+ 6,00 %	+ 17,92 %
0910	+ 4,45 %	+ 23,88 %	+ 18,55 %	+ 10,08 %	+ 18,51 %	+ 7,71 %	+ 36,30 %
1211 9086	+ 9,64 %	+ 6,91 %	- 2,48 %	- 0,66 %	- 7,61 %	- 6,95 %	+ 33,32 %

Source : Eurostat

Les importations en volume d'épices graines ont enregistré une hausse modérée en 2014 tandis que l'activité à l'exportation a été en recul dans les mêmes proportions. La hausse des prix à l'importation conjuguée à celle des volumes a amplifié le déficit du solde du commerce extérieur.

Le secteur des plantes aromatiques est le seul à enregistrer un accroissement de son activité à l'exportation. L'industrie agro-alimentaire est une importante utilisatrice de plantes aromatiques.

Cependant, les prix à l'importation significativement en plus forte hausse que ceux à l'exportation entraîne une dégradation non négligeable du solde et atténue ainsi les effets escomptés de l'activité soutenue à l'exportation.

La revalorisation des prix des produits importés peut bénéficier à la production française qui peu à peu devient plus compétitive.

Par exemple, les prix du thym feuille français se situe dans une fourchette de 4 à 10 €/Kg tandis que celui du thym importé va de 2,35 €/g à 11,15 €/kg. Cependant, comme indiqué ci-avant, les espèces et les qualités peuvent être différentes.

Quant au secteur des plantes médicinales, l'implantation de firmes étrangères pharmaceutiques sur le territoire national favorise probablement l'accroissement des importations aux dires d'expert.

Aussi, on peut penser que l'industrie pharmaceutique fait preuve d'une activité soutenue en élaborant et fabricant de plus en plus de produits finis qui font donc appel à des plantes en l'état.

Cependant, selon les opérateurs installés sur ce marché, les industries utilisatrices se tournent de plus en plus vers la production française pour :

- son savoir-faire,
- la traçabilité des produits mise en place au sein des exploitations,
- la qualité,
- la proximité des lieux de production,
- la limitation de l'effet carbone,

mais aussi la transparence de la production et la qualité des échanges commerciaux pratiqués.

> 3.3 Fournisseurs et clients de la France dans le commerce des PPAM

3.3.1 La provenance des importations françaises de plantes en l'état

Tableau 38 : Résultats et classement des principaux pays fournisseurs - Année 2014

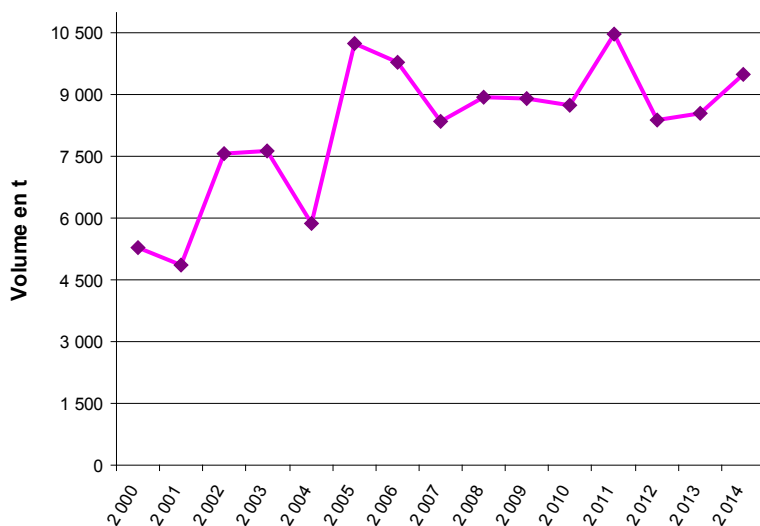
Place	Pays d'origine	Volume importé (t)	Part/volume total (%)
1	Pays-Bas	4 455	12,36
2	Allemagne	3 489	9,68
3	Inde	3 418	9,49
4	Chine	3 080	8,55
5	Espagne	3 021	8,38
6	Maroc	2 479	6,88
7	Belgique	2 301	6,39
8	Pologne	1 393	3,87
9	Égypte	1 209	3,36
10	Turquie	987	2,74
11	Royaume-Uni	897	2,49
12	Tunisie	733	2,03
13	Italie	632	1,75
14	Madagascar	610	1,69
15	Cameroun	603	1,67
16	Albanie	599	1,66
17	Pérou	583	1,62
18	Bulgarie	556	1,54
	Autres pays	4 988	13,84
	Total	36 033	100,00

Source : Eurostat

Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique n'occupent pas une place primordiale en tant que pays producteurs de plantes mais disposent de sociétés de négoce ou de transformation justifiant d'une activité économique importante dans ce domaine.

L'Allemagne avait renforcé ses relations commerciales avec les pays de l'Est de l'Europe après l'écèlement de la Yougoslavie. Depuis, les relations se sont normalisées. Les exportations polonaises vers l'Allemagne sont soutenues au détriment du marché français en ce qui concerne les plantes médicinales en l'état.

Illustration 44 : Importations allemandes de plantes médicinales en l'état en provenance de Pologne



Source : Eurostat

L'Inde joue un rôle très important sur le marché de très nombreuses plantes aromatiques et médicinales notamment pour certains produits : séné, ispaghul, pervenche tropicale...

Les importations en provenance de l'Inde ont diminué de près de 5 % pour les plantes en l'état par rapport à 2013. Ce pays reste un de nos principaux fournisseurs depuis plusieurs années, oscillant entre la deuxième et la troisième place.

L'Inde exporte habituellement des épices (1 695 t à un prix moyen de 1,61 €/kg), des plantes médicinales (1 529 t à un prix moyen de 2,73 €/kg) et dans une moindre mesure des graines aromatiques ou d'épices (194 t).

La Chine est le deuxième fournisseur de la France en volume de plantes médicinales avec 2 008 t exportées à un prix moyen de 3,26 €/kg en hausse de 16 % mais avec une baisse de plus de 18 % des volumes par rapport à 2013 où elle occupait la première place.

En 2014, la part des exportations chinoises de plantes médicinales représente 65 % des livraisons de plantes en l'état réalisées vers la France. Selon les années, elle livre également entre 1 000 t et 1 300 t de plantes aromatiques et épices à un prix moyen de 2,56 €/kg en 2014 contre 1,65 €/kg en 2013.

L'Espagne qui fournissait du thym issu principalement de la cueillette n'est quasiment plus présente sur le marché français depuis plus de 10 ans en raison du désintérêt pour cette activité estimée non assez rémunératrice. Par contre, elle fournit des épices et des mélanges d'épices pour un volume de l'ordre de 1 400 t ainsi que des plantes médicinales pour 1 100 t notamment de l'eucalyptus, du romarin...

Le Maroc, régulièrement un de nos premiers fournisseurs en volume de plantes en l'état depuis 1987 a perdu sa position dominante depuis 2013 mais avec un volume d'exportation stable. Cependant, il demeure notre premier fournisseur de plantes médicinales en l'état avec une moyenne de l'ordre de 2 500 t durant la dernière décennie à l'exception de 2014 où les volumes concernés sont d'environ 2 100 t. La rubrique 1211 9086 représente 85 % des livraisons effectuées vers la France. Ce pays demeure un fournisseur important de menthe douce fraîche (entre 1 000 t et 1 700 t) et de verveine (entre 300 t et 400 t) mais aussi de diverses plantes aromatiques comme le thym, romarin, origan, serpolet, graines de coriandre, fenugrec, feuilles d'oranger...

La Pologne est le principal fournisseur de thym du marché français. Elle livre autour de 400 t annuellement composées à 95 % de thym entier mais à des prix extrêmement bas. Ceux-ci s'établissent à un prix moyen de 2,35 €/kg en 2014 contre 1,90 €/kg en 2013. Par ailleurs, ce sont entre 700 et 800 t de plantes médicinales qui sont exportées vers la France à un prix moyen relativement élevé bien qu'en recul en 2014 : 7,67 €/kg en 2014 contre 11,57 €/kg en 2013 et 10,10 €/kg en 2012 alors que le prix moyen toutes origines confondues s'établit à 3,92 €/kg en 2014 contre 2,69 €/kg en 2013 et 3,74 €/kg en 2012. Les plantes sont principalement des plantes à infusion (tilleul, valériane...) mais aussi de la gentiane, camomille matricaire... en partie issues de l'agriculture biologique.

L'Égypte joue un rôle important sur le marché du basilic, de la menthe poivrée (brisures et feuilles entières), du fenouil doux, du carvi blond et de certaines plantes médicinales comme la camomille matricaire, le souci, le bouillon blanc, la jusquiame. L'Égypte occupe une situation de quasi-monopole pour la marjolaine. Les échanges de marjolaine ne figurent pas dans les chiffres car ils sont enregistrés dans le chapitre 7 de la nomenclature combinée (NC).

La Turquie est un fournisseur régulier de « sauge de Turquie » utilisée comme condiment, mais aussi principalement de fenouil doux, de laurier, de petit houx, de cumin, d'anis et d'origan.

L'Italie est présente sur le marché des plantes médicinales en l'état du fait principalement de son activité de négoce ou de transactions avec ses filiales françaises. Elle ne fait plus partie de nos cinq premiers pays fournisseurs depuis 2012. De 1 800 t en 2007, elle est passée à 1 000 t en 2011 et à 500 t depuis 2013.

L'Albanie fournit des quantités importantes de sauge officinale, et secondairement de basilic, de romarin, de camomille matricaire et de diverses plantes médicinales issues principalement de la cueillette. Depuis peu, la sauge fait l'objet d'opérations de réexportation avec la Turquie qui produit de plus en plus de sauge tandis que les volumes cueillis en Albanie sont en régression.

Les pays du pourtour méditerranéen (Italie, Albanie, Turquie, Égypte, Tunisie, Maroc, Espagne et Bulgarie) fournissent environ 30 % des volumes importés.

3.3.2 La destination des exportations françaises de plantes en l'état

Tableau 39 : Résultat et classement des principaux pays acheteurs - Année 2014

Place	Pays d'origine	Volume exporté (t)	Rapport/volume total (%)	% cumulé
1	Royaume-Uni	1 570	12,54	12,54
2	Espagne	1 400	11,18	23,72
3	Allemagne	1 366	10,91	34,63
4	Italie	1 085	8,66	43,30
5	Nigeria	865	6,91	50,20
6	Suisse	811	6,47	56,68
7	Irlande	756	6,04	62,72
8	Belgique	694	5,54	68,26
9	Arabie Saoudite	604	4,82	73,08
10	Pologne	491	3,92	77,00
11	Pays-Bas	445	3,55	80,56
12	États-Unis	432	3,45	84,01
	Autres pays	2 001	15,99	100,00
	Total	12 517	100,00	100,00

Source : Eurostat

Le marché à l'exportation est en perte de vitesse permanente. De 16 121 t en 2007, les livraisons sont passées à 12 517 t en 2014 soit un recul de près de 25 % en moins de dix ans.

Une douzaine de pays concentre 84 % des volumes de nos exportations, la barre des 50 % étant atteinte avec les 5 principaux clients : le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et le Nigeria.

Nos trois premiers clients en volume et en valeur sont régulièrement : l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Le Royaume-Uni occupe la première place de nos clients (2e en 2013) tant en volume qu'en valeur en raison essentiellement des plantes aromatiques et épices bien que leurs importations soient en très net recul : en 2006, les volumes étaient de 3 953 t puis sont passés à 2 646 t en 2007, à 1 519 t en 2008 et depuis 2009, ils oscillent entre 600 t et 800 t.

L'Espagne se positionne en volume et en valeur au 2e rang en important de France principalement des plantes médicinales. Elles pèsent pour 74 % (1 040 t) dans les importations globales espagnoles tandis que les plantes aromatiques et épices représentent près de 18 %. Cependant, le prix moyen des plantes médicinales exportées s'établit à 5,92 €/kg, inférieur au prix moyen toutes destinations confondues : 6,28 €/kg alors que celui des plantes aromatiques et épices exportées vers l'Espagne est largement supérieur au prix moyen toutes destinations confondues soit respectivement 9,16 €/kg et 7,82 €/kg.

L'Allemagne rétrograde en 2014 tant en volume qu'en valeur de la 1ère à la 3e place alors qu'il dominait le classement de nos clients depuis 2009 (volume et valeur).

Ce recul est dû principalement aux plantes médicinales qui représentent près de 78 % des importations allemandes (1 059 t en 2014 contre 1 206 t en 2013). Le prix moyen pour ces dernières est également en nette régression passant de 7,67 €/kg en 2013 à 5,92 €/kg en 2014. Ainsi, il se situe exceptionnellement en dessous du prix moyen toutes destinations confondues (6,28 €/kg) alors qu'en règle générale, il était supérieur de 14 à 34 % depuis 2011. Ce pays est doté d'une industrie de transformation dans le secteur pharmaceutique assez imposante.

L'Italie qui occupait la 5e place en volume et en valeur en 2013 progresse d'une place en raison de la hausse de 20 % de ses volumes importés mais recule de la 5e à la 6e place du classement en valeur de nos destinataires du fait de la baisse de 14 % de son prix moyen : 5,03 €/kg en 2014 contre 5,85 €/kg en 2013.

Le Nigeria importe presque exclusivement du curry en provenance de France à un prix moyen de 6,44 €/kg ce qui lui permet de se placer dans les premiers clients réguliers de la France.

Enfin, la Suisse reste un client privilégié de la France en se situant souvent dans les cinq premiers pays clients notamment en valeur. Elle a diminué ses achats de plantes médicinales de 38 % avec un prix moyen légèrement en hausse de 4 %.

Les exportations françaises privilégient les pays proches, puisque les membres de l'Union Européenne absorbent 75 % des exportations françaises. Avec la Suisse, ils constituent l'ossature stable des débouchés français.

Les graphiques ci-dessous en sont l'illustration.

3.3.2.1 Part des échanges intra et extra communautaire des exportations françaises

- Plantes médicinales en l'état

Illustration 45 : Part des valeurs 2014

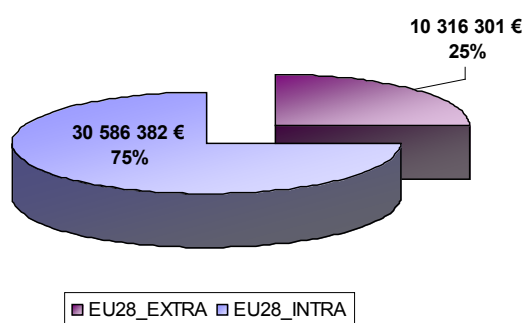


Illustration 46 : Part des volumes 2014

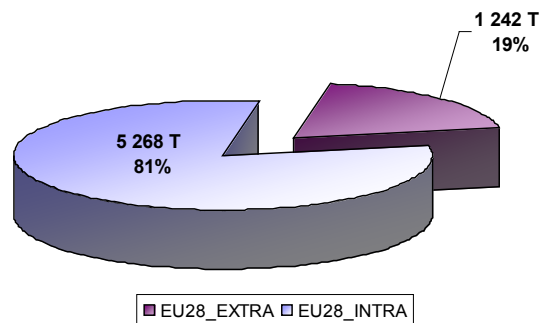


Illustration 47 : Part des valeurs 2013

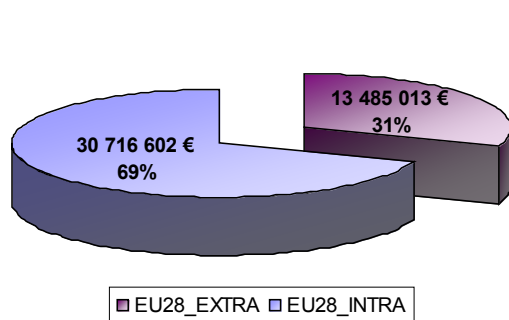
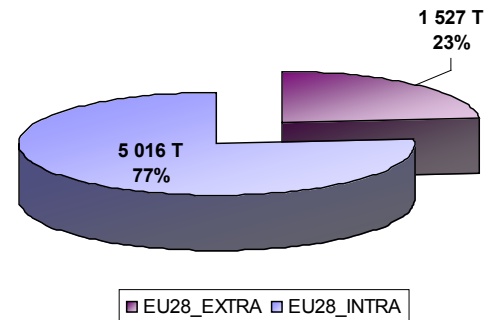


Illustration 48 : Part des volumes 2013



- Plantes aromatiques et épices en l'état

Illustration 49 : Part des valeurs 2014

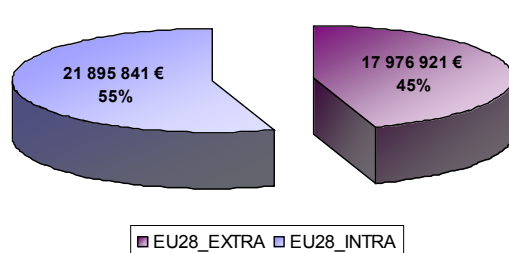


Illustration 50 : Part des volumes 2014

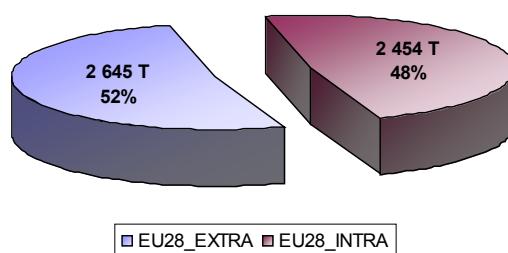


Illustration 51 : Part des valeurs 2013

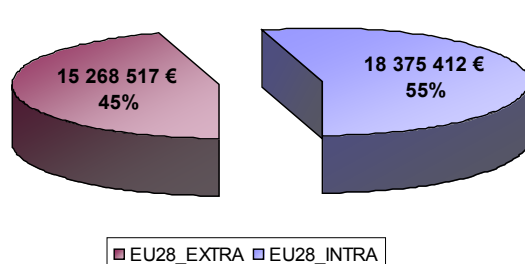
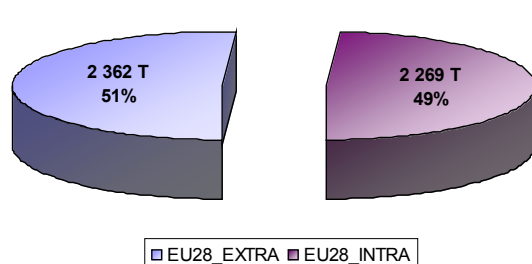


Illustration 52 : Part des volumes 2013



• Graines aromatiques

Illustration 53 : Part des valeurs 2014

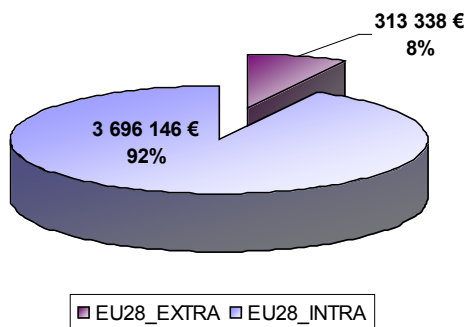


Illustration 54 : Part des volumes 2014

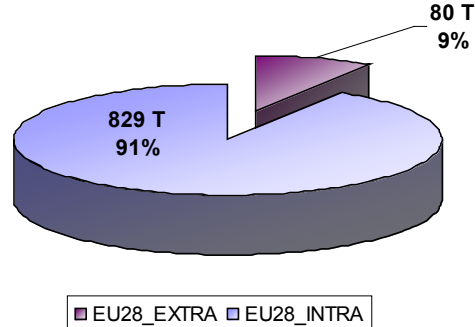


Illustration 55 : Part des valeurs 2013

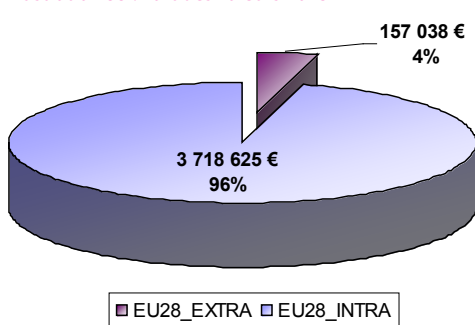


Illustration 56 : Part des volumes 2013

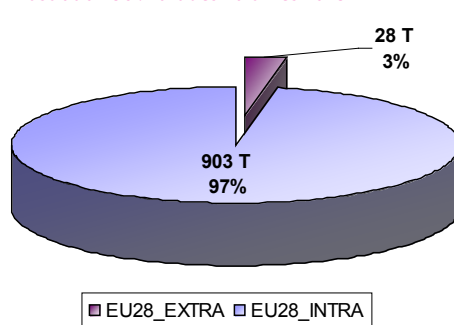


Illustration 57 : Évolution des échanges de plantes médicinales en l'état

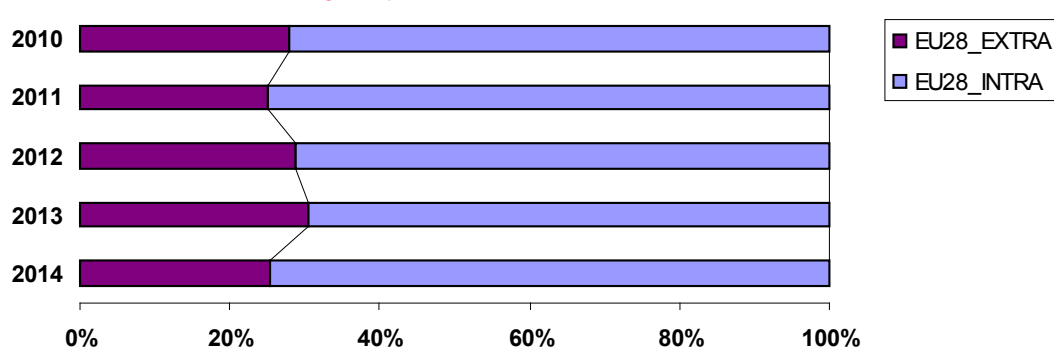


Illustration 58 : Évolution des échanges de plantes aromatiques et épices en l'état

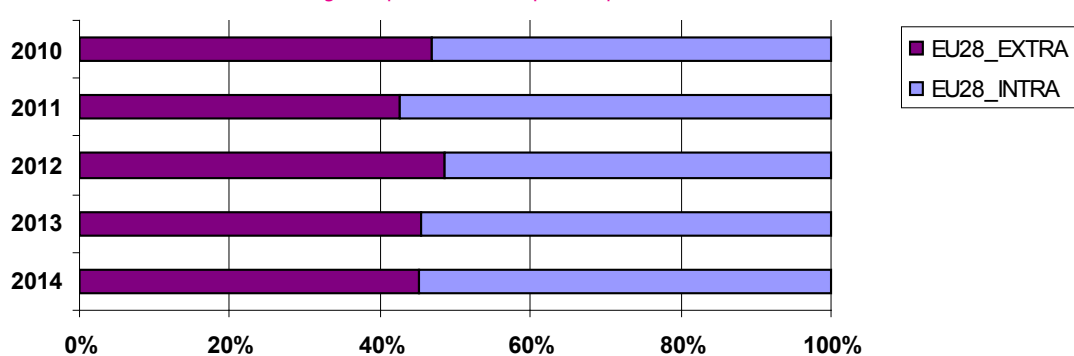
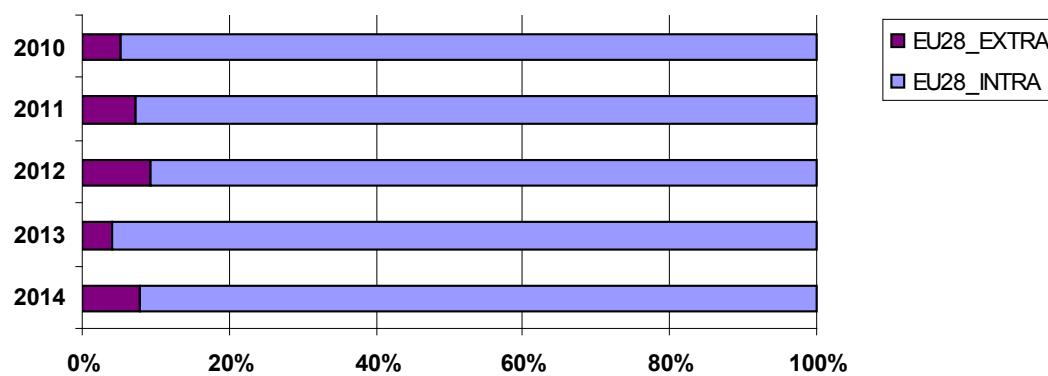


Illustration 59 : Évolution des échanges de graines aromatiques en l'état



Source : Eurostat

Les dix premiers destinataires sont des pays industrialisés dont le marché peut absorber des plantes de meilleure qualité et des mélanges de qualité à prix unitaire élevé.

4. Annexes

Nomenclature PAC

Codes	Cultures	Libellés	Descriptions
PV	Autres plantes à parfum, médicinales, ornementales et aromatiques	Plantes médicinales, à parfum, ornementales, aromatiques pérennes	Églantier, genêt des teinturiers, gentiane, ginkgo biloba, hamamélis, hélichrysum (immortelle), jasmin, laurier, lespedeza capitata, passiflore, rose, sureau, tilleul, verveine, vigne rouge et violette (1)
P4		Plantes médicinales, à parfum, ornementales, aromatiques pérennes commercialisées	Plantes pérennes (1) + ICHN (2)
OE		Œillette	Œillette
OT		Œillette commercialisée	Œillette et ICHN
PW		Plantes médicinales, à parfum, ornementales, aromatiques annuelles	Toutes les plantes non pérennes (1)
P5		Plantes médicinales, à parfum, ornementales, aromatiques annuelles commercialisées	Toutes les plantes non pérennes (1) et ICHN (2)
YH		Plantes aromatiques, autres que vanille, commercialisées	Thym, coriandre, basilic, menthe, sarriette, origan, romarin, persil, aneth, fenouil, serpolet, anis et ICHN (2)
UM		Plantes à parfum (autres que géranium et vétiver)	
LV	Lavande-lavandin	Lavande-lavandin	Lavande-lavandin
LA		Lavande-lavandin commercialisés	Lavande-lavandin et ICHN (2)

(1) Plantes pérennes.

(2) ICHN : indemnité compensatoire de handicap naturel : les productions végétales localisées dans des zones sèches de haute montagne et de montagne peuvent être primées au titre de l'ICHN si ces cultures sont sur des parcelles destinées à être commercialisées.

Base de données des Organisations de producteurs

Le premier traitement des données issues des OP a débuté en 2004. Celles-ci, relatives aux apports et ventes ont fait l'objet d'un traitement de codification et de saisie afin d'harmoniser progressivement une base de données.

Aujourd'hui, chaque produit est codifié selon un index à 6 positions :

- nom de la plante (nom vulgaire et nom botanique) ;
- qualité, variété (abrial, clonale, extra, vert broyé...) ;
- partie utilisée ou transformée (feuille, capitules, racines...) ;
- type de transformation (sec, frais, huile essentielle, hydrolat, bouquets secs...) ;
- mention (conventionnel, culture bio, cueillette...) ;
- spécialité (coupe infusette, branches, en poudre, mondée...).

Exemples :

	Nom de la plante	Qualité Variété	Partie utilisée	Type de Transformation	Mention	Spécialité
	Lavande	Super	Sommité fleurie	Huile essentielle	Culture bio	-
Code	909	54	34	5	2	-
	Thym vulgaire	Chémotype thymol	Sommité	Sec	Conventionnel	Coupe herbes de Provence
Code	199	27	35	9	1	990
	Arnica des montagnes	-	Fleur	Frais	Cueillette bio	-
Code	10	-	15	3	7	-

Les données suivantes sont saisies selon chaque produit codifié :

- apports (volume, prix, prix mini, prix maxi) ;
- ventes (volume, prix, prix mini, prix maxi) ;
- volumes stock.

Liste des plantes de la base de données des OP (non exhaustive)

Plantes à parfum	Plantes aromatiques	Plantes médicinales
Cassis Bourgeons	Aneth	Absinthe
Iris racine	Anis vert	Achillée millefeuille
Jasmin	Basilic	Angélique
Lavande clonale	Carvi	Armoise
Lavande fine	Cerfeuil	Arnica
Lavandin Abrial	Ciboulette	Artichaut Feuille
Lavandin Grosso	Coriandre	Aurone
Lavandin Super	Estragon	Ballote
Lavandin Autres	Fenouil amer	Bardane
Monarde	Fenouil doux	Belladone
Oranger Bigaradier	Gentiane	Bleuet
Rose de Mai	Génépi	Bourrache
Sauge sclérée	Livèche	Calendula
Violette feuille	Marjolaine	Camomille Matricaire
	Menthe Douce	Camomille Romaine
	Menthe Poivrée	Capucine
	Origan	Cataire
	Persil	Chardon Marie
	Romarin	Chèvrefeuille
	Réglisse	Colchique
	Safran	Consoude
	Sariette des jardins	Digitale Laineuse
	Sauge officinale	Echinacée
	Serpolet	Eglantier
	Thym	Ergot de seigle
		Eschscholtzia - Pavot de Californie
		Fenugrec
		Fumeterre
		Gingseng
		Ginko Biloba
		Grindélia
		Guimauve
		Hamamélis
		Hysope
		Ispaghul-Psylum
		Jusquiame
		Marrube
		Mauve
		Millepertuis
		Métilot
		Mélisse
		Passiflore
		Pastel
		Pensée Sauvage
		Piloselle
		Pissenlit
		Prêle
		Psylum noir Provence
		Reine des prés
		Saponaire
		Seringa
		Sureau
		Sysimbre
		Tagette
		Tanaisie
		Valériane
		Verveine
		Véronique

Lexique des termes utilisés

Allopathie

Le terme allopathie désigne la médecine classiquement employée dans les pays occidentaux. Cette façon de soigner se base sur l'administration de médicaments contenant des substances actives et destinées à contrer les troubles du fonctionnement de l'organisme. Il s'agit du mode habituel de traitement médical qui combat la maladie en utilisant des médicaments qui ont un effet opposé aux phénomènes pathologiques.

On estime que 75 % des médicaments ont une origine végétale dont aujourd'hui 25 % contiennent au moins une molécule active d'origine végétale.

Il existe plusieurs disciplines qui utilisent les plantes, éventuellement combinées entre elles.

Herboristerie

L'herboristerie correspond à la méthode de phytothérapie la plus classique et la plus ancienne. Après être tombée en désuétude, elle est de nos jours reprise en considération. L'herboristerie se sert de la plante fraîche ou séchée ; elle utilise soit la plante entière, soit une partie de celle-ci (écorce, feuille, fleur, fruit, racine). La préparation est réalisée par l'utilisateur et repose sur des méthodes simples, le plus souvent à base d'eau : décoction, infusion, macération. Ces préparations sont bues ou inhalées, appliquées sur la peau ou ajoutées à l'eau d'un bain.

Phytothérapie

La phytothérapie (ou phytothérapie pharmaceutique) utilise des produits exclusivement d'origine végétale obtenus par extraction et qui sont dilués dans de l'alcool ou un autre solvant. Ces extraits sont dosés en quantités suffisantes pour avoir une action soutenue et rapide. Ils sont présentés comme toute autre spécialité pharmaceutique sous forme de sirop, de gouttes, de suppositoires, de gélules, de lyophilisats, de nébulisats (extraits de plantes desséchées par la chaleur), etc.

Aromathérapie

L'aromathérapie est une thérapeutique qui utilise les huiles essentielles (ou essences) extraites par distillation. Ces huiles sont des produits très concentrés et complexes, à utiliser avec précaution et en respectant les doses prescrites car ils ne sont pas totalement sans danger. Les voies d'administration sont la voie percutanée (à travers la peau), la voie orale et la diffusion dans l'air.

Parfois l'aromathérapie est incluse dans la définition de l'allopathie, parfois de la phytothérapie, ou encore c'est une discipline à part entière.

La vente au public des huiles essentielles est libre, sauf pour 16 d'entre elles qui sont réservées aux pharmacies pour leur risque de toxicité (décret n° 2007-1198 du 3 août 2007). Il s'agit de la grande absinthe, petite absinthe, armoise commune, armoise blanche, armoise arborescente, thuya du Canada ou cèdre blanc et cèdre de Corée, hysope, sauge officinale, tanaisie, thuya, sassafras, sabine, rue, chénopode vermifuge, moutarde jonciforme.

Gemmothérapie

La gemmothérapie est fondée sur l'utilisation d'extraits alcooliques et glycinés de tissus jeunes de végétaux tels que les bourgeons, jeunes pousses et les racelles. Environ 60 plantes différentes sont concernées. Les préparations sont présentées sous forme de « macérats-mères », c'est-à-dire d'extraits concentrés obtenus après macération pendant plusieurs semaines de bourgeons fraîchement cueillis et de macérats dilués au 1/10° (D1).

Homéopathie

L'homéopathie a recours aux plantes d'une façon prépondérante, mais non exclusive : les trois quarts des 3 000 souches sont d'origine végétale, le reste étant d'origine animale et minérale. Sont utilisées les plantes fraîches en macération alcoolique. Ces alcoolats sont appelés teintures mères et c'est à partir de ces alcoolats que sont préparées les dilutions qui imbibent les granules ou qui peuvent être ingérées sous forme liquide.

Les médicaments homéopathiques bénéficient en France d'un statut officiel depuis 1965. Ils sont inscrits aux pharmacopées françaises et remboursables à hauteur de 30 % par la Sécurité sociale. Ils font partie des médicaments les plus utilisés en automédication. La directive 92/73/CEE a admis qu'on ne pouvait pas imposer aux médicaments homéopathiques les mêmes exigences qu'aux médicaments allopathiques. Elle a institué un système d'enregistre-

ment pour ces médicaments en dérogation à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) avec, en contrepartie, une double contrainte : s'abstenir de la revendication d'indications thérapeutiques et éviter toute forme pharmaceutique pouvant comporter un risque pour le patient.

Phytothérapie chinoise

La phytothérapie chinoise fait partie d'un ensemble appelé « médecine traditionnelle chinoise » qui inclut l'acupuncture et la diététique chinoise. Cette phytothérapie vise à modifier « les quantités de différentes énergies ou le circuit de ces énergies dans l'organisme ».

Il existe encore d'autres phytothérapies utilisées à travers le monde, que l'on peut trouver de manière plus ou moins anecdotique en France comme l'Ayurveda, les médecines traditionnelles d'outre-mer, etc.

Compléments alimentaires

Le concept de complément alimentaire a été défini par la directive 2002/46/CE, transposée en droit français par le décret du 20 mars 2006 : « On entend par compléments alimentaires les denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés... ».

Les compléments alimentaires se présentent sous forme de gélules, comprimés, ampoules, sachets de poudre. Ils peuvent fournir vitamines, minéraux (calcium, magnésium...) ou oligoéléments (zinc, sélénium...), acides gras essentiels (oméga 3...), probiotiques, plantes ou extraits de plantes. Au préalable de la mise sur le marché, l'entreprise doit établir une déclaration de mise sur le marché d'un complément alimentaire, suivant le décret n° 2006-352 du 20 mars 2006).

546 plantes sont autorisées en tant que compléments alimentaires selon l'arrêté du 24 juin 2014 établissant la liste des plantes autorisées dans les compléments alimentaires et les conditions de leur emploi.

Détergents

Selon l'Insee, la fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, regroupe :

- la fabrication d'agents de surface organiques,
- la fabrication de papier, d'ouate, de feutre, etc. enduit ou recouvert de savon ou de détergent,
- la fabrication de glycérine,
- la fabrication de savon,
- la fabrication de préparations tensioactives :
 - poudres pour lessives, sous formes solides ou liquides, et détergents,
 - préparations pour la vaisselle,
 - adoucissants pour textiles,
- la fabrication de produits d'entretien :
 - préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux,
 - cires artificielles et cires préparées,
 - cirages et crèmes pour le cuir,
 - cires et encaustiques pour l'entretien du bois,
 - brillants pour les carrosseries, le verre et les métaux,
 - pâtes et poudres à récurer, y compris les articles en papier, ouate, feutre, etc. enduits ou recouverts de celles-ci.

Le secteur des savons, détergents et produits d'entretien utilise énormément de produits de synthèse. Les huiles essentielles sont encore utilisées, dans une moindre mesure, pour parfumer (voire désinfecter dans les produits biologiques). Les huiles essentielles utilisées dans ce domaine sont en majorité les huiles essentielles d'agrumes (citron, pamplemousse...), de lavandin (de lavande en moindre quantité) et à odeur boisée (eucalyptus radié, pin sylvestre, tea tree, laurier noble...).

Parfumerie

1ère définition : définition de l'Insee

Selon l'Insee, la fabrication de parfums et de produits pour la toilette comprend :

- la fabrication de parfums et de produits pour la toilette :
 - parfums et eaux de toilette,
 - produits de beauté ou de maquillage,
 - préparations de protection solaire et pour le bronzage,
 - préparations pour manucures et pédicures,
 - shampoings, laques pour cheveux, préparations pour l'ondulation ou le défrisage des cheveux,
 - dentifrices et produits pour l'hygiène buccale, y compris les préparations destinées à faciliter l'adhérence des dentiers,
 - préparations pour le rasage, y compris les préparations pour le pré-rasage et l'après-rasage,
 - désodorisants et sels pour le bain,
 - dépilatoires,
- la fabrication de savon cosmétique.

Cette définition est reprise par les professionnels de la parfumerie.

2ème définition : définition des professionnels de la cosmétique

Dans ce cas, la parfumerie désigne l'ensemble de produits de toilette à base de parfum, le parfum étant un produit odorant pour parfumer le corps, composé d'un mélange de produits aromatiques (concentré) et d'alcool éthylique, qui sert de support et d'amplificateur à l'odeur.

Cette définition est reprise par les professionnels de la cosmétique.

Selon les sources, les chiffres se rapportent à la première ou à la deuxième définition.

Cosmétique

La définition utilisée notamment par la Febea et Cosmed est basée sur le Code de la Santé publique, article L.5131- 1. Le terme « cosmétique » désigne tout produit destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres, organes génitaux externes, dents), en vue de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles. Cette définition recouvre de très nombreux produits de la vie quotidienne tels que :

- la parfumerie (au sens strict) : parfums, eaux de toilette, eaux de Cologne...
- les produits de toilette : savons, gels douche, déodorants, dentifrices...
- les produits capillaires : shampoings, laques, gels, mousses coiffantes, colorations...
- les produits cosmétiques : maquillage, crèmes de soins, pour bébés, crèmes solaires...

Produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires sont les produits utilisés pour traiter les végétaux, par exemple contre des maladies ou des insectes. Ce sont des antiseptiques, herbicides, insecticides, certains engrais, etc. Les produits phytosanitaires font partie de la famille des pesticides, elle-même englobée dans la famille des biocides.

Biocides

Les biocides sont des substances ou des préparations destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière, par une action chimique ou biologique. Ces produits de la vie courante regroupent les désinfectants ménagers, les insecticides et les autres produits visant à éliminer, détruire ou repousser des organismes jugés nuisibles (champignons, bactéries, virus). La substance active présente dans le produit biocide peut être un composé chimique ou être issue d'un micro-organisme exerçant son action biocide sur ou contre les organismes nuisibles.

